

MARS 2023



OBSERVATION SOCIALE POUR LE LOGEMENT D'ABORD

Les jeunes et le Logement d'abord
dans la Métropole Européenne de Lille

A decorative border consisting of multiple horizontal rows of parallel diagonal lines, slanted at approximately 45 degrees, framing the bottom portion of the page.

Directeur de publication : **Didier DECOUIGNY**
Responsable de publication : **Anne VANDEWIELE**
Rédaction, entretien, analyse sociologique : **Romane LAPOSTAT**
Crédit photo image de couverture : © **Alexandre TRAISNEL / MEL**
Impression : **AD Concept**

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	8
MÉTHODOLOGIE	11
1 LES JEUNES, UN PUBLIC SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU LOGEMENT D'ABORD	16
1.1. Des parcours et des profils hétérogènes	17
1.2. Des jeunes avec des difficultés multiples vis-à-vis du logement	21
RÉCITS DE VIE	31
2 LES JEUNES EN DIFFICULTÉ VIS-À-VIS DU LOGEMENT DANS LA MEL : — DES VULNÉRABILITÉS MULTIPLES	42
2.1. Des jeunes ayant des difficultés d'insertion économique	43
2.2. Des fragilités personnelles et familiales très présentes et impactantes	53
2.3. Les problématiques de santé, un frein important pour le logement des jeunes	57
3 LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES JEUNES AU PARC DE LOGEMENTS DANS LA MEL	62
3.1. Une offre insuffisante de logement, en adéquation avec les besoins des jeunes	63
3.2. Des conditions d'accès au logement difficiles pour les jeunes les plus précaires	71
4 DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES — QUI INTERROGENT LE LOGEMENT D'ABORD	78
4.1. Une multiplication des réponses	79
4.2. Des initiatives à interroger à l'aune du Logement d'abord	85
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	99
ANNEXES	103
TABLE DES MATIÈRES	107

SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa mission d'observation sociale, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a mené une approche sociologique afin d'analyser comment le territoire de la Métropole Européenne de Lille, l'un des plus jeunes de France, répond aux besoins des jeunes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement selon les principes du Logement d'abord : l'accès direct à un logement pérenne et un accompagnement défini selon les besoins de la personne.

L'hétérogénéité des trajectoires : une analyse par les récits de vie

La jeunesse est une période de transition et d'autonomisation. L'accès à l'autonomie passe par le départ du domicile familial ou de l'institution de la protection de l'enfance, et par l'emménagement dans un logement durable. Les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement concernent diverses catégories de jeunes :

- des étudiants, des actifs ;
- des jeunes issus de familles modestes ou sans soutien familial ;
- des jeunes issus du territoire ou en parcours migratoire ;
- des personnes seules, en couple ou avec enfants.

L'analyse des trajectoires d'autonomisation, à partir de la rencontre de 44¹ jeunes et de 60 professionnels, permet de mettre en lumière l'hétérogénéité et la réversibilité des situations et combien

certains facteurs de vulnérabilités peuvent constituer des obstacles à l'accès au logement stable. Les parcours des jeunes se complexifient aujourd'hui au regard du contexte socio-économique, qui a renforcé les mécanismes de précarisation, de difficultés de logement et d'insertion des jeunes. Pour les plus précaires, les étapes d'entrée dans la vie adulte arrivent aujourd'hui de plus en plus souvent de manière prématurée, sont non chronologiques et désynchronisées.

Des problématiques à la croisée des difficultés sociales et d'insertion professionnelle

Un accès à l'autonomie retardé par des difficultés structurelles et des freins périphériques

L'accès des jeunes au logement durable est aujourd'hui fortement retardé par plusieurs facteurs de vulnérabilité : ressources instables et discontinues, non solvabilisation, isolement social et familial, problématiques de santé et d'addictions. Les jeunes disposent de faibles revenus, souvent discontinus qui génèrent des difficultés à se loger et à boucler les fins de mois. De par leurs trajectoires institutionnelles, migratoires, ou encore familiales, certains jeunes disposent de moins de ressources (économiques, affectives), qui les empêchent d'accéder au logement durable.

L'importance des solidarités familiales dans les parcours résidentiels

Ces facteurs réunis retardent voire empêchent le franchissement du seuil résidentiel et maintiennent les jeunes adultes dans une certaine dépendance vis-à-vis de leurs parents ou d'autres tiers aidants. Faute d'aide économique publique

¹ 27 jeunes ont été rencontrés dans le cadre d'un entretien semi directif long, 7 dans le cadre d'un atelier collectif avec des jeunes logés en CHRS et 10 jeunes dans le cadre d'une observation participante en accueil de jour et en mission locale.



pérenne, les relations familiales jouent un rôle essentiel dans les trajectoires résidentielles des jeunes ; elles peuvent constituer un soutien et jouer un rôle clé dans la transition vers l'autonomie ou, au contraire, créer des ruptures dans les parcours et accélérer la prise d'autonomie du jeune, sans que l'insertion professionnelle ne suive. La majorité des jeunes rencontrés ne peuvent compter sur le soutien familial, financier ou affectif.

Des situations résidentielles dégradées

Ces difficultés sont à l'origine du développement de situations de mal logement chez les jeunes qui, faute de logements accessibles, vivent dans des conditions insalubres et dégradées (précarité énergétique, surpeuplement) dans des logements trop chers ou inadaptés. Les plus précaires sont condamnés à la débrouille, et alternent entre solutions d'hébergement précaire et rue. Le mal logement et la précarité impactent le bien-être physique et psychique des jeunes, en provoquant des perturbations voire des ruptures dans les parcours scolaires, professionnels, familiaux et sociaux. Certains publics jeunes sont plus sujets à ces phénomènes que d'autres.

Un parc de logements insuffisant et un marché non accessible aux jeunes

Un parc de logements sous-dimensionné et saturé

Le parc immobilier de la métropole lilloise est sous-dimensionné et ne répond pas aux profils et besoins spécifiques des jeunes en matière de logement : petites typologies, à bas coût, proches des transports en commun et dans des délais d'obtention courts. La hausse particulièrement rapide des loyers dans les grandes métropoles constitue non seulement un frein massif pour l'accès des jeunes au logement mais impose un taux d'effort souvent très important qui met en péril la capacité des jeunes à vivre dignement. D'autres solutions existent pour pallier le manque de logements et répondre aux besoins des jeunes via les résidences habitat jeunes ou les logements Crous mais le nombre de places proposé est insuffisant au regard de la demande.

Les difficultés d'accès et de maintien dans un logement ne se limitent pas au critère de la ressource

Certains jeunes, passés 25 ans, restent discriminés ou précarisés dans le marché du logement pour diverses raisons : loyers trop élevés, conditions d'entrée discriminatoires, freins administratifs. Les jeunes les plus en difficultés, qui n'entretiennent plus de liens avec leur famille, ne disposent pas d'un réseau suffisant pour trouver un garant ou payer tous les frais liés au logement. Pour pallier ces difficultés, le parc social apparaît comme le levier à actionner pour résoudre ces difficultés, mais la capacité limitée du parc en petites et moyennes typologies entraîne un temps d'attente qui ne répond pas aux situations, parfois d'urgence, dans lesquelles se trouvent les jeunes.

Le logement des jeunes : une priorité du PLH3

Dans le cadre de son Programme local de l'habitat (PLH3), la Métropole Européenne de Lille a l'ambition de répondre aux difficultés des jeunes qui se retrouvent sans solution de logement ou d'hébergement, en développant une offre d'habitat dédiée aux jeunes (Crous, Résidence Habitat Jeunes, résidence sociale jeunes) et en accompagnant les parcours résidentiels des habitants vulnérables ou aux besoins spécifiques.

Le développement de dispositifs en faveur du logement des jeunes

L'émergence d'une multiplicité de dispositifs logement

Faute de logements, les jeunes, sans domicile, hébergés, en cohabitation subie, se retrouvent donc en situation de grande précarité face au logement. Dans la perspective de l'accès au logement, et en réaction à l'insuffisance de l'offre existante, de nouvelles actions ont été mises en place récemment, notamment depuis 2019, et principalement à titre expérimental, dans le cadre du Logement d'abord ainsi que dans le cadre de la Stratégie Pauvreté État-MEL.

Le travail réalisé interroge la pertinence de 15 de ces dispositifs au regard des besoins des jeunes : comment ces réponses s'inscrivent dans les parcours de vie, selon la démarche du Logement d'abord ?



Pour mieux accompagner les jeunes et garantir leur accès aux droits

La multiplicité des réponses spécifiques aux jeunes témoigne de l'importance des difficultés rencontrées et de la diversité des parcours des personnes. En dépit de leur diversité, ces dispositifs proposent un accompagnement socio-éducatif d'intensité et de durée variables centré autour de la question du logement avec comme objectif l'inclusion sociale globale du jeune (administratif, emploi et ressources, accès aux droits, santé, bien-être, culture, loisirs, citoyenneté). En fonction de la situation résidentielle du jeune, les associations proposent un habitat tremplin, une solution de logement non durable qui permet de stabiliser le jeune dans un logement et de travailler son autonomie. Dans ce cadre, se développent des modes d'habiter inclusifs comme la colocation ou la cohabitation intergénérationnelle, voire la pair-aidance.

Des besoins importants en accompagnement, pour des publics marqués par un fort isolement social et familial

Le terrain sociologique a mis en lumière l'importance pour les jeunes d'être accompagnés et entourés de personnes ressource, idéalement sur le long terme. Les dispositifs proposent des accompagnements qui agissent et luttent contre l'isolement social et familial des personnes, et montrent la nécessité d'agir sur la prévention et la réduction de cet isolement en renforçant les moyens humains et financiers des associations.

Un accès au logement pérenne encore trop souvent conditionné par la réussite d'un certain nombre d'étapes préalables

Si les premiers bilans sont prometteurs, et que les dispositifs ont permis d'améliorer la situation de certains jeunes qui relevaient tous d'une situation de mal logement avant leur entrée dans les dispositifs, la philosophie du Logement d'abord peine encore à se diffuser dans toutes les pratiques professionnelles. Les jeunes sont encore trop souvent évalués sur leur capacité à être autonome et à savoir habiter un logement.

Quels enseignements en tirer pour les politiques actuelles en matière d'offre et d'accompagnement logement en direction des jeunes ?

- repenser durablement la politique du logement des jeunes à travers le développement d'une offre diversifiée et abordable à la hauteur des besoins ;
- renforcer les moyens alloués à l'accompagnement des jeunes avec comme objectif de lutter contre leur isolement et leur précarité financière en les accompagnant d'abord dans un logement pérenne ;
- continuer et renforcer les actions de formation auprès des professionnels qui accompagnent les jeunes afin qu'ils abandonnent la référence à la capacité d'habiter au profit de la philosophie du Logement d'abord qui place le logement comme première étape de l'insertion sociale et économique de la personne ;
- réfléchir à une aide financière pérenne pour sécuriser la transition des jeunes précaires, sans soutien familial, vers l'autonomie et l'indépendance.





Soirée organisée dans la résidence habitat jeunes Béthanie, à Lille © URHAJ



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Un travail d'observation sociologique réalisé chaque année, au plus près des parcours et des besoins des personnes concernées

Depuis 2019, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole réalise une approche sociologique d'un public concerné par la politique du Logement d'abord afin d'**analyser finement les problématiques avec un regard sur les parcours des personnes et la manière dont la feuille de route métropolitaine pour le Logement d'abord peut répondre à leurs besoins** :

- en 2019 : les personnes sans domicile² ;
- en 2020 : les personnes vulnérables vis-à-vis du logement³ ;
- en 2021 : l'offre de logement proposée par les pensions de famille et les résidences accueil⁴.

En 2022, une approche sociologique de la question des jeunes et du Logement d'abord dans la MEL : quelles réponses aux jeunes du territoire en matière d'habiter et d'habitat ?

Dans le cadre du plan gouvernemental pour le Logement d'abord, l'Agence a été missionnée par la MEL et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) pour poursuivre son travail d'observation sociologique. En 2022, la mission d'observation de l'Agence a pour objet d'étudier **les réponses du territoire de la MEL aux besoins des jeunes adultes selon les principes du Logement d'abord**, et en lien avec les orientations et ambitions du troisième Programme local de l'habitat de la Métropole Européenne de Lille (PLH3) et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), dans le cadre de la stratégie pauvreté.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) est l'une des plus jeunes métropoles de France avec 42% de sa population âgée de moins de 30 ans et 28% de sa population âgée de moins de 20 ans (Insee, 2019). Le territoire de la MEL est aussi un territoire étudiant attractif, les établissements d'enseignement supérieur y sont nombreux. On compte 124 000 étudiants inscrits dans la MEL pour l'année universitaire 2019/2020 (Crous).

Les jeunes sont plus sévèrement affectés par la précarité économique. Selon le rapport de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, un jeune sur cinq entre 18 et 29 ans, se situe sous le seuil de pauvreté en 2021. Une part importante des jeunes fait face à des situations de précarité : 28% des étudiants sont boursiers⁵, 29,6% des jeunes de moins de 30 ans sont en situation de pauvreté (contre 22,7% à l'échelle nationale), 25% des personnes appelant le 115 ont entre 18 et 29 ans.

Ce constat s'accompagne également **de difficultés grandissantes dans l'accès à un logement adapté et pérenne avec une massification des problématiques de mal logement chez les jeunes** (Fondation Abbé Pierre, 2013). De plus, ils cumulent plusieurs problématiques, qui viennent entraver leur accès au logement, et leur maintien. L'objectif de cette observation est d'alimenter la réflexion et **de questionner la mise en œuvre du Logement d'abord pour ces jeunes métropolitains**.

² Cf. ADULM, *Les personnes sans domicile et les personnes vulnérables vis-à-vis du logement dans la Métropole Européenne de Lille*, 2019.

³ Cf. ADULM, *Les personnes vulnérables vis-à-vis du logement dans la Métropole Européenne de Lille*, 2020.

⁴ Cf. ADULM, *L'adaptation de l'offre de logement des pensions de famille et des résidences accueil aux besoins du territoire de la Métropole Européenne de Lille*, 2022.

⁵ Pour l'année 2019/2020, Service des Études Statistiques du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SIES).



L'étude porte sur l'ensemble des jeunes qui rencontrent des difficultés dans l'accès au logement ou dans le maintien dans le logement. Diverses catégories de jeunes sont concernés :

- étudiants, actifs ;
- jeunes issus de familles modestes, ou sans soutien familial ;
- jeunes issus du territoire ou en parcours migratoires ;
- jeunes en cohabitation chez leurs parents, hébergés, ou sans abri.

RAPPEL

Le Logement d'abord, un changement de paradigme

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, la Métropole Européenne de Lille (MEL) fait partie dès mars 2018 des 24 premiers territoires retenus à l'échelle nationale pour être territoire d'expérimentation de la mise en œuvre accélérée du plan gouvernemental pour le Logement d'abord.

Cette politique, inspirée du « *Housing first* », menée dès les années 1990 aux États-Unis, au Canada et dans les pays scandinaves, et du programme « Un chez soi d'abord » mené à partir de 2011 en France, vise à faciliter l'accès direct au logement des personnes sans domicile, sans passer par l'hébergement, et prévenir les expulsions locatives. Le Logement d'abord consiste à repenser autrement les manières de faire, d'orienter et d'accompagner les personnes dans l'accès et le maintien dans le logement. Dans cette approche, le logement est considéré comme un préalable nécessaire à la réinsertion sociale plus globale de la personne dans la société plutôt que comme objectif final et dernière étape de son « rétablissement ». Il propose ainsi un changement de paradigme par rapport à l'approche, favorisée jusqu'alors, dudit « parcours en escalier » où la personne était orientée vers des structures d'hébergement jusqu'à ce qu'elle soit jugée par les travailleurs sociaux comme apte à occuper un logement ordinaire.

Le référentiel national des prestations du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) pose ainsi cette **nouvelle conception du travail social avec les personnes sans abri ou risquant de l'être** : « *chaque fois que cela est possible, l'accès au logement ordinaire (le cas échéant avec le soutien d'un accompagnement social spécialisé) ou au logement intermédiaire (résidences sociales, maisons relais, logements captés en intermédiation locative, résidences hôtelières à vocation sociale) doit être privilégié par rapport à une orientation vers l'hébergement. Le principe est qu'il n'y a pas de passage obligatoire par l'hébergement (structure collective ou statut d'hébergé), sauf à ce que la situation de la personne le justifie. Ce principe s'applique aussi bien aux personnes qui sont proches de l'autonomie qu'aux plus vulnérables. La référence à la notion de "chez soi" prime également dans l'hébergement afin de placer les personnes hébergées dans les conditions les plus proches du logement ordinaire.* »



Une mission d'observation en lien avec les objectifs du PLH 3 de la MEL

Le logement des jeunes, quels que soient leurs revenus, ou leur statut vis-à-vis de l'emploi, est une priorité du troisième Programme local de l'habitat (PLH) 2022-2028, voté le 24 juin 2022 par le Conseil métropolitain. Elle liste 4 types d'actions :

- en direction de l'offre et de l'attribution des logements sociaux ;
- la prise en compte des besoins aux différentes étapes de la vie, dont la prise en compte des besoins des jeunes et des étudiants ;
- le développement de l'offre pour les ménages sans abri ou en situation de mal-logement ;
- l'accompagnement des parcours des ménages sans abri ou en situation de mal-logement, notamment en garantissant un accompagnement global et personnalisé.

Dans son orientation n°5, qui s'intitule « Promouvoir une métropole solidaire qui accompagne les parcours résidentiels des habitants vulnérables ou aux profils spécifiques », la Métropole liste les cinq publics prioritaires de son plan :

- les personnes âgées ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les familles monoparentales ;
- les personnes de la communauté des gens du voyage ;
- **et enfin les jeunes.**

Au regard de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve une grande partie des jeunes, cette étude vient donc éclairer, à travers un travail d'analyse sociologique, les profils des jeunes, leurs difficultés et leurs besoins en matière d'habiter et d'habitat.

Pour ce faire, ce travail se présente en quatre parties :

- la première partie est consacrée à définir et caractériser la notion de « jeunesse » et pourquoi il s'agit d'un public spécifique dans le cadre du Logement d'abord ;
- une deuxième partie analyse les profils et les fragilités des jeunes en difficulté vis-à-vis du logement : il s'agit d'identifier les problématiques émergentes et structurantes qui impactent leur accès à un logement autonome, et leur maintien, et souligner leurs besoins ;
- une troisième partie met en évidence les freins à l'accès au logement que rencontrent les jeunes en lien avec l'état du marché actuel du logement dans la métropole lilloise et les demandes formulées à l'égard des jeunes afin d'accéder au logement ;
- la quatrième partie propose une analyse et une mise en perspective des réponses mises en place par le territoire et ses acteurs pour pallier les difficultés d'accès de ces publics jeunes, au regard des grands principes du Logement d'abord. En partant de la singularité des itinéraires de ce public, comment les nouveaux modes de faire répondent-ils aux besoins des jeunes les plus précaires vis-à-vis du logement ? Quels enseignements en tirer pour les politiques actuelles en matière d'offre et d'accompagnement en direction des jeunes ?



MÉTHODOLOGIE

Un champ d'observation et une méthode de travail définis de manière partenariale

L'ensemble des travaux font l'objet d'un suivi méthodologique par un groupe de travail partenarial rassemblant : la MEL, l'État, le Département, l'Union régionale pour l'habitat (URH), l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale (UDCCAS), la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et la fondation Abbé Pierre.

Des rencontres avec les professionnels et les usagers pour saisir la diversité des problématiques et des réponses apportées

L'analyse des problématiques de logement des publics jeunes repose sur l'exploitation et le croisement de trois types de matériaux :

- des entretiens réalisés avec des professionnels du territoire en charge des questions liées à la jeunesse ;
- la parole de jeunes ;
- la littérature scientifique : sociologie de la jeunesse, rapports institutionnels en lien avec les politiques jeunesse, etc.

Des entretiens avec soixante professionnels

Pour saisir la diversité de ces problématiques et en cerner les moments décisifs, soixante professionnels intervenant directement dans le champ de la jeunesse ou du logement, de l'emploi et de l'accompagnement social ont été rencontrés :

- assistants de travail social, éducateurs spécialisés ;
- chefs de service et responsables de structure, dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement ;
- techniciens chargés de la mise en œuvre des dispositifs logement ;
- chargés de mission, chargés de projet, d'associations logement, de bailleurs sociaux ou en collectivités territoriales ;
- conseillers principaux d'éducation.

Ces acteurs sont issus de structures variées (voir tableau ci-après).

Ces entretiens ont été l'occasion de mieux comprendre comment les structures, et les travailleurs sociaux agissent au quotidien auprès des jeunes, quelles sont les difficultés rencontrées par les professionnels, et comment le Logement d'abord se diffuse dans les pratiques des professionnels.

Nous avons pu également participer à plusieurs commissions logement et observer :

- les logiques mises en place par les travailleurs pour faire entrer les jeunes dans le parc social ;
- les arguments mobilisés par les différents acteurs : bailleurs sociaux, associations.

Les professionnels ont également facilité la rencontre de jeunes qu'ils accompagnent ou ont accompagnés.

L'Agence remercie tous ces acteurs de leur confiance, de la qualité des échanges et de leur contribution qui a favorisé la production de ce travail.



Les professionnels interrogés

Thématique	Structure
Des missions locales	Mission Locale Tourcoing-Vallée de la Lys Mission Locale de Lille Mission Locale Val de Marque
Des clubs de prévention	Formation, Culture, Prévention (FCP) Marcq-en-Baroeul Itinéraires Horizon9 (H9)
Des résidences habitat jeunes	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) RHJ Béthanie RSJT Nazareth La Maison d'Accueil du Jeune Travailleur (MAJT) Apprentis d'Auteuil Les compagnons du devoir
Des collectivités locales	Métropole européenne de Lille (MEL) Département Maison Nord Solidarités de Lille Sud
Des associations spécialisées dans le logement	Eole ActionLogement
Des structures d'hébergement (CHRS)	Home des Flandres abej SOLIDARITÉ
Des organismes de formation pour les jeunes	E2C
Des services sociaux	CAARUD du Point de Repère (abej SOLIDARITÉ)
Des structures dédiées aux étudiants	Crous Galillé All la Catho
Des établissements scolaires	Lycée Gustave Eiffel, Armentières Lycée Maurice Duhamel, Loos Lycée Baggio, Lille
Des associations qui portent des dispositifs de logement à destination des jeunes	Miriad Temps de Vie Aréli Afev abej SOLIDARITÉ Génération et cultures Gaal Home des Flandres La Sauvegarde du Nord
Des bailleurs sociaux	URH LMH Partenord Habitat
Des associations de terrain	Le Centre de la Réconciliation
Autres	Collège représentatif des personnes accompagnées (CRPA) La Fondation des acteurs de la solidarité (FAS)



Vingt-sept entretiens avec des jeunes métropolitains de 18 à 25 ans voire 30 ans

Ces entretiens semi-directifs ont été conduits de mai à août 2022⁶.

L'objectif était de **leur donner la parole, de recueillir leur récit de vie, et de mieux cerner les problématiques rencontrées et leurs besoins**, dans une approche socio-anthropologique. Tous ces entretiens ont été enregistrés, avec accord de la personne.

La tranche d'âge retenue est importante dans la mesure où ces jeunes ne peuvent prétendre à une allocation à minima durable, ce qui les rend donc extrêmement fragiles. Le passage à 25 ans ne règle en rien cette situation pour des jeunes qui rencontrent des difficultés multiples et font aussi l'objet de discrimination à l'accès et au maintien dans le logement.

Ces jeunes ont été accompagnés à un moment dans leur parcours logement par une association d'insertion professionnelle, par une association spécialisée dans le logement ou tout simplement par un travailleur social.

L'ambition de ces entretiens est de montrer **la diversité des difficultés et des profils en analysant le parcours de jeunes dans différentes situations** :

- vivant ou ayant vécu dans des endroits différents, logés ou hébergés (en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en logement temporaire, en situation de rue, en logement individuel, en bidonville) ;
- originaire de la métropole lilloise ou en mobilité (étudiants étrangers, étudiants décohabitants français) ;
- accompagnés ou ayant été accompagnés, certains dans le cadre de dispositifs spécifiques et expérimentaux ;
- avec des situations familiales variées (seuls, en couple, avec enfants) ;
- et des parcours de vie différents : institutionnels (sortants de prison, pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance).

Les entretiens menés dans le cadre de cette étude ne représentent pas de manière exhaustive la diversité de cette « jeunesse ». Ils ont pour ambition de témoigner de cette pluralité, et de mettre en relief la réversibilité et l'individualisation des parcours. Il s'agissait de :

- comprendre **les parcours de vie des personnes** : quelles ont été les étapes clés dans leur trajectoire et comment elles ont influencé leur parcours dans le logement ?
- appréhender **les difficultés rencontrées au niveau du logement** (de l'accès, de l'accompagnement au maintien et au vécu) et d'autres thématiques pouvant impacter de manière directe ou indirecte leurs trajectoires résidentielles : emploi, études, ressources et aides perçues, famille, vie conjugale, budget et dépenses, vie sociale, activités/loisirs, besoins en termes de logement, d'accompagnement, etc. ou toutes difficultés rencontrées impactant leur insertion. Certaines situations ont pu être difficiles à aborder avec les jeunes lors des entretiens (isolement extrême, violences conjugales, troubles psychiques, addictions, traumatismes du passé) ;
- comprendre les besoins en lien avec les parcours et les problématiques auxquelles ils ont été confrontés ou sont confrontés ;
- identifier les acteurs, les accompagnements qui leur ont permis d'accéder au logement.

Des journées d'observation et des ateliers collectifs

Ces journées d'observation sur le terrain ont été l'occasion de rencontrer des jeunes plus « marginalisés », les plus éloignés du logement et de compléter les entretiens individuels :

- en permanence logement à la mission locale de Tourcoing ;
- en atelier collectif au CHRS de l'abej SOLIDARITÉ ;
- à l'accueil de jour « le Point de Repère » de l'abej SOLIDARITÉ.

⁶ Les prénoms des personnes citées dans cette étude ont été changés afin de préserver leur anonymat.



Les 27 personnes interrogées en entretien long semi-directif

SEXE

13 femmes
14 hommes



ÂGE

11 personnes : **18-21 ans**
10 personnes : **22-24 ans**
6 personnes : **25-30 ans**



SITUATION FAMILIALE

19 personnes : **seules**
4 personnes : **en couple sans enfant**
4 personnes : **seules avec enfant**



ACTIVITÉ

9 **étudiants** dont 3 **apprentis** et 1 **salarié**
7 personnes : **en activité professionnelle**
dont 5 **en CDI**, 1 **en atelier et chantier d'insertion (ACI)** et 1 **en intérim**
11 personnes : **sans activité professionnelle**



SANTÉ

4 personnes : **troubles psychiques** (bipolarité, schizophrénie, troubles du déficit de l'attention avec/sans hyperactivité, etc.)
1 personne : **difficultés de santé physique** (impactant son activité professionnelle)
8 personnes : **addiction à la drogue** (cannabis, kétamine, etc.)
4 personnes : **alcoolisme**



PARCOURS MIGRATOIRE

15 jeunes **originaires de la région**
3 jeunes **français en mobilité géographique** dont 2 **étudiants**
5 anciens **mineurs non-accompagnés (MNA)**
1 **étudiant étranger en mobilité**
2 **demandeuses d'asile**
1 **migrante intra-européenne**



PARCOURS INSTITUTIONNEL

12 personnes : **ayant été confiées à la protection de l'enfance** dont 8 **jusqu'à 18 ans**
4 personnes : **ayant séjourné à l'hôpital psychiatrique**
2 personnes : **ayant effectué une peine de prison**





SITUATION ACTUELLE DANS LE LOGEMENT

12 personnes : **locataires en titre dont 11 dans le parc social, 1 dans le parc privé**
7 personnes : **en sous-location dont 5 en bail glissant**
4 personnes : **en Résidence Habitat Jeunes (RHJ)**
1 personne : **en logement Crous**
1 personne : **en situation de rue**
1 personne : **hébergée chez son père**
1 personne : **en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**



DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EN COURS AU MOMENT DE L'ENTRETIEN

4 personnes : **accompagnées par « La Clé de l'Avenir » de l'abej SOLIDARITÉ**
3 personnes : **accompagnées par « Un chez soi d'abord jeunes »**
2 personnes : **en colocation Kaps (Afev)**
2 personnes : **en colocation « Co-design ton toit » (Mission locale Lille)**
1 personne : **accompagnée dans le cadre du dispositif Kiala de la Maison d'accueil des jeunes travailleurs (MAJT)**
1 personne : **accompagnée dans le cadre du Programme jeunes du CHRS de l'abej SOLIDARITÉ**
1 personne : **accompagnée dans le cadre du dispositif « De la minorité à la majorité » du Graal**



PARCOURS RÉSIDENTIEL

(Une même personne a pu se retrouver dans plusieurs de ces situations au cours de son parcours.)

Parmi les personnes rencontrées, certaines ont été sans domicile :

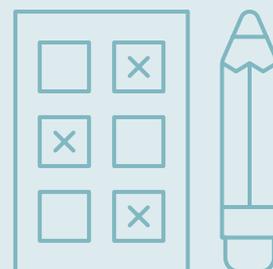
17 personnes : **ont été hébergées chez des tiers**
7 personnes : **ont été en situation de rue dont 1 en bidonville**
6 personnes : **ont été hébergées en structures d'hébergement de type CHRS.**

Parmi les personnes rencontrées, 19 personnes **ont occupé un logement à durée déterminée** (logement Crous, RHJ, logement en sous-location).



AUTRES PROBLÉMATIQUES

2 personnes : **incarcération**
16 personnes : **violences familiales psychologiques**
5 personnes : **violences familiales physiques**
10 personnes : **mises à la rue par leurs parents**





1



**LES JEUNES, UN PUBLIC
SPÉCIFIQUE DANS
LE CADRE DU LOGEMENT
D'ABORD**



1. DES PARCOURS ET DES PROFILS HÉTÉROGÈNES

A. La jeunesse, une catégorie institutionnelle

La jeunesse est une catégorie sociale et institutionnelle définie par la société, et dont l'existence est liée aux politiques publiques qui l'ont construite, fondées sur l'âge et le statut.

Une définition de la jeunesse par l'âge

Communément, « la jeunesse » est considérée comme la tranche d'âge comprise entre 18 ans, l'âge de la majorité, et 25 ans, l'âge de l'accès au revenu de solidarité active (RSA). Aujourd'hui, l'âge de la majorité est de 18 ans en France mais de 1793 à 1974, cet âge était de 21 ans. Cette majorité a été volontairement descendue en 1974 car il a été considéré que les personnes étaient juridiquement responsables, avaient des devoirs de citoyens ainsi que des droits. La détermination des tranches d'âge questionne dès lors qu'elle exclut une partie de

la population de certains droits sociaux. Cette exclusion des jeunes est d'autant plus paradoxale qu'ils constituent depuis des années et encore plus maintenant **la classe de la population française la plus confrontée à la précarité économique et sociale.**

Le **concept de « police des âges »** d'Annick Percheron et René Rémond permet de comprendre comment la société s'organise sur la base d'un ordre social, fondé sur l'âge⁷ : un critère de classement qui permet **d'homogénéiser et de standardiser les parcours, et d'assigner à chacun des attributs, des rôles sociaux et des droits.** Le regroupement des jeunes dans une seule et même catégorie a comme incidence de construire des réponses liées à l'âge, qui font fi des besoins spécifiques de chacune des réalités des jeunes.

La définition de la catégorie « jeunes » diffère selon les acteurs : 15-29 ans, 18-24 ans, 18-30 ans. Afin de prendre en compte l'allongement de la jeunesse, l'Insee a ajouté aux 15-19 ans et aux 20-24 ans, la classe 25-29 ans.

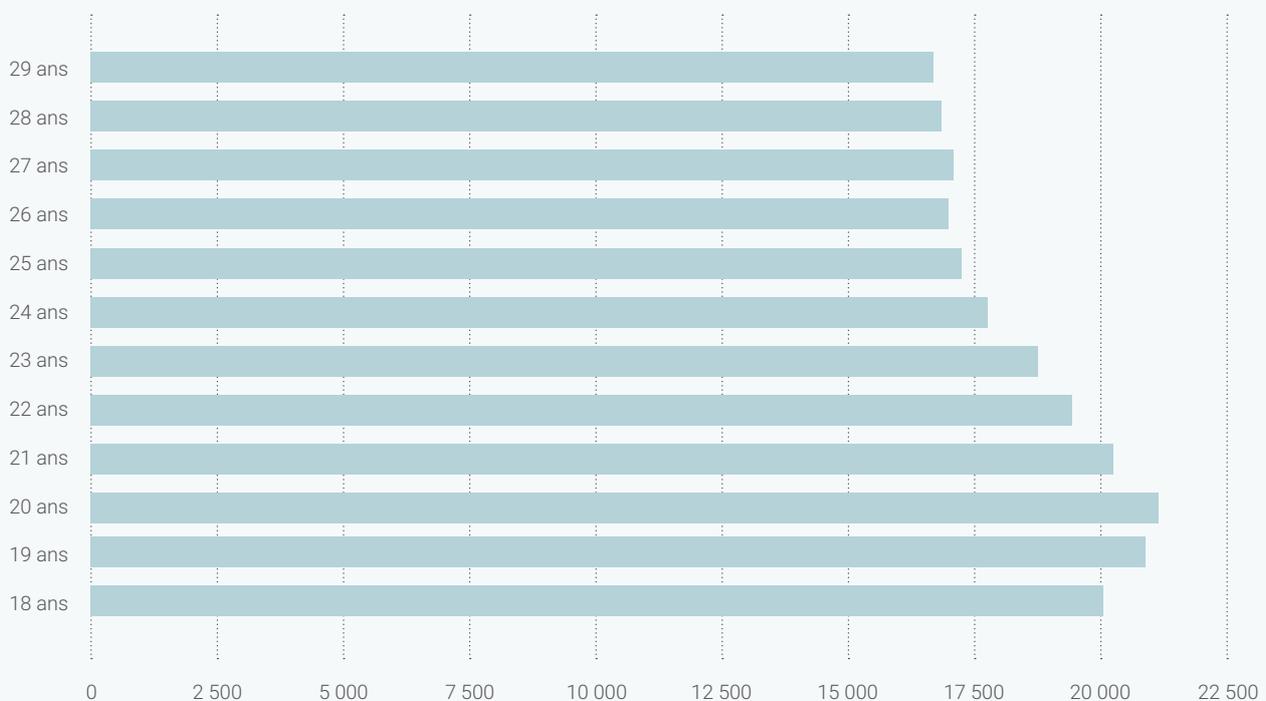
Le travail mené porte sur les jeunes adultes de 18 à 29 ans avec un zoom sur la période des 18 à 25 ans, où **il n'existe pas de politiques d'aide sociale solvabilisatrice qui permettent de sortir de l'urgence et de la précarité permanentes.**

LES JEUNES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

On compte 137 964 jeunes âgés de 18 à 24 ans dans la Métropole Européenne de Lille en 2019. Ils représentent 11,7% de la population (contre 8% à l'échelle nationale).

On compte 84 645 jeunes âgés de 25 à 29 ans, qui représentent 7,2% de la population (contre 5,8% à l'échelle nationale).

Nombre de jeunes de 18 à 29 ans dans la MEL en 2019



Source : Insee, recensement de la population. Traitement : ADULM.

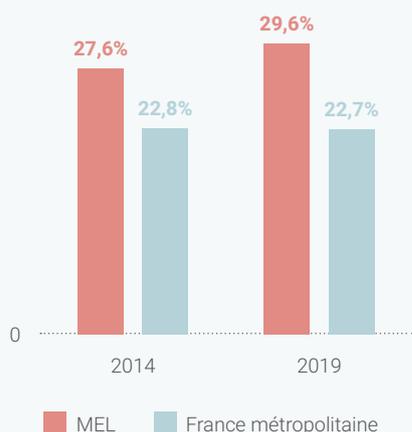
⁷ GALLAND Olivier, REMOND René, PERCHERON Annick (éd.), Âge et politique.. In : Revue française de sociologie, 1992, 33-2. pp. 297-300.



DES JEUNES SOUVENT PLUS PAUVRES QU'AILLEURS

29,6% des ménages dont le référent a moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté dans la MEL, contre 22,7% en France métropolitaine (source : Insee, FiLoSoFi) et contre 19,2% pour l'ensemble des ménages de la MEL. Un taux de pauvreté en hausse de 2 points chez les moins de 30 ans entre 2014 et 2019 (contre +0,3 point pour l'ensemble des ménages de la MEL).

Taux de pauvreté parmi les ménages dont le référent a moins de 30 ans



Source : Insee - FiLoSoFi.

Des statuts et des parcours pourtant très différents

Les jeunes présentent des réalités hétérogènes, et des inégalités sociales en matière de niveau d'études, de qualification, de situation familiale, de parcours migratoire, qui rendent les trajectoires résidentielles des personnes tout aussi multiples, voire chaotiques.

On peut distinguer des situations et des parcours différents vis-à-vis :

- **de l'activité :**
 - des apprentis aux étudiants,
 - des jeunes actifs,
 - des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation, aussi appelés NEET ;
- **de la situation familiale :**
 - des jeunes chez leurs parents ou tiers (autres membres de la famille, amis),
 - des jeunes vivant seuls,
 - des jeunes en couple,
 - des jeunes parents, voire des parents isolés ;
- **du soutien familial :** certains jeunes bénéficient du soutien plus ou moins important de leur famille, d'autres n'ont pas de soutien, voire plus de contact ;
- **du parcours migratoire :** à l'intérieur de la France ou depuis l'étranger ;
- **du parcours en institution :** prisons, hôpitaux, maisons pour jeunes avec troubles psychiques, établissements de soin et santé mentale.

B. La jeunesse : une période de transition

Vers l'autonomie à travers plusieurs étapes

La jeunesse n'est pas qu'un âge, elle est surtout un moment de transition, de passage de l'adolescence vers l'âge adulte. Elle est **une période médiane devant mener à l'aboutissement de l'insertion de la personne**. Plusieurs notions la caractérisent : l'apprentissage, l'expérimentation, la prise d'autonomie et de responsabilités et l'accès à l'indépendance. La jeunesse est une période de la vie « où s'opère un double passage : de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la formation d'un nouveau ménage ».⁸

Dans la sociologie de la jeunesse, **quatre étapes sont traditionnellement identifiées, symboles du passage de jeune adulte à adulte :**

- la décohabitation, c'est-à-dire le fait de quitter le domicile parental pour accéder à un logement indépendant ;
- l'entrée dans la vie professionnelle ;
- la formation d'un couple ;
- et l'arrivée du premier enfant⁹.

L'accès à un logement autonome est donc un levier essentiel pour entrer dans la vie adulte.

La désynchronisation des transitions

Aujourd'hui, le schéma « logement, insertion professionnelle, mise en couple et naissance du premier enfant » est remis en question. Deux phénomènes viennent impacter cette trajectoire :

- le passage d'une étape à l'autre s'est complexifié, et se fait plus tardivement, au regard du contexte social et économique de la société : **hausse du chômage chez les jeunes, allongement des études, précarisation de l'emploi**. Les jeunes sont pour la majeure partie d'entre eux concernés par **une précarité grandissante, caractérisée par un accès difficile et donc tardif à l'emploi, à des sources de revenus limitées**. Alors que dans les années 1970, l'âge moyen d'accès au contrat à durée indéterminée (CDI) était de 20 ans, il est aujourd'hui de 27 ans (Castéra, Gougain, 2019). Les situations sont réversibles : un jeune adulte peut devenir autonome puis ne plus l'être avec la perte de son emploi ;
- s'ajoute à cela, **l'état du marché du logement dans la métropole** qui rend difficile l'accès au logement.

Le maintien des jeunes adultes dans une certaine dépendance

Ces facteurs réunis retardent voire empêchent le franchissement du seuil résidentiel et maintiennent les jeunes adultes dans **une certaine dépendance vis-à-vis de leurs parents ou autres « tiers aidants »**. Les indicateurs classiques de l'entrée dans la vie adulte sont aujourd'hui remis en question : **le départ du domicile familial n'est plus nécessairement synonyme d'insertion professionnelle durable**. Les trajectoires des jeunes précaires dans le logement sont complexes : les seuils caractérisant l'entrée dans la vie adulte arrivent de manière prématurée, sont souvent non chronologiques et désynchronisés.





La familialisation de l'action publique en France

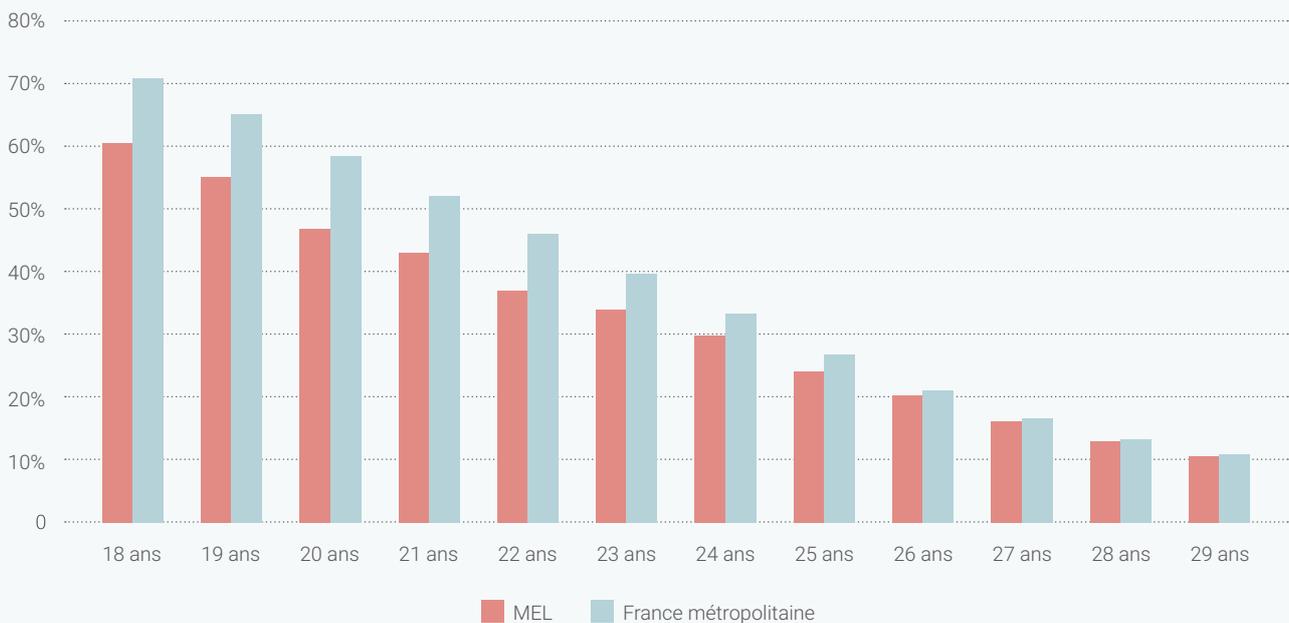
La « familialisation » des droits sociaux est toujours au fondement du système de protection sociale français, c'est-à-dire qu'il existe en France, selon le Code civil, de nombreuses obligations entre les membres de la famille, et plus particulièrement entre les parents et les enfants, même après la majorité. Ainsi, les parents ont l'obligation de fournir une aide matérielle à leur enfant majeur qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance. La jurisprudence a tenté de clarifier ce principe indiquant que les parents devaient continuer à aider leurs enfants au-delà de la majorité si celui-ci était en situation de handicap, en recherche sérieuse d'emploi ou entreprenait des « études sérieuses et raisonnables ».¹⁰

Ce système social qui repose essentiellement sur les solidarités familiales devient problématique pour les jeunes qui n'ont plus aucun lien avec leurs parents. Les jeunes qui ne peuvent donc bénéficier du soutien financier de leur famille sont donc particulièrement fragilisés et dans leur accès au logement.

DES JEUNES MOINS SOUVENT CHEZ LEURS PARENTS QUE LA MOYENNE NATIONALE

44,1% des jeunes de 18 à 24 ans vivent encore chez leurs parents dans la MEL en 2019, contre 52,6% en France métropolitaine, un taux à mettre en lien avec le nombre important d'étudiants venant faire leurs études dans la métropole lilloise.

Part des jeunes vivant chez leurs parents par tranche d'âge dans la MEL en 2019



Source : Insee Recensement, fichier détail. Traitement : ADULM.

⁸ CHEVALIER Tom, LONCLE Patricia, *Une jeunesse sacrifiée*, PUF, 2021.

⁹ ROUDET Bernard, « Qu'est-ce que la jeunesse ? », *Après-demain*, 2012/4 (N° 24, NF), p. 3-4. DOI : 10.3917/apdem.024.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2012-4-page-3.htm>.

¹⁰ « Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse » Rapport au Premier Ministre par Célia VEROT et Antoine DULIN, mars 2017.



C. Illustration des problématiques de cohabitations

Des cohabitations au domicile parental prolongées et subies

Faute d'une insertion dans l'emploi durable, **certains jeunes sont contraints de rester chez leurs parents, dans des cohabitations conflictuelles**. C'est le cas de Claire. Les relations sont compliquées avec sa mère qui souffre d'addictions et demande à Claire de lui donner le peu d'argent qu'elle gagne (bourse et salaire). La situation n'étant plus vivable, Claire décide de partir de chez elle et de prendre un logement en résidence habitat jeunes.



Comme j'avais des revenus, avec ma mère, le rapport était encore plus compliqué, parce qu'il fallait que je donne toujours plus d'argent, toujours plus d'argent. Donc j'ai dit " oh c'est bon, au bout d'un moment, elle me prend la tête, elle me prend mes sous, elle me fait vivre un enfer et voilà quoi ". C'était invivable.

Claire



Ce processus de « parentification » ou l'inversion des rôles parent-enfant, est d'autant plus courant lorsque la famille est monoparentale et que le parent présent souffre de troubles psychiques, dépression, maladie et que cela s'additionne à des addictions de produits (Haxhe, 2013).

Des décohabitations prématurées nécessaires

Dans certaines situations, **le départ du domicile parental est nécessaire pour le jeune, alors qu'il n'est pas encore en capacité d'être autonome**. Plusieurs facteurs précipitent **cette désaffiliation du jeune** : mal-logement, parent ayant des problématiques psychiques et d'addiction, orientation sexuelle du jeune, transition de genre, etc. **Parmi les 27 personnes interrogées, 10 ont été mises à la rue par leurs parents**. C'est le cas de Nolwenn, hébergée par son père après avoir été mise à la porte par sa mère. Elle se retrouve à dormir sur le canapé du salon.



Mon père était alcoolique. Du coup, ce n'était pas simple, et puis son environnement, il était sale, plein d'humidité. Le sol était noir. En fait, il se laissait aller, clairement. Il y avait de l'alcool partout, puis en général, il mettait sa musique avec ses copains, donc quand moi je voulais aller dormir, c'était quand monsieur va dormir.

Nolwenn



À côté, certains jeunes décident de quitter le foyer familial pour d'autres raisons, qui ne dépendent pas des relations qu'ils entretiennent avec leurs parents : mise en couple, migration, envie d'indépendance.

Des processus d'aller-retour et des parcours non linéaires avec décohabitation et re-cohabitation

La décohabitation n'est plus un processus définitif. Les trajectoires des jeunes sont caractérisées par une réversibilité des situations. Certains jeunes se voient obligés de retourner chez leurs parents pour plusieurs raisons : perte d'emploi et changement de situation professionnelle, raisons financières, séparation amoureuse.

Louise, qui avait quitté le domicile familial pour vivre en couple dans un logement en CHRS diffus, a été obligée de revenir vivre avec son conjoint chez son père, par manque de solution. Aujourd'hui, elle vit toujours chez son père et s'occupe de lui car il est tombé malade. Elle souhaiterait pouvoir trouver un logement proche de celui de son père ; mais sans ressource, elle est bloquée et se sentirait coupable de laisser son père seul. On retrouve dans sa trajectoire, **une forme de « solidarité inversée »**, qu'évoque la sociologue Cécile Van de Velde, au sujet des cohabitations qui se prolongent (Van de Velde, 2008).

Une transition vers l'âge adulte difficile

L'accès à un logement de manière précoce peut parfois être très mal vécu par la personne lorsque **cela ne relève pas de son choix, ou qu'elle considère que cette étape est arrivée trop vite** et qu'elle n'a pas eu le temps de murir dans le cadre d'un projet de vie. Le jeune se retrouve seul face à lui-même et a l'impression d'avoir brûlé les étapes ; **il doit assumer son autonomie du jour au lendemain**.



Alors au début ça m'a vraiment fait très bizarre, j'étais en train de ranger mes affaires en pleurant, ça m'a vraiment fait bizarre d'avoir mon premier logement. [...] Un mélange de " je vais être seule, je vais devoir faire à manger ", et peut-être d'un côté, je me suis dit, au moins je ne serai plus à la rue, il n'y aura plus de problème, ça ira peut-être mieux avec ma mère, je pense que c'était un mélange des deux. Au début, c'est vraiment compliqué de te dire, parce qu'à ce moment, je ne voulais pas vraiment être en appartement toute seule, peut-être que j'aurais préféré être encore chez ma mère, avoir le temps de te dire " là, je vais prendre un appartement ". On va dire entre guillemets que je n'ai pas eu trop le choix de me dire, tiens j'aurais peut-être emménagé à cet âge-là. Là, je n'avais pas le choix d'emménager là et puis c'est tout.

Nolwenn



2. DES JEUNES AVEC DES DIFFICULTÉS MULTIPLES VIS-À-VIS DU LOGEMENT

L'étude porte un focus sur les jeunes en difficulté vis-à-vis du logement qui cumulent plusieurs fragilités et se retrouvent dans des situations de vulnérabilité et d'extrême précarité qui se traduisent par la multiplication des cas de mal-logement chez les jeunes.

Les jeunes vis-à-vis du logement peuvent être dans des situations très diverses :

- **difficulté à accéder au logement** : à la rue, hébergés chez des tiers, en cohabitation intergénérationnelle familiale, dans des logements à durée limitée ;
- **difficultés pour s'y maintenir** : difficultés financières, gestion du budget, etc. ;
- **mal-logement** : habitat dégradé, nuisances sonores, etc.

A. Des choix restreints face au logement

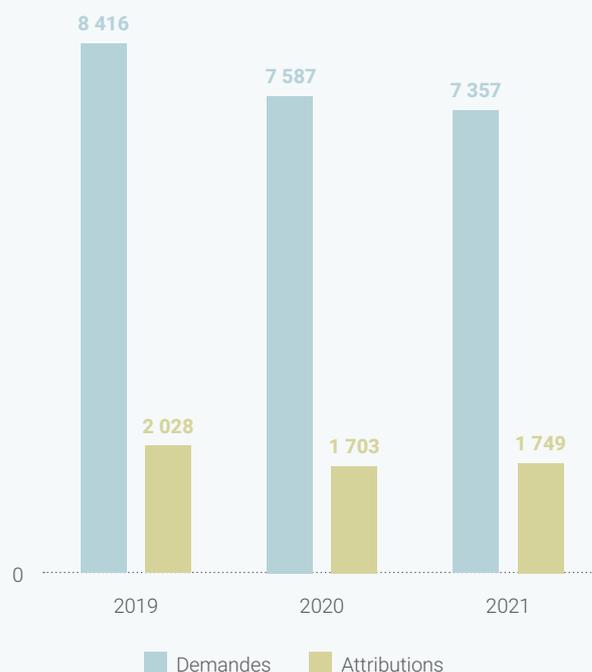
Les jeunes accèdent difficilement au logement social

En 2021, 8 416 jeunes âgés de 18 à 25 ans ont effectué une demande de logement social dans la MEL. 1 749 jeunes ont obtenu un logement social, soit 4,1 demandes pour 1 attribution contre 5,3 pour l'ensemble des ménages.

Le temps d'attente moyen est de 11,03 mois pour les jeunes ayant obtenu un logement, contre 20,4 mois pour l'ensemble des ménages. Il est en moyenne de 9,07 mois pour les jeunes dont la demande est encore en instance.

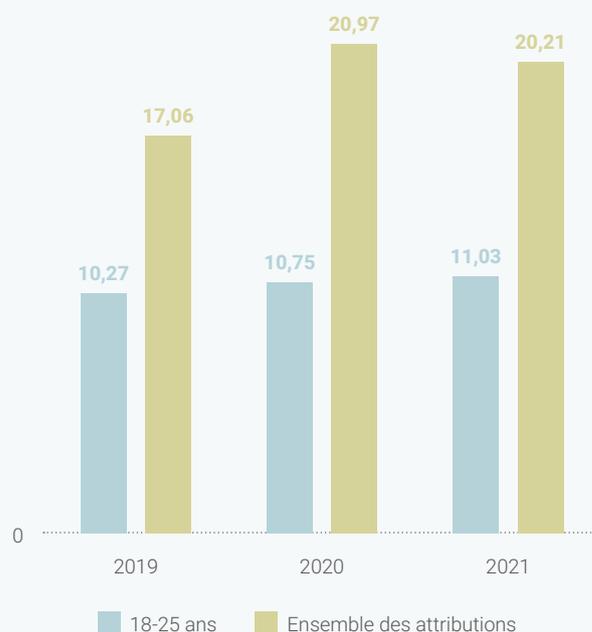
Mais le temps d'attente peut être beaucoup plus long. À titre d'exemple, Rahim a attendu trois ans avant d'avoir un logement social : pendant ces trois ans, Rahim était hébergé chez des tiers, il était en apprentissage pendant deux ans, puis a signé un CDI un an avant d'obtenir une réponse positive à sa demande. De son côté, Victoria a attendu quatre ans avant d'avoir un logement social avec ses deux filles.

Demandes de logement social et attributions pour les 18-25 ans dans la MEL



Source : SNE-MEL. Traitement : ADULM.

Délai moyen d'attente pour l'attribution d'un logement social dans la MEL (en mois)



Source : SNE-MEL. Traitement : ADULM.





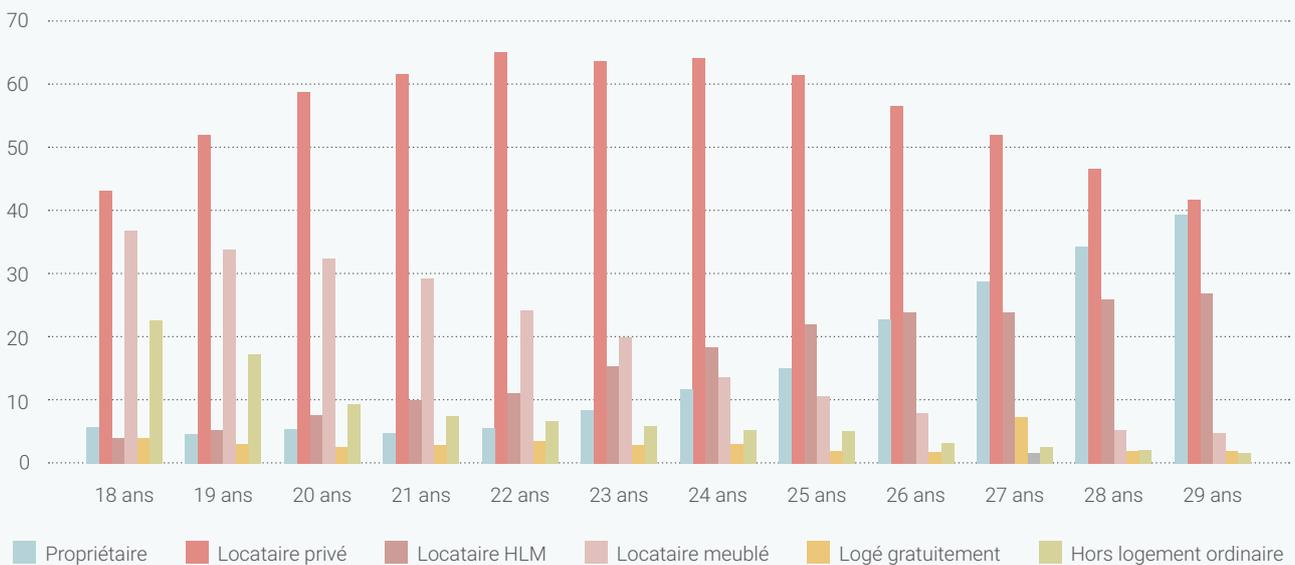
Soirée organisée dans la cour intérieure de la résidence habitat jeunes Béthanie, à Lille © URHAJ

Un recours important au parc locatif privé

En raison de sa capacité d'offres et de la diversité des logements proposés, **le parc privé constitue comme pour l'ensemble de la population le parc principal d'accueil des jeunes de moins de 30 ans**. Sur les 27 jeunes rencontrés, 7 personnes se sont dirigées vers du logement privé après avoir quitté le domicile familial, ou la structure dans laquelle ils étaient hébergés avant leurs 18 ans.

Par manque d'une offre de logements financièrement accessibles, les jeunes sont contraints de s'orienter vers le parc privé. Dans les grandes villes, les personnes résidant dans le parc privé sont majoritairement des jeunes de 18 à 29 ans. À l'échelle nationale, parmi les 18-30 ans, 59% sont locataires du parc privé contre 23% sur la population globale (ANIL, 2011).

Statut dans le logement des jeunes ne vivant plus chez leurs parents dans la MEL en 2019



Source : Insee Recensement, fichier détail. Traitement : ADULM.



Les résidences habitat jeunes sont parfois la seule solution envisagée pour se loger

Parce qu'ils sont persuadés de ne pas remplir les conditions d'accès au parc social ou privé, certains jeunes se dirigent automatiquement vers les résidences habitat jeunes (RHJ), anciennement appelés foyers de jeune travailleurs (FJT)¹¹. Le passage dans ce parc de logements semble être, pour les jeunes adultes aux profils, expériences et vécus hétérogènes, l'unique solution de logement.

Les habitats dédiés aux jeunes répondent à certains de leurs besoins : **mobilité professionnelle, géographique et sociale des jeunes ; modalités d'accès aux logements simplifiées ; temps d'attente plus courts que le parc social**. C'est surtout ce dernier point qui motive certains jeunes à privilégier cette option, parfois de manière contrainte. « L'urgence » de leur situation ne leur permet pas d'attendre un logement dans le parc social.

Ces personnes, du fait de la précarité et/ou de la pauvreté qui les touchent ne parviennent pas à accéder aux autres segments du parc de logements, social ou privé. Les trajectoires résidentielles des jeunes témoignent de ces difficultés ; les durées de séjour dans les habitats collectifs, censés être courts, s'allongent. Ainsi, Marine est restée quatre ans et demi en résidence habitat jeunes avant d'intégrer un autre logement à durée déterminée, censé être tremplin vers du logement durable. Laure, quant à elle, vit depuis six ans dans une RHJ.

Pour les jeunes les plus désocialisés qui ont besoin de collectif et d'être accompagnés, **les résidences habitat jeunes peuvent être des lieux ressources** :



Beaucoup de nos jeunes partent en RHJ, parce qu'ils sont précaires au niveau des ressources. Le parc public, c'est surtout pour les jeunes au RSA, donc plus de 25 ans. Les jeunes de 18-21 ans sont en Foyer de jeunes travailleurs, c'est ça leur première expérience en "logement". Parce qu'il y a derrière un parcours de ruptures, un isolement, un passage à la rue, ils ont clairement besoin d'accompagnement, et dans le foyer de jeunes travailleurs, ils ont cette personne ressource. Un référent qui les aide à travailler sur le budget, sur l'insertion professionnelle. L'objectif c'est qu'on ne soit pas présent pendant des années, il faut que le jeune s'éémancipe.

Travailleur social en RHJ



A contrario, ce mode d'habiter peut être mal vécu par d'autres jeunes. Les résidences habitat jeunes peuvent ne pas correspondre à certains jeunes, qui préfèrent partir vers d'autres solutions, parfois instables :



Pour quelqu'un qui a été à la rue, devoir se retrouver dans des murs, avoir des règles à respecter, c'est compliqué. Ce sont des jeunes qui ont toujours vécu dans le collectif, avec des équipes présentes jour et nuit. Du foyer ou de la famille d'accueil, ils arrivent en RHJ, donc toujours dans du collectif avec des éducateurs, certes en studio, mais la nuit, il y a des gardiens, des règles à respecter et ça, ça peut poser problème. On a des refus de certains jeunes qui nous demandent de l'aide pour travailler le logement, mais ils veulent leur solution, c'est-à-dire ne pas être en collectif, ne pas avoir des éducateurs présents au quotidien. Être réellement indépendant.

Travailleuse sociale en RHJ



Si le logement en résidence habitat jeunes peut constituer une solution temporaire intéressante, **il peut être parfois la case obligatoire à cocher avant de pouvoir accéder à un logement autonome et de droit commun**.

B. Des conditions d'habitat dégradées

Des difficultés quotidiennes, aussi bien dans le parc privé que social

L'expérience des jeunes évoquées tout au long de cette partie témoignent **des épreuves auxquelles ils sont confrontés** tant dans le parc privé que social mais aussi dans le parc de logements dits spécifiques, **dès lors qu'ils souhaitent s'éémanciper du domicile parental de manière choisie ou contrainte**. Faute de logements accessibles, une part importante de ces jeunes se retrouvent dans des situations de mal logement. Ils vivent dans des conditions insalubres et dégradées (précarité énergétique, surpeuplement) dans des logements trop chers ou inadaptés. La mauvaise qualité des logements est fréquente et lourde de conséquences : gestion des fluides, impact sur la santé, confort et bien-être.

Selon la législation, un logement décent répond à cinq critères :

- une surface minimale ;
- l'absence de risque pour la sécurité et la santé du locataire ;
- l'absence d'animaux nuisibles et de parasites ;
- une performance énergétique minimale ;
- et la mise à disposition de certains équipements.

¹¹ Pour plus d'informations concernant les résidences habitat jeunes, cf. p. 70.



La moitié des jeunes rencontrés a été dans un logement qui ne répond pas à l'ensemble de ces critères. C'est le cas de Victoria qui, après avoir été mise à la rue par sa mère, est hébergée par son père. Les relations sont très conflictuelles et elle décide de chercher un logement dans le privé, elle réussit grâce à une connaissance qui ferme les yeux sur sa situation précaire. Le logement est insalubre, il n'y a pas d'eau chaude. Elle y restera un an avant de retourner chez son père.



J'ai déménagé du côté de Lille Sud dans un logement qui était insalubre. Il y avait des trous énormes dans les trucs de stores, t'avais l'air qui passait. Quand j'ai accouché, ma fille, elle devenait violette tellement il faisait froid. On a dû se laver dans des douches froides, des bains froids pendant plusieurs mois. Après j'ai dit non, c'est plus possible, j'ai mes filles. Tu vois les petits thermomètres pour bébé qui marquent le flocon, c'était en dessous du flocon. Quand j'ai vu ça, je suis repartie. Sauf que, j'avais nulle part où aller, donc je suis repartie où ? chez mon père.

Victoria



De nombreux jeunes rencontrés sont (ou ont été) concernés par un logement dégradé et indécent. Un phénomène qui touche plus particulièrement les populations précaires, dont font partie les jeunes. C'est le cas de Jordan qui vit avec son fils de quatre ans dans un logement social, un appartement avec une seule chambre donc non adapté à la composition familiale du ménage. Le logement est humide, le réseau électrique non conforme, il rencontre des difficultés à chauffer les pièces et évoque des conséquences d'une part sur la santé de son fils, qui tombe très souvent malade, et d'autre part sur son état psychologique.



Il y a plein de problèmes, c'est un truc de malade ce logement. Je l'ai pris parce que j'avais besoin d'un logement. Mais moi, je le regrette ce logement. Déjà dans le dossier, il était marqué que j'avais un enfant et un chien, un American Staff, que je ne peux pas prendre ici. Et cet hiver, j'ai vécu un hiver comme jamais j'en ai vécu dans ma vie. Moi qui était en prison, qui est fait de la prison, j'étais cinq fois mieux en prison et je l'ai dit, on avait quatre fois plus chaud qu'ici. Mon fils, dès qu'il venait chez moi en hiver, il était malade tout le temps. Il a raté l'école à plus de 30% tout l'hiver. Cet hiver, on ne dépassait pas les 11 à 13 degrés, ici. On portait un bonnet et des gants, le petit, il était bleu, violet le matin quand je le réveillais. On dormait à deux dans le lit. [Le bailleur] ne veut rien faire, rien de rien.

Jordan



Cette insalubrité entraîne des taux d'effort excessifs de la part de Jordan, qui peine à payer ses factures de gaz et d'électricité et impacte son quotidien dans le logement. Jordan a attendu deux ans avant d'avoir ce logement social. Malgré l'insalubrité du logement, il est résigné à y rester et espère que des travaux seront réalisés par le bailleur pour régler ses problèmes d'isolation thermique. Il ne peut pas se permettre de changer parce qu'il n'a pas de travail, et doit avoir un logement pour conserver la garde partagée de son enfant. Face au besoin vital de se loger, ces ménages sont contraints d'accepter comme solution de derniers recours, voire à faire perdurer, des conditions de logement indigne.

Les exemples sont nombreux parmi les jeunes rencontrés. Harouna habitait en résidence habitat jeunes. Son employeur lui propose de le loger dans un studio qu'il possède, à proximité de son lieu de travail. Harouna accepte et se retrouve en colocation avec un autre apprenti dans un petit logement où les deux jeunes dorment dans la même pièce. Harouna exprime le souhait de déménager mais se retrouve bloqué et pris dans un cercle vicieux. Il souhaite trouver une nouvelle entreprise mieux payée pour son apprentissage mais son employeur le menace de le mettre dehors s'il change d'entreprise.

Le mal-logement, un phénomène massif de précarisation

Les jeunes témoignent du fait qu'habiter dans un logement dégradé conduit à **un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, et de perte d'estime de soi.** Les effets de la mauvaise qualité du logement sont nombreux : anxiété, dépression.



C'est surtout que ça joue beaucoup sur le mental, sur tout, en fait. Et quand vous êtes bien chez vous, vous êtes bien. Mais quand vous êtes mal à l'aise, et que vous attendez à combien vous allez payer le mois prochain, c'est ça en fait le problème. C'est ce que j'expliquais moi, c'est que c'est la première fois que ça m'arrive d'être dans cette situation. J'ai attendu beaucoup de temps avant de demander de l'aide, parce que j'étais au bord du truc, j'avais tout juste assez à manger pour mon fils.

Jordan



Les jeunes, par peur de ne pas avoir d'autres propositions, prennent le premier logement qu'on leur propose. **Certains préfèrent rester dans ces logements par peur de ne pas en retrouver derrière.**



Une contrainte de plus en plus forte sur le budget des jeunes à l'origine de privations matérielles importantes

Certaines personnes ont fait le choix (contraint) de se restreindre socialement au quotidien afin de réduire leurs dépenses, comme Mehdi.



*Je m'en sors bien parce que je me restreins beaucoup sur plein de trucs. Sur tout, en fait. Par exemple, je me suis rendu compte l'année dernière que parfois, j'étais dans la m**** alors que je n'allais jamais boire de verre. Enfin je ne faisais pas de sortie, et pourtant, j'étais quand même dans le rouge alors que je n'ai pas acheté de vêtements l'année dernière, tu vois ? Tout ce qui est loisirs, je n'en faisais pas.*

Mehdi



À l'inverse, certains ont choisi de ne pas « se limiter », quitte à connaître des fins de mois compliqués :



Il faudrait vraiment que j'arrive à me restreindre. C'est compliqué... parce que justement, je n'ai pas envie de me restreindre sur mes plaisirs. Je n'ai pas de temps, pas de sous, au bout d'un moment, je n'ai plus de vie en fait.

Claire



Dans son rapport sur l'Observatoire de la jeunesse solidaire de 2015, l'AFEV a mené une enquête auprès de 500 jeunes âgés de 18 à 30 ans. Parmi eux, **25% des jeunes disent renoncer à des dépenses de première nécessité pour payer leur loyer.** L'isolement relationnel peut ainsi être le fruit de difficultés financières.

À l'échelle locale, une enquête a été réalisée par la Fédération des Associations Étudiantes de Lille sur l'année 2019/2020, auprès de plus de 3 000 étudiants, sur les conditions de vie des étudiants de la MEL. Depuis qu'ils ont intégré le monde de l'Enseignement supérieur, **26,90% des étudiants (hors ceux qui habitent chez un parent ou dans un logement gratuit) affirment renoncer souvent ou toujours à se chauffer confortablement afin de faire des économies.**



Accueil de jour « Le Point de Repère » © abej SOLIDARITÉ

C. Des situations résidentielles particulièrement préoccupantes

Les difficultés d'accès au logement peuvent se traduire par l'exclusion de certains jeunes, qui se retrouvent en grande difficulté. Parmi les 27 personnes rencontrées, certaines ont été sans domicile :

- 13 personnes ont été hébergées chez des tiers ;
- 7 personnes ont été en situation de rue dont une en bidonville ;
- 6 personnes ont été hébergées en CHRS.

Certains récits de vie ont montré une accumulation de séjours à la rue, en hébergement, en hospitalisation, sans qu'il y ait réellement des solutions adaptées à leur situation qui puissent leur apporter un mieux-être à leur santé, à leurs problèmes avec au contraire une aggravation de leurs problématiques.

Depuis son départ de la structure dédiée aux mineurs non accompagnés il y a sept ans, Amir n'a jamais eu un logement personnel. De ses 18 à 25 ans, il a été à la rue, en hébergement instable chez des tiers, en hébergement indigne : en tente, en squat. Aujourd'hui, il est hébergé en CHRS et n'a aucune perspective à court-terme.



Les chiffres de la mission locale de Lille montrent qu'en 2021, les situations résidentielles du public accueilli se sont précarisées par rapport à l'année précédente :

- les jeunes en situation de rue sont plus nombreux en 2021 : 11% des jeunes étaient SDF en 2020 contre 15% en 2021 ;
- ils sont moins nombreux à être locataires : 36% en 2020 à 25% en 2021 ;
- ils sont un peu plus nombreux à être restés chez leurs parents : 21% en 2021 contre 8% en 2020 ;
- le nombre de jeunes en foyer reste stable ;
- le nombre de jeunes hébergés chez un tiers ou par un membre de la famille passe de 33% en 2020 à 27% en 2021.



Des situations en hébergement d'urgence qui se prolongent dans le temps

Face au déficit d'offre de logements, au temps d'attente, **l'hébergement fonctionne comme un « amortisseur » ; il constitue une solution d'accueil d'urgence, faute de mieux.**

Plusieurs professionnels pointent plusieurs problématiques concernant l'hébergement en structure collective :

- l'image que renvoient ces structures :



Pour les jeunes, c'est vraiment compliqué d'aller en CHRS, ils ne se considèrent pas comme les autres, ils se considèrent au-dessus de tout ça. Ici, on a des grands marginaux, ça peut renvoyer les jeunes à leur passé, à leur situation familiale : parents alcooliques, drogués, marginalisés, etc.

Chef de service



- les conditions de vie difficile,
- et des situations qui se prolongent dans le temps.

Ces jeunes hébergés en CHRS nous ont fait part, lors d'un atelier collectif, de leur colère et de leur révolte vis-à-vis du **système, jugé comme injuste et discriminant**, qui les exclut du logement. Ils partagent cette impression d'être des oubliés de la société, et **d'être dans un cercle vicieux : « pas de logement, pas de travail. Pas de travail, pas de logement »**. Certains sont insérés économiquement, ils cumulent les contrats intérimaires mais leur situation reste bloquée.

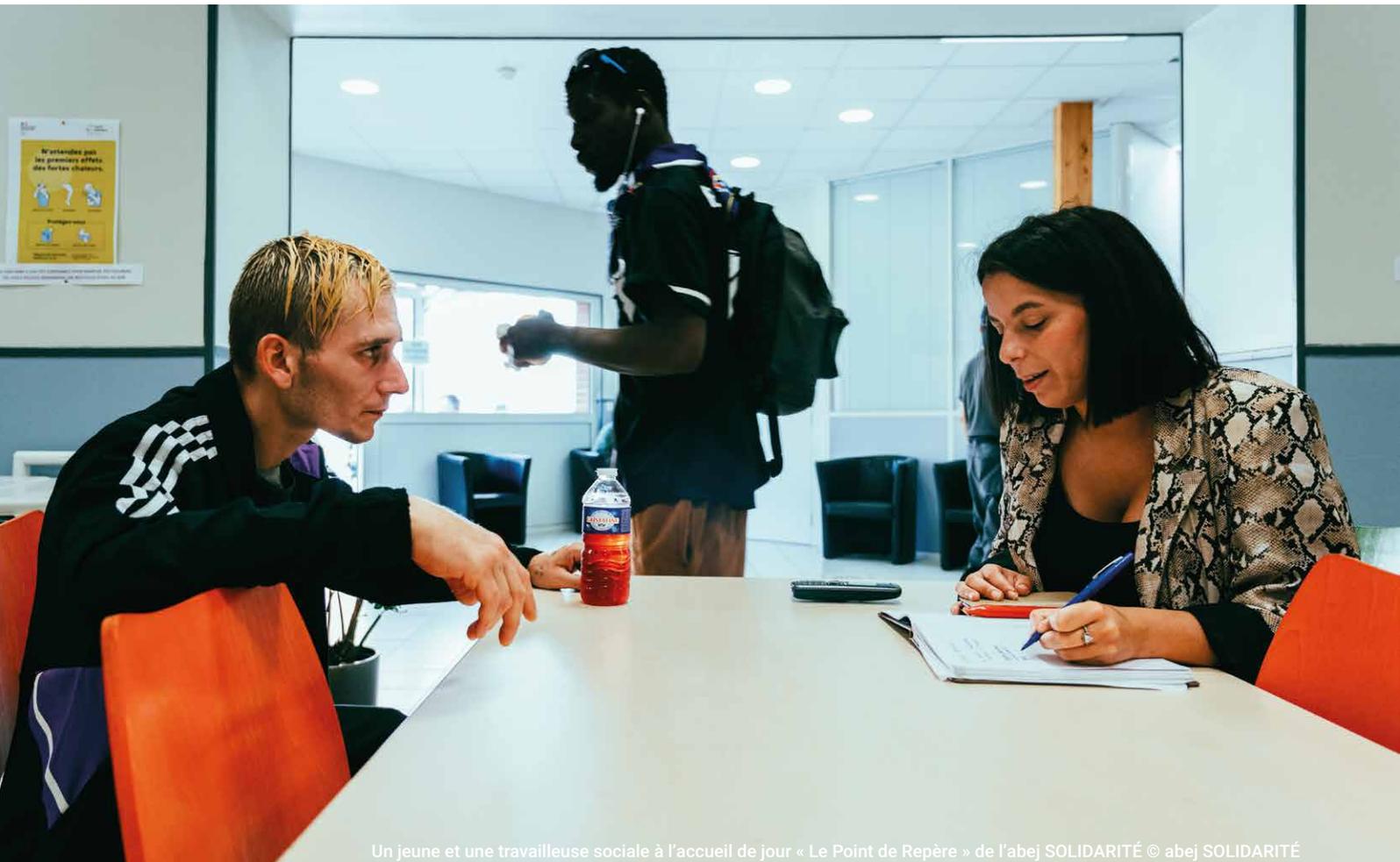


- On ne peut pas rester toute notre vie ici, ce n'est pas possible. On veut un logement, comme tout le monde. Tout le monde rêve de sortir d'ici. Les trucs de taff [être en intérim], c'est une excuse [de la part des bailleurs, pour ne pas donner un logement].

- C'est la prison ici pour moi.

- On passe nos plus belles années dans un foyer.

Paroles de trois jeunes hébergés en CHRS

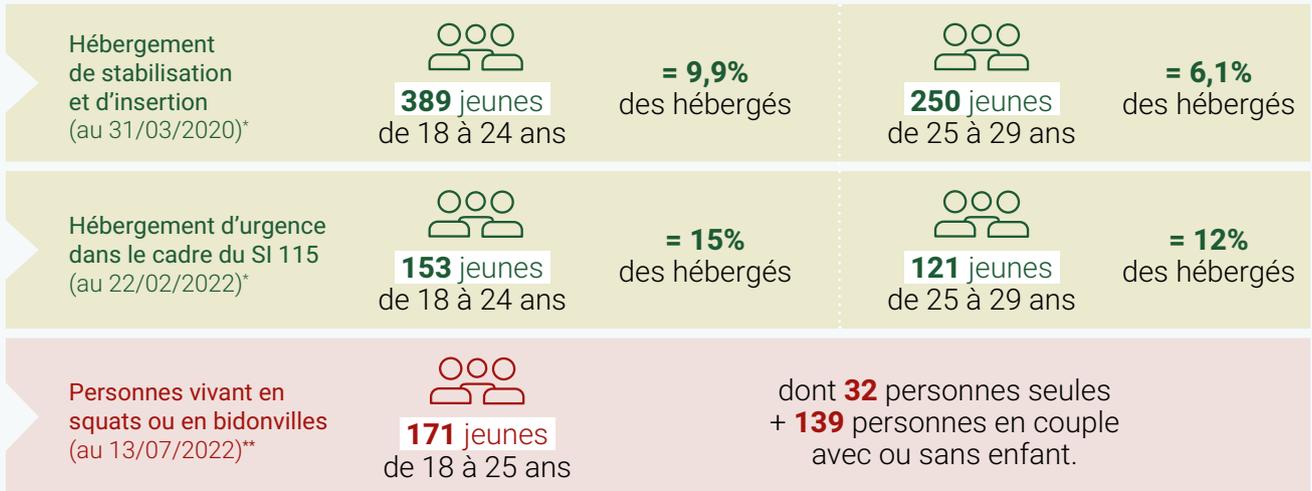


Un jeune et une travailleuse sociale à l'accueil de jour « Le Point de Repère » de l'abej SOLIDARITÉ © abej SOLIDARITÉ





LES JEUNES EN HÉBERGEMENT DANS LA MEL



* Source : CMAO. ** Source : Sauvegarde du Nord.

LES JEUNES SANS DOMICILE FAISANT APPEL AU 115 POUR UNE DEMANDE D'HÉBERGEMENT DANS LA MEL



Les jeunes de 18 à 29 ans ayant appelé le 115 et étant à la rue ou en bidonville par sexe et par tranche d'âge dans la MEL en mars 2022



Source : SI SIAO - CMAO. Traitement : ADULM.

D'autres personnes connues des associations ne figurent pas dans le SI-SIAO et pourtant se retrouvent à la rue ou en campement. Des jeunes en mobilités internationales restent en dehors des radars. Ces publics invisibles et invisibilisés sont soumis à la marginalisation.



Les jeunes migrants intra-européens, un public stigmatisé

Les ménages de culture Rom vivant en bidonvilles représentent une part non négligeable des personnes sans domicile dans la MEL. La direction Tsiganes et Voyageurs de la Sauvegarde du Nord recense, en 2022, 171 personnes âgées de 18 à 25 ans vivant en squats ou bidonvilles dans la MEL. Parmi elles, 32 personnes sont seules, 139 personnes sont en couple avec ou sans enfant.

Si l'insertion professionnelle reste compliquée pour ce public, elle tend à s'améliorer et plus particulièrement pour les jeunes, considérés comme mieux insérés socialement et scolairement dans la société française que les plus âgés.

Ce public rencontre **deux freins liés aux ressources qui entravent l'accès au logement** :

- l'ouverture des droits Caf qui peut prendre du temps surtout si la personne n'a pas réalisé de déclaration de revenus dans le cadre des impôts dans les deux ans précédant la demande ;
- la réglementation sur l'accès aux prestations sociales des ressortissants européens est limitante sur l'accès aux droits, ils doivent en permanence justifier d'une activité salariée pour pouvoir bénéficier des minimas sociaux.



Le souci c'est que les professionnels savent que c'est un public qui a besoin d'un accompagnement renforcé et qu'une fois entré dans le logement, rien n'est fait. Les professionnels ont compris et veulent que les associations restent autour. Parce que s'ils perdent leur emploi ou si le contrat s'arrête, les droits à la Caf se referment automatiquement. La porte d'entrée passe par le CDDI, mais il faut que derrière il y ait du CDDI aussi. On est sur des parcours sur lesquels les droits se referment.

Chef de service



Les mijeurs : les mineurs étrangers non reconnus comme mineurs

Les associations signalent de **nombreux jeunes migrants se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels par le Pôle Droits et Protection des Mineurs Non Accompagnés du Département, et se retrouvant sans solution d'hébergement.**

À ce titre, ces jeunes, appelés « mijeurs », ne peuvent effectuer qu'un nombre réduit de démarches. Ils ne peuvent pas lancer une procédure de demande d'asile dans la mesure où ils se sont déclarés mineurs, et rencontrent des difficultés à accéder à l'hébergement d'urgence, qui est réservé aux majeurs. Ainsi, ils se retrouvent dans un entre-deux juridique. Outre les difficultés inhérentes au fait d'être étranger sur le territoire, ils rencontrent également des problèmes économiques car ils ne peuvent prétendre à aucune aide financière.

Face à ces situations, des acteurs associatifs se saisissent de cette urgence en accompagnant ces publics dans leurs démarches administratives pour favoriser leur accès aux droits. En avril 2022, l'association protestante du Centre de la Réconciliation accompagnait 165 jeunes dans leur accès aux droits.

Les acteurs se mobilisent pour proposer des solutions d'hébergement temporaire en attendant la reconnaissance institutionnelle ou la majorité des jeunes.

Le Centre de la Réconciliation favorise l'accès à leur hébergement par le biais de familles bénévoles, d'internats scolaires et de deux foyers de quatorze jeunes, à Wattignies géré par le Centre de la Réconciliation et à Tourcoing, géré par la Pastorale des Migrants, du Diocèse de Lille.

Le Centre de la Réconciliation constate une baisse du nombre de familles hébergeuses. Elles étaient 70 en moyenne chaque année avant 2020 et la crise sanitaire. Aujourd'hui, seulement vingt familles accueillent des jeunes. Cette baisse est problématique pour la coordinatrice du centre :



De manière générale, les jeunes préfèrent aller en famille plutôt que dans le dortoir à Wattignies. Ils ont encore ce besoin d'un cadre familial. Et puis ce ne sont pas les mêmes conditions de vie.

Coordinatrice du Centre de la Réconciliation



Selon le Centre de la Réconciliation, en avril 2022, 33 jeunes étaient sans solution pérenne d'hébergement : ils étaient en tentes, squat, hébergement ponctuel. Ce chiffre est sûrement sous-estimé dans le sens où les associations spécialisées (Utopia56, Centre de la Réconciliation) ne captent pas tous les jeunes en situation irrégulière, **certaines restent en dehors des radars, s'appuyant sur l'entraide dans le cadre de réseaux informels.**

La reconnaissance juridique de leur minorité est difficile pour ces jeunes et la crise sanitaire a particulièrement impacté leur situation :

- en 2020, sur 52 jeunes suivis par le Centre de la Réconciliation, et ayant exercé un recours administratif pour contester leur reconnaissance de minorité, 7 ont obtenu gain de cause ;
- en 2021, 105 jeunes ont exercé un recours et seuls cinq ont vu leur minorité reconnue ;
- en 2015, 90 des jeunes étaient reconnus mineurs à l'issue d'un recours.





MNA - Les « mineurs non accompagnés »

Avant appelés « Mineurs Isolés Étrangers », ils sont des mineurs étrangers arrivés sur le sol français sans leur père, ni leur mère ou tout autre représentant légal. À ce titre, ils sont pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) du Département. Une fois reconnus comme mineurs, ils acquièrent les mêmes droits que les autres jeunes sortants de l'ASE, en termes d'accompagnement à leur minorité, et jusqu'à leurs 21 ans, avec le contrat EVA (pour le contrat EVA, cf. p. 55).

Depuis 2016, dans le cadre de l'article 48 de la loi n° 2016-297, les MNA sont orientés vers les départements selon une clé de répartition, définie par le ministre de la Justice. Le département du Nord est celui qui accueille le plus de MNA : 4,53% en 2019, 3,98% en 2020, 4,02% en 2021 (LegiFrance). À titre d'exemple, pour l'année civile 2019, 14 920 mineurs non accompagnés étaient confiés aux services départementaux de l'Aide sociale de l'Enfance (FAS, URHAJ).

Les anciens mineurs non accompagnés ne bénéficient pas du même statut selon leur âge de prise en charge par les services de l'ASE :

- s'il est recueilli avant l'âge de 16 ans, le mineur non accompagné peut bénéficier automatiquement d'une carte de séjour « vie privée et familiale » dans l'année qui suit sa majorité sous réserve de trois conditions : le suivi d'une formation réelle et sérieuse ; la nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine et ceux établis en France ; l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion du jeune ;
- s'il est confié entre ses 16 et ses 18 ans, le jeune peut alors obtenir une carte de salarié ou de travail temporaire ou une carte étudiante s'il suit des études secondaires ou universitaires.

Leur parcours migratoire ainsi que leurs conditions d'arrivée en France révèlent souvent des expériences traumatiques. Pour plus d'informations, se conférer à la page 57.

Le cas des étudiants étrangers, un public particulièrement vulnérable

La précarité résidentielle et financière concerne une grande partie des étudiants étrangers en mobilité internationale. Avec 10% d'étudiants étrangers, la métropole lilloise attire moins d'étudiants étrangers que la moyenne nationale (12,5%). Si les effectifs d'étudiants étrangers ont augmenté, leur part dans les effectifs de la métropole reste stable depuis 2006-2007¹². Attirer le public étranger est un enjeu important pour le développement et le rayonnement à l'international des établissements d'enseignement supérieur. Pour ce professionnel,

ces ambitions d'expansion sont problématiques et posent la question de l'accueil des étudiants dans de bonnes conditions pour étudier :



Ces dernières années, il y a une réelle politique de la part de tous les établissements d'enseignement supérieur d'ouvrir leurs portes aux étrangers. Mais quid de leur vie en France ? Il faut poser la question : comment accueillir décemment les étudiants dans le quartier ? On a des situations qui ne sont pas normales : par exemple, on a un étudiant étranger qui habite à Paris, qui est hébergé par des compatriotes et qui fait des allers retours à Lille pour les cours, tous les jours. Il y a des problématiques auxquelles ils font face, qu'ils n'avaient pas pu anticiper. Les conséquences sont dramatiques, on fait rêver les jeunes, et la réalité est toute autre.

Travailleur social



Cette précarisation des étudiants étrangers s'explique aussi par le manque d'information et de connaissance qu'ils ont de la vie en France.

Pour venir étudier en France, ils doivent passer par la plateforme de Campus France qui leur demande de justifier de ressources suffisantes pour pouvoir payer leurs études. Pour obtenir un titre de séjour, ils doivent également justifier de 615€/mois ou alors d'avoir un garant financier :



L'étudiant international qui arrive par lui-même, normalement, il passe par le Campus France de son pays et il doit justifier de ressources minimales de 615€ par mois. Mais tout le monde sait qu'ils ont le papier signé et que dans les faits, ils n'ont pas cette somme. Donc on se retrouve avec des jeunes qui arrivent là, sans rien. Les internationaux qui n'ont pas d'argent, comment ils peuvent se loger ? Nous, on n'a pas vocation à donner une bourse aux étudiants internationaux, ils doivent arriver avec un financement.

Travailleuse sociale



¹² Cf. ADULM, *Le logement des étudiants dans la métropole lilloise*, 2018.



Ce manque de ressources peut plonger des étudiants dans des situations de grande précarité et compromettre leurs études. Le témoignage de Nordine illustre ce phénomène. Nordine est un jeune marocain qui arrive à Lille pour ses études. Il bénéficie du soutien financier de son père, qui se porte garant pour financer ses études et sa vie en France. Après une année d'études, ses parents divorcent et son père ne veut plus payer ses études. Il lui demande de revenir au Maroc. Nordine veut continuer et commence sa deuxième année universitaire sans argent, et passe le premier mois à la rue.



On est confrontés à des jeunes qui se retrouvent très vite en précarité, et qui peuvent dérailler et se retrouver en psychiatrie. Quand on n'a rien, et qu'on se retrouve à la rue dans un pays qu'on ne connaît pas, il faut être fort et suivre ses études. Le problème c'est que, s'ils arrêtent, ils n'ont plus rien, plus de titre de séjour, rien. Coûte que coûte, ils trouvent une inscription.

Travailleuse sociale



Seulement 53% des étudiants boursiers inscrits dans la métropole lilloise y vivent contre 63% des non boursiers (ORES 2014-2015). Cela signifie que près de la moitié des boursiers ont un temps de trajet domicile-lieu d'études plus long¹³.



Zoom sur les étudiants étrangers, logés en internat dans les lycées

Lors de notre terrain sociologique, un phénomène particulier nous a été remonté, sans qu'il ait pu faire l'objet d'une expertise suffisante pour être approfondi : **la situation des étudiants en études supérieures dans les lycées et logés en internat la semaine, qui se retrouvent sans solution d'hébergement ou de logement le week-end et les vacances scolaires.**

Ce phénomène concerne plusieurs lycées professionnels de la métropole qui accueillent des jeunes étrangers dans le cadre de diplômes du type BTS ou classes préparatoires. Ces étudiants sont logés dans des internats affiliés aux lycées, qui ferment les week-end et pendant les vacances scolaires. Deux problèmes se posent et se cumulent :

- l'absence de ressources du jeune qui ne peut pas payer l'internat ;
- l'absence de solution d'hébergement pour les périodes de fermeture de l'internat.

Face à ces situations, le personnel des lycées doit improviser : nuitées d'hôtel, accueil du jeune chez eux, des solutions d'hébergement précaires.



On en a eu d'autres, l'année dernière on avait un autre élève, souvent on ne sait pas, ils ne veulent pas dire, ils n'alertent pas. Pour cette jeune femme, on l'a hébergée dans l'internat en cachette. En février, elle a été hébergée chez un de nos professeurs. Avec tout ça, elle était déprimée parce qu'elle voyait les factures de l'internat arriver. On a contacté le Crous, qui lui a payé des nuits en hôtel. Au niveau du lycée, notre assistante sociale n'a rien pu faire, vu qu'elle est étudiante et non élève, elle ne peut pas avoir la bourse du lycée. Elle a 27 ans, donc la mission locale, ce n'est pas possible. Donc on doit passer sur l'associatif. Il y a beaucoup d'associations pour migrants dans le coin, mais elle n'est pas migrante, elle a son visa étudiant. Donc elle ne rentrait pas dans les critères.

CPE



¹³ Ibidem.



RÉCITS DE VIE

ITINÉRAIRES DE CINQ JEUNES MÉTROPOLITAINS

Afin de mieux comprendre comment une personne peut se retrouver en difficulté dans son logement, cinq parcours de vie sont illustrés par des graphiques.



Clé de lecture

Les graphiques des pages suivantes illustrent l'évolution dans le temps de la situation dans le logement de personnes rencontrées. Ces parcours de vie ont été reconstitués à partir des données recueillies en entretien :

- l'axe des abscisses représente, de gauche à droite, le déroulement dans le temps ; l'âge des 18 ans étant indiqué dans chaque parcours ;
- l'axe des ordonnées représente le parcours résidentiel en fonction du bien-être de la personne aux différentes étapes de son parcours tel qu'il est ressenti et exprimé (vers le bas, le ressenti est négatif, vers le haut, il est plus positif).

Le graphique montre également comment les événements s'enchaînent dans le temps et impactent la situation de la personne dans le logement. Les événements ayant eu un impact ont été mis en lumière, qu'ils soient négatifs ou positifs.

En dessous de ces graphiques, plusieurs bandeaux de couleurs différentes permettent de mieux situer les parcours résidentiels des personnes en fonction :

- du parcours d'étude et d'insertion dans l'emploi ;
- des problématiques de santé ;
- de l'accompagnement que la personne a mobilisé.

Chaque graphique est accompagné d'une mise en récit du parcours de la personne, afin de témoigner de la complexité de sa trajectoire.

RÉCIT DE VIE



CHARLÈNE

24 ANS

EN COLOCATION
DEPUIS 4 ANS

DES ÉTUDES RETARDÉES
PAR LES DIFFICULTÉS
D'ACCÈS AU LOGEMENT
POUR UNE ÉTUDIANTE
PRÉCAIRE

Des relations familiales difficiles dès l'enfance

Charlène est originaire d'Eure et Loire.

Elle quitte le domicile parental dès l'âge de 16 ans. Elle ne s'entend pas avec son père, et décide d'aller en internat. Elle y dort la semaine et revient le week-end au domicile parental, qu'elle fuit au maximum en multipliant les activités extra-scolaires pour y passer le moins de temps possible. Après le lycée, elle commence une classe préparatoire aux grandes écoles à Orléans. La première année, Charlène n'a pas les moyens de se payer un logement et vit en internat. Elle le vit mal et décide pour la deuxième année de prendre une chambre chez l'habitant, en colocation avec une de ses amies.

La recherche d'un logement dans le cadre de ses études à Lille

Elle arrive à Lille en 2018, à l'âge de 20 ans pour intégrer une licence dans le domaine culturel en deuxième année à l'Université de Lille.

Elle formule alors une demande de logement auprès du Crous mais espère pouvoir trouver une autre solution de logement. Son frère aîné lui parle des colocations Kaps, de l'Afev, un dispositif qu'il a pu expérimenter durant ses études à Grenoble. Charlène ne veut pas vivre seule : *« toute seule, dans un 9 m², après avoir connu la coloco, la vie en collectivité, ça ne m'attire pas du tout »*.

Pour elle, le logement Kaps présente plusieurs avantages : être proche de sa faculté, s'engager dans la vie associative, et rencontrer des personnes.

Elle est acceptée par l'Afev. Mais elle ne peut finalement pas intégrer le logement à la date prévue. Elle ne connaît personne à Lille et elle doit trouver une autre solution d'hébergement le temps que la situation se résolve. Elle alterne alors entre hébergement chez une connaissance, allers-retours entre chez ses parents et Lille, et nuitées en Airbnb. Un mois après la rentrée universitaire, Charlène peut intégrer le logement Kaps.

Après trois ans dans ce logement Kaps, elle souhaite changer de colocation et s'installer dans un des logements situés dans le quartier Wazemmes. Ce choix est motivé par son envie de vivre avec un autre jeune qu'elle a pu rencontrer grâce à l'Afev et par son envie de se rapprocher du centre-ville. Elle déménage donc en même temps qu'elle commence son master.

Une situation financière précaire et qui se dégrade

Charlène vit avec peu d'argent. Depuis ses 18 ans, Charlène a effectué quelques missions d'été pour gagner un peu d'argent en complément de sa bourse. En cinq ans, elle a perdu deux échelons en bourse : elle est passée de 450€ par mois à 330€. Cette baisse de ressources a un impact important sur son mode de vie et l'oblige aujourd'hui à travailler en parallèle de ses études. Elle a trouvé un poste de vacataire à la bibliothèque universitaire, un contrat de cent heures par mois. En réalité, Charlène ne fait que vingt heures par mois et elle est payée des mois après.

Ses ressources sont précaires : elle vit avec l'allocation de la bourse et le soutien financier de sa mère, qui lui envoie 100€ par mois, une situation qui l'oblige parfois à solliciter de l'aide auprès de son cercle amical :

« Je me base sur ces 430€ que j'ai entre ma bourse et ma mère pour vivre, et puis, après c'est du bonus, quand je suis payée, je peux me débrouiller un peu. Après, il y a des moments où je suis obligée de demander des sous à des potes qui me prêtent de l'argent et je leur rends après. Vu que je vis en colocation, mon coloco, il a un salaire et du coup, on s'arrange. Il n'y a pas de problème, mais du coup, c'est un peu galère ».

Heureusement, son loyer est de 195€ et elle bénéficie de 30€ d'allocation de logement sociale (ALS). À cela, s'ajoute 30€ de charges. Charlène vit avec très peu d'argent, mais cela ne l'empêche pas d'avoir une vie sociale épanouie : *« mon budget sorties est quand même assez important parce que je considère que ma vie sociale est quand même importante, et pour le coup, je dépense très, très peu »*.



Un retard dans ses études, lié à ses difficultés de logement

Aujourd'hui Charlène se plaît vraiment dans son logement, l'entente avec son colocataire est parfaite, elle vit dans le quartier qu'elle affectionne particulièrement, « là enfin, je vis dans le quartier où je passe ma vie depuis quatre ans. Je sors dans le quartier dans lequel je vis, et tous mes amis habitent là, y a une petite team Wazemmes, on fait des trucs, on est tout le temps ensemble, on va faire du sport, on va faire de la récup' au marché, tout ça ».

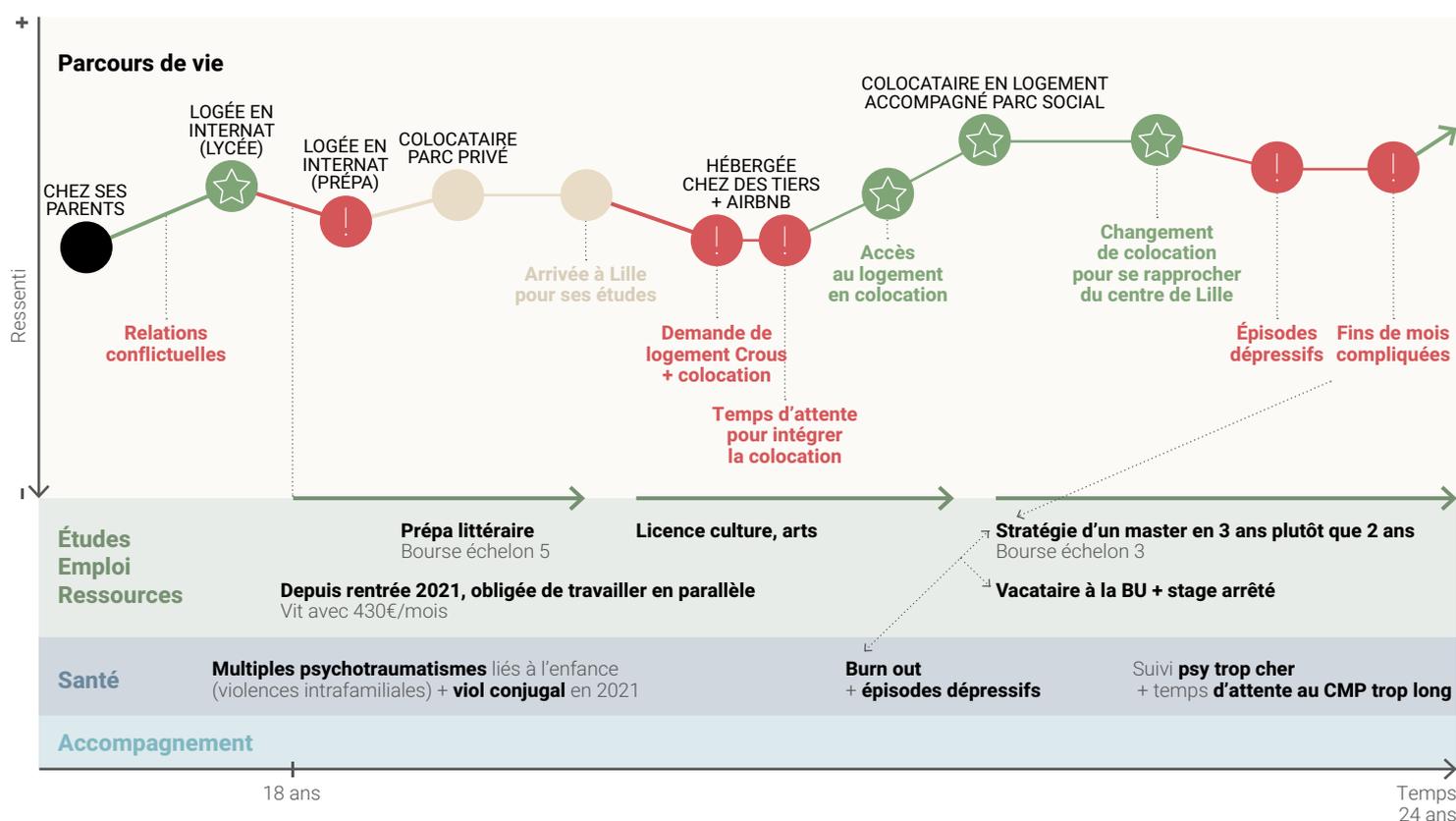
Cette année a été particulièrement difficile pour Charlène, qui a pris la décision de redoubler sa deuxième année de master. Plusieurs raisons expliquent ce choix. La première est liée aux difficultés qu'elle rencontre en matière de logement. Pour rester dans son logement Kaps à Lille, elle doit obligatoirement avoir le statut d'étudiant. Le dispositif des Kaps est la solution la plus adaptée à sa situation ; le logement est bien situé, le loyer abordable et elle s'entend bien avec son colocataire.

« Le fait de faire mon M2 en deux ans, il y a une dimension par rapport au logement, parce que je sais très bien que, moi je n'ai pas de garant. Et donc, en attendant d'avoir un boulot stable, enfin au moins un truc où t'as trois fiches de paie, c'est galère. Je pense que je ne bougerai pas tant que je n'aurai pas une solution vraiment béton, viable, parce que je peux très bien squatter chez des gens, mais ça me fait chier d'être, d'être dans cette optique-là, et c'est quand même cool d'avoir un chez-soi ».

Pour garder ce logement, Charlène envisage même de s'inscrire dans une formation : « Donc, là je me dis, c'est reparti pour un an donc c'est bien et j'aimerais bien rester un an de plus après. Quitte à trouver une formation, pour garder le logement, parce que s'il faut un certificat de scolarité, ce n'est pas grave, je m'inscris dans un truc. Et comme ça, je garde le logement un an de plus et ça me laisse le temps de trouver un truc un peu viable, et pas trop cher... avec un projet de vie qui me convient ».

Des difficultés pour accéder aux soins de santé

La deuxième raison qui a poussé Charlène à prendre cette décision est liée à un événement traumatisant qu'elle a subi en début d'année scolaire. Victime d'un viol, qui lui a rappelé les violences qu'elle a pu subir de la part de son père durant son enfance, elle peine à se concentrer sur ses cours et à assurer ses partiels du premier semestre : « Je ne pouvais pas, je n'arrivais pas à me concentrer pour travailler, ce n'était pas possible. J'avais un peu de stress post-traumatique, des difficultés à dormir ou alors je dormais beaucoup trop ». Proche de sa directrice de master, elle prend, en accord avec elle, la décision de faire son M2 en deux ans. Celle-ci lui conseille d'aller au centre médico-psychologique pour consulter : « J'ai eu un suivi qui s'est entamé avec une infirmière psy au CMP mais ils ont énormément d'attente, mais comme partout ». En raison du temps d'attente, Charlène se tourne vers les « chèques psy », mais le problème est le même : les espaces entre les rendez-vous sont trop longs. Elle pense donc entamer un suivi avec le psychologue de l'université. À côté, sa sœur lui propose de lui payer un psychologue dans le libéral.



RÉCIT DE VIE



THÉO

21 ANS

**EN SITUATION DE RUE
DEPUIS DEUX MOIS**

**JEUNE À LA RUE,
AVEC DES TROUBLES
PSYCHIQUES ET UNE
ADDICTION AU CANNABIS**

Une cohabitation conflictuelle à l'origine de son départ du domicile familial

Théo est originaire de Belgique. Après le divorce de ses parents, il déménage à Cannes avec sa mère et son beau-père. L'entente avec son beau-père est très mauvaise, ils se battent. Ne supportant plus de vivre sous le même toit que lui, Théo prend la décision de partir vivre chez ses grands-parents à Hem : *« ça s'est plutôt bien passé. J'avais plus de liberté avec eux. Et puis, il y avait une relation de confiance avec eux. Ils m'ont élevé depuis tout petit »*.

Des fréquentations et des addictions qui mettent en péril sa situation résidentielle

À 18 ans, après avoir obtenu un BEP en vente, Théo prend son indépendance et s'installe en colocation avec trois personnes. Tout se passe bien les six premiers mois. Il se lie d'amitié avec un des colocataires, qu'il considère comme son frère. Le départ du logement de ce dernier vient chambouler le quotidien de Théo, qui multiplie les soirées et saccage le domicile : *« C'est à partir de ce moment-là que j'ai déraillé, j'ai commencé à faire des soirées, inviter des gens, tous les soirs. C'était bien, mais ils ont foutu le bazar chez moi. La maison elle était en ruines après, pas en ruines, mais dans un sale état quoi »*.

L'orientation vers « Un Chez Soi d'Abord »

Théo est mis à la porte pour dégradation du logement. Au regard de sa situation, Théo n'obtient pas son bac pro commerce. Sa mère l'incite à intégrer un centre de post-cure pour soigner son addiction au cannabis. À cette époque, Théo fume cinq grammes par jour. Le centre le met en relation avec l'équipe « Un chez soi d'abord jeunes » qui lui propose un logement dans le Vieux Lille.

Théo ne parvient pas à se sentir bien dans son logement

Théo accepte d'intégrer le dispositif. Le logement proposé ne lui convient pas, il le juge trop petit et trop cher par rapport à ses ressources. Très vite, il loge un ami qui transforme l'appartement en squat : *« il y a un mec qui m'a squatté et après c'est devenu n'importe quoi, c'était plus possible. Il était logé, nourri, blanchi, je payais les courses. Et à un moment, je ne sais pas, il a ramené ses potes. Il a cru que c'était un squat chez moi. Moi, je me suis laissé déborder, il a fait des trous dans le mur, il fumait des joints chez moi. Les voisins, ils se plaignaient. Il y a eu des rappels à la résidence pour tapage nocturne, c'était un délire »*.

Théo est hébergé chez des tiers puis se retrouve à la rue

Le schéma se répète : au bout de quatre mois, il perd son logement et retourne en postcure en hôpital psychiatrique. Lassé, il met fin au contrat, quitte le programme et retourne vivre chez ses grands-parents. La situation est délicate, sa grand-



mère est atteinte de la maladie de Parkinson, Théo ne peut pas rester : « ce n'était pas possible que je reste du coup je me suis retrouvé sans solution. Et comme avec ma mère, c'est tendu, et puis il y a mon petit frère quoi ».

Théo se retrouve sans solution de logement, il est hébergé un temps chez sa copine, mais ils se séparent peu de temps après. Depuis deux mois, Théo est à la rue. Il dort tous les soirs à la Halte de nuit, et passe ses journées à l'accueil de jour du Point de Repère, tous deux situés au même endroit. Ses affaires personnelles sont entreposées dans les locaux d'un club de prévention à Hem.

Théo souffre de troubles du comportement. Il fume toujours, même si sa consommation a baissé. Il est sous curatelle, et a touché l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), qu'il n'a plus depuis un an, sans savoir pourquoi. Il n'a plus aucune ressource.

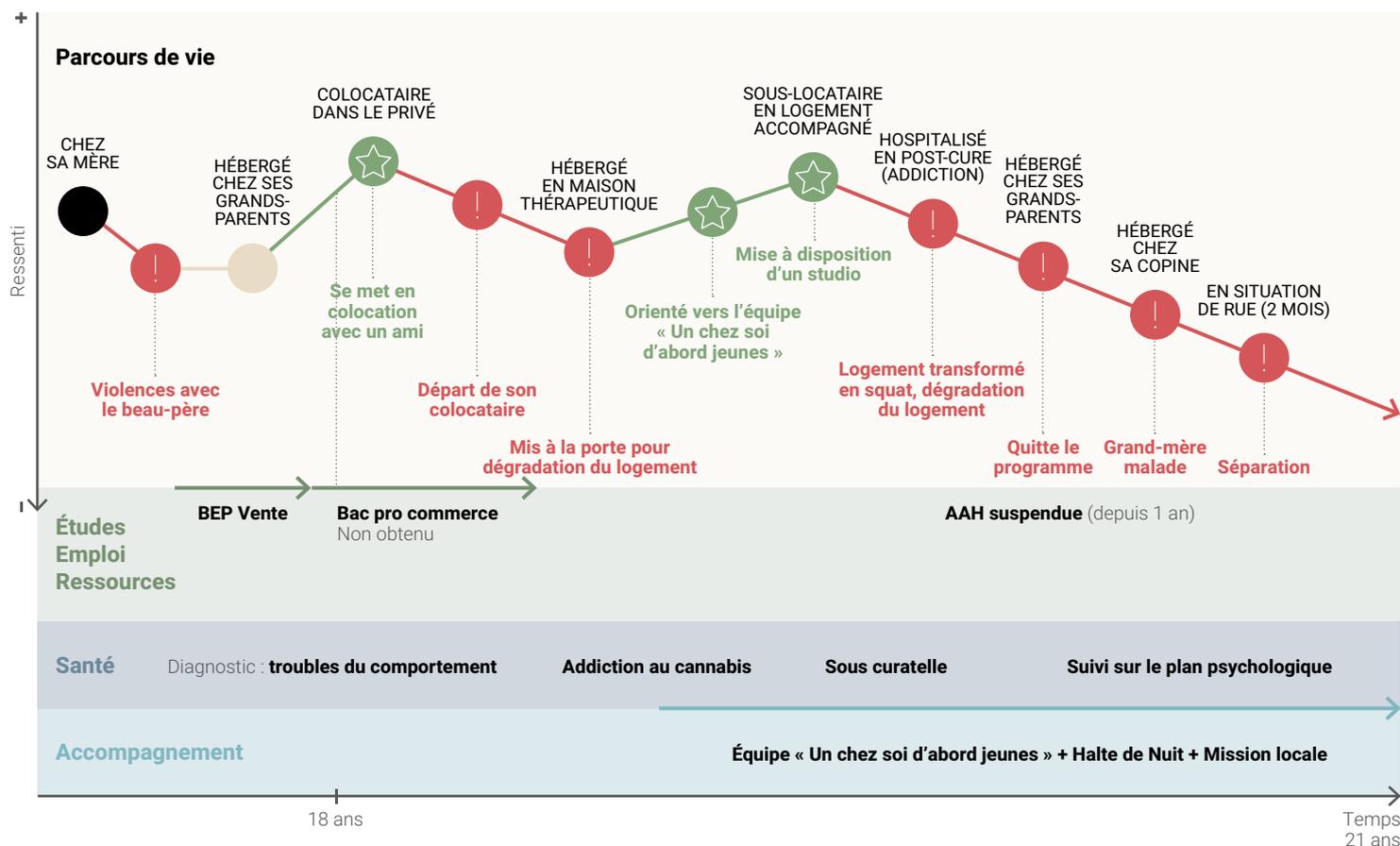
Sans emploi et sans expérience, Théo prévoit de retourner à la mission locale pour entamer des démarches d'insertion professionnelle. Il confie qu'il se sent bien psychologiquement mais que le moral pourrait aller mieux : « j'aimerais bien retrouver un logement, avoir une vie normale quoi. Trouver du travail, faire des choses à côté, du sport, reprendre le sport, m'affiner, prendre du muscle, tout ça, les choses normales de la vie quoi ».

Théo est toujours accompagné par Un Chez Soi d'Abord

Théo est toujours accompagné par l'équipe du Chez soi d'abord, mais se sent abandonné par les équipes : « la situation est grave quand même. Moi, jamais, je me serai dit dans ma vie, je serai à la rue. On ne peut pas prévoir ça ».

Aujourd'hui, les relations entre Théo et sa mère se sont améliorées mais elles restent détériorées.

Son entourage est au courant de sa situation, mais Théo ne veut pas être une charge pour eux : « J'ai ma chambre là-bas, mais je ne peux pas, je ne veux pas, ce serait trop de travail pour eux ».



RÉCIT DE VIE



SEKOU

21 ANS

EN LOGEMENT SOCIAL

**ANCIEN MINEUR
NON ACCOMPAGNÉ,
ENDETTÉ, EN PRÉCARITÉ
ADMINISTRATIVE**

L'hébergement en famille d'accueil, puis la prise en charge par le Département

Sekou est originaire de Guinée. Il arrive en France à l'âge de 15 ans.

Il n'est pas reconnu tout de suite comme mineur et fait un recours. En attendant, il est hébergé chez une famille qui l'accueille le temps qu'il soit reconnu par le Département. Il rencontre cette famille par l'intermédiaire d'un ami. Un an après, il est reconnu mineur et peut donc être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Sekou est envoyé dans l'ancien bâtiment de Sciences Po, situé rue de Valenciennes, dans lequel il passera plusieurs mois avec d'autres mineurs non accompagnés. Après neuf mois, Sekou intègre un studio à Hellemmes.

L'orientation subie vers des études courtes et professionnalisantes

Concernant ses études, Sekou veut intégrer une formation de carrosserie mais le Centre d'information et d'orientation de Lille l'oriente vers un CAP carrelage : *« je me suis dit ok, il faut accepter, il faut essayer de faire une formation même si tu n'aimes pas, il faut intégrer le système. J'étais obligée d'aller là-bas, ils m'ont orienté, dans un lycée à Lomme, je suis allé faire le carrelage »*. La formation ne lui plaît pas mais Sekou s'inquiète pour son avenir, il est conscient qu'à 18 ans, il doit avoir suffisamment de ressources pour se loger et ne pas « se retrouver dans la rue ». Par le biais d'une éducatrice, il commence une nouvelle formation en apprentissage, cette fois-ci en boucherie.

À ses 18 ans, le rôle essentiel de sa famille d'accueil dans son parcours

À sa majorité, Sekou doit trouver une solution de logement. Il ne considère pas avoir été accompagné sur les différentes opportunités de logement qu'il pourrait choisir : *« Ils m'ont juste dit : " à tes 18 ans, tu vas rendre la clé ", du moment où ils savaient que j'avais une famille d'accueil, ils se sont dit " il peut aller chez sa famille, le temps de trouver un logement ". C'est tout ce qu'ils ont fait pour moi »*. Sekou retourne donc vivre dans sa famille d'accueil.

Il s'intéresse aux logements en résidence habitat jeunes mais trouve les procédures d'admission trop compliquées. Très rapidement et avec l'aide de sa famille, il monte un dossier de demande de logement social.

Sekou veut prendre son indépendance, il a des ressources liées à son apprentissage en boucherie et trouve un studio dans le privé à Wambrechies grâce à des connaissances de sa famille d'accueil. Il y reste quelques mois et obtient une réponse positive à sa demande de logement social à Lille. Son logement lui plaît autant du point de vue de la taille que de la localisation.

Un changement de voie professionnelle qui l'endet

Sekou ne s'épanouit pas dans son apprentissage en boucherie et prend la lourde décision de se réorienter. Il s'adresse à sa conseillère à la mission locale. Celle-ci lui trouve une formation de neuf mois en carrosserie. Ses ressources baissent de manière significative : il passe de 1 100€ par mois à 500€. Ce changement de situation a un impact sur sa stabilité dans le logement, Sekou rencontre des difficultés à payer ses factures « ça fait deux mois, je n'ai pas payé mes factures d'électricité. Mon compte bancaire a été bloqué. Ma box ne fonctionne plus depuis deux mois. Mon téléphone est bloqué, je n'ai plus de connexion internet ».

Face à ces difficultés, Sekou parvient à mobiliser plusieurs aides exceptionnelles de la part du Département (dans le cadre d'Entrée dans la vie adulte - EVA) et de la mission locale mais cela reste insuffisant.

Des difficultés liées à son titre de séjour

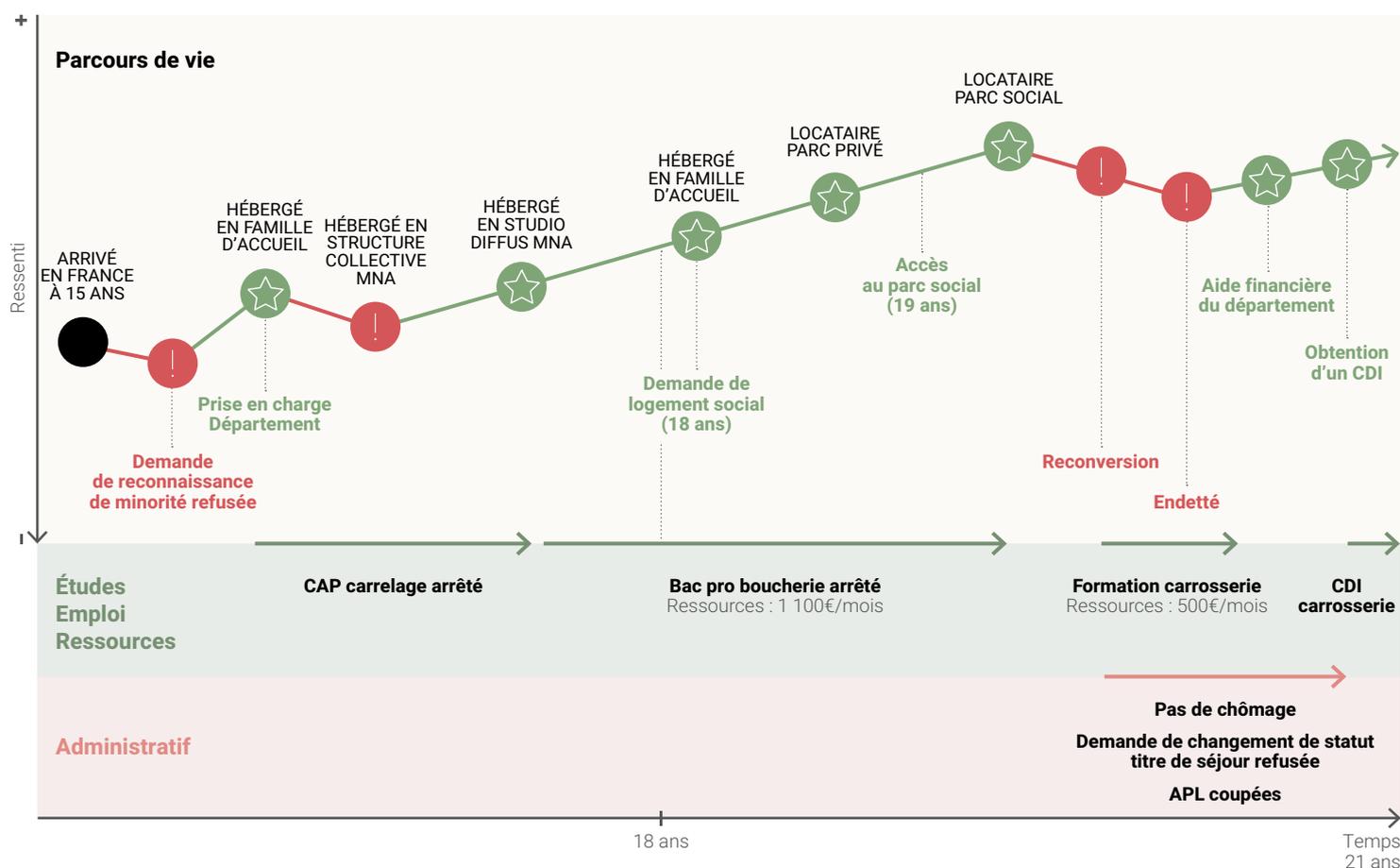
Sekou considère que ses difficultés viennent en grande partie de sa situation administrative. Son titre de séjour « travailleur temporaire » ne lui permet pas de toucher les allocat

tions chômage : « J'ai travaillé trois ans mais je n'avais pas de chômage à cause du titre de séjour que je détiens. Pôle Emploi, ils ne peuvent pas m'accompagner parce qu'il faut forcément changer son statut ». Il a donc demandé un changement de statut pour obtenir un titre de séjour « vie privée et familiale », afin qu'il puisse s'inscrire à Pôle Emploi. Cette demande est refusée et il se retrouve sans titre de séjour, et ne peut donc plus toucher les APL : « j'ai fait quatre mois sans titre de séjour, donc quatre mois sans APL, donc cette dette, c'était entre le bailleur et moi. J'avais une dette de 1 300€, c'est trop ».

L'obtention d'un CDI

Aujourd'hui, Sekou a fini sa formation et vient de signer pour un contrat à durée indéterminée dans la carrosserie. Il ne regrette pas sa reconversion : « Faut faire un truc que t'aimes bien, c'est pas seulement l'argent. Tu peux avoir l'argent mais si tu n'aimes pas ce que tu fais, c'est compliqué. Je suis content parce que j'aime bien ce métier ».

Sa situation s'améliore et il sait qu'il va pouvoir régulariser sa situation.



RÉCIT DE VIE



MARINE

23 ANS

SOUS-LOCATAIRE EN COLOCATION DANS LE PARC PRIVÉ

JEUNE FEMME AVEC DES RESSOURCES FINANCIÈRES INSTABLES ET DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT IMPORTANTS

Une enfance marquée par une prise en charge par l'ASE

Marine est originaire de Bordeaux.

Elle est confiée à l'Aide sociale à l'enfance à partir de ses trois ans. Elle est placée successivement chez plusieurs assistants familiaux et retourne chez son père. À ses douze ans, elle retourne en famille d'accueil, puis en foyer. À ses 16 ans, Marine demande à se rapprocher du domicile de sa mère, et quitte la région : elle entre dans un foyer à Lille.

À ses 17 ans, Marine est logée en studio individuel au sein du foyer, elle ne se sent pas du tout prête à vivre en « semi-autonomie » : « *Alors pour le studio, on m'a obligée parce que moi je n'étais pas du tout prête, mais comme ils ont dit, qu'à 17 ans, il fallait quand même que je prenne un peu mon autonomie, donc ils m'ont mis en studio. Je n'étais vraiment pas contente et puis au final, je me suis un peu adaptée* ».

L'hébergement chez des tiers puis l'accès à une RHJ

À 18 ans, Marine doit quitter le foyer. Les éducateurs lui conseillent de se diriger vers une résidence habitat jeunes mais Marine veut absolument vivre avec sa mère. Les relations sont conflictuelles, sa mère la met dehors au bout d'un mois. Marine est hébergée chez le parrain de son frère pendant quatre mois. Elle est accompagnée par la mission locale. Pour être accompagnée sur sa situation résidentielle, son conseiller l'oriente vers Itinéraires, un club de prévention qui lui trouve une place au sein d'une RHJ, « *parce que je n'avais pas trop le choix* ». Son expérience en résidence est plutôt positive, mis à part quelques soucis avec son voisin de chambre. Marine critique également le règlement, qui l'empêchait de recevoir ses frères mineurs dans l'enceinte de la résidence.

Une prise d'autonomie via la colocation en logement « tremplin »

Marine reste quatre ans et demi dans la résidence, mais elle ne se sent toujours pas prête à partir dans un logement individuel : « *ils ont commencé à me booster pour que je trouve un logement sauf que je n'étais vraiment pas prête à aller tout de suite dans l'autonomie, parce que comme je suis habituée à toujours être en famille d'accueil ou en foyer. C'était compliqué* ».

Pour adoucir cette transition trop brutale, les éducateurs la mettent en relation avec la Mission locale de Lille et son dispositif « Co-design ton toit ». En avril 2022, Marine intègre, dans ce cadre, une colocation de trois personnes. Marine avait le choix entre deux logements : le premier est une colocation de filles, mais la localisation du logement l'éloigne du domicile de sa mère. Elle choisit donc le deuxième logement. Si elle appréhende beaucoup au début, surtout de partager son logement avec un homme, elle s'y sent finalement bien.

La principale raison qui la motive à se diriger vers ce genre d'habitat était « *de trouver une solution pour aller vers une autonomie, seule* ».

La vie en colocation plaît à Marine mais elle appréhende le départ de ses deux colocataires. Elle craint que les nouveaux arrivants ne l'apprécient pas : « *Après, le problème c'est qu'il faut trouver quelqu'un qui puisse me supporter. C'est pour ça que les colocations, je n'ai pas trop envie comme j'ai beaucoup peur du jugement. Déjà, ici, comme j'ai dit, j'appréhendais énormément, j'avais peur qu'ils me trouvent trop bizarre ou qu'ils ne me supportent pas. Au final, ils sont sympas donc ça va. Mais, comme j'ai dit, les prochains, j'ai peur quand même. Même il faut de la confiance entre les colocataires* ».

Marine est pleinement satisfaite de cette expérience qui a joué son rôle de « tremplin » et lui a permis de prendre confiance en elle : « *franchement, ça m'a permis de me stabiliser. J'ai vraiment mon autonomie maintenant* ». Elle se sent plus libre que lorsqu'elle était en résidence habitat jeunes et ne regrette pas d'avoir tenté l'expérience de la colocation.



Une situation professionnelle compliquée marquée par l'instabilité et le stress au travail

Marine a pu bénéficier de l'accompagnement du Département dans le cadre d'un contrat Entrée dans la Vie Adulte. Après avoir obtenu un titre professionnel en cuisine, Marine est agent de restauration collective. Elle alterne entre périodes de CDD et périodes de chômage à chaque vacance. Marine souhaiterait pouvoir trouver un emploi stable. Elle a peu de ressources et sa situation professionnelle est particulièrement stressante, elle ne sait jamais si son contrat de travail va être renouvelé, ni quand il va l'être.

Marine rencontre des problèmes de santé qui impactent ses chances d'obtenir un contrat à durée indéterminée : « *c'est assez compliqué parce qu'il faut être titulaire et moi je suis du genre à être absente souvent avec le stress et là actuellement, mon ancienne équipe, c'était super galère, il y avait trop de prises de tête pour peu de choses. Du coup, je suis en train de me demander si vraiment je continue dedans parce qu'au final, je ne m'épanouis pas* ».

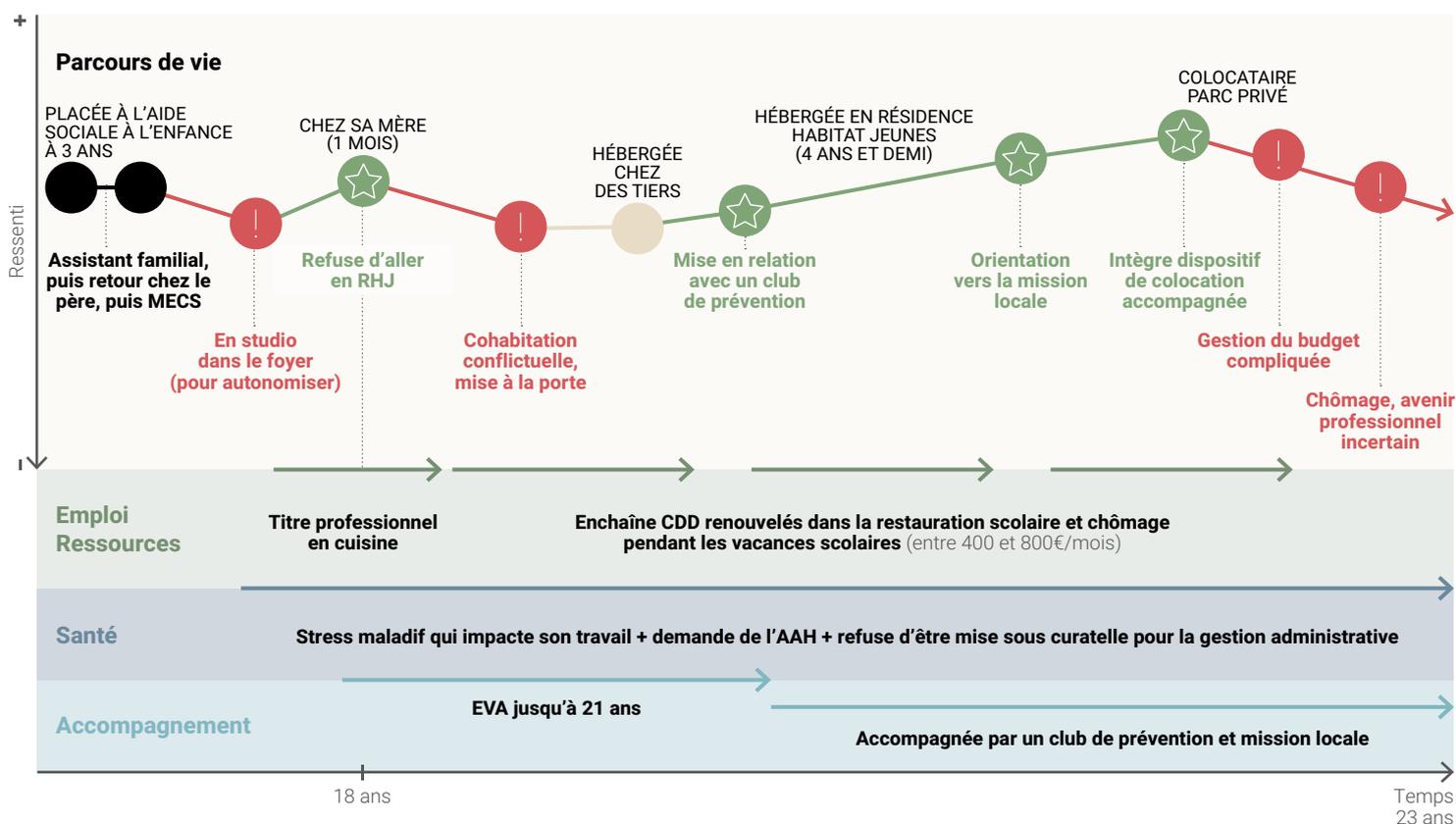
Des difficultés financières

Marine n'a pas de soutien financier de sa famille. Au contraire, elle donne parfois de l'argent à sa mère. Celle-ci la rembourse à chaque fois mais dans des temporalités qui mettent à mal les fins de mois de Marine. Elle rencontre des difficultés à gérer son budget et ses colocataires lui avancent parfois certaines charges liées à la gestion du logement (courses) et à son alimentation : « *j'ai réussi à vendre des choses pour acheter*

de la nourriture parce que je n'avais plus rien. Je me limitais au niveau de la nourriture ». Marine est souvent à découvert. Grande collectionneuse d'objets liés à la musique de K-pop, elle peut dépenser plusieurs centaines d'euro par mois pour acheter les derniers objets de collection : « *quand j'ai quitté le foyer, j'avais 2 200€ de côté, et j'ai tout dépensé en deux mois* ». Elle emprunte parfois de l'argent à des amies pour pouvoir acheter certains objets. Chaque mois, Marine loue un box pour pouvoir entreposer toutes ses collections.

Des perspectives encore floues sur la sortie de son logement tremplin

Le logement via le dispositif « Co-design ton toit » est limité à une durée d'un an. Au moment de l'entretien, Marine y est logée depuis un peu plus de 4 mois. Pour la suite, Marine ne souhaite plus être en colocation. Elle souhaiterait pouvoir trouver un T2 pour pouvoir entreposer ses collections. Elle a une demande de logement social en cours, depuis 2017, mais elle n'a jamais eu de proposition. Marine pense donc partir vers le parc privé. Mais elle est perdue et a peu de connaissance en matière de logement : « *Moi le problème, c'est que toute seule, je ne peux pas le faire parce que je suis vraiment nulle en administratif. Je vais voir avec mes accompagnants pour qu'ils m'aident. [...] Il faut qu'ils m'aident à trouver quelque chose de bien, surtout pour faire les démarches. Je peux essayer de les faire mais il y a des mots que je ne comprends pas du tout* ». Elle ne semble pas se rendre compte de l'exigence de certains bailleurs privés et de la réalité des prix : « *Dans tous les cas, que ce soit privé ou pas privé, tant que c'est un loyer pas trop élevé avec beaucoup d'espace, ça me va* ».



RÉCIT DE VIE



NOLWENN

22 ANS

EN LOGEMENT SOCIAL

**JEUNE FEMME MISE
À LA RUE PLUSIEURS FOIS
APRÈS SES 18 ANS**

À sa majorité, Nolwenn se retrouve sans domicile et hébergée chez des tiers

Nolwenn est originaire de Marcq en Baroeul. Après le divorce de ses parents, elle vit avec sa mère et sa grande sœur. Elle commence un CAP en pâtisserie, qu'elle arrêtera. Perdue dans son orientation, elle enchaîne les stages dans le prêt à porter et effectue une formation de remise à niveaux.

Après sa majorité, Nolwenn est mise une première fois à la rue par sa mère. Elle sollicite plusieurs personnes de sa famille, en vain. Encore aujourd'hui, Nolwenn n'arrive pas à expliquer les raisons qui ont poussé sa mère à agir de la sorte : *« À chaque fois que je retournais chez elle, au début, elle ne voulait pas, après, elle me reprenait. Enfin, c'était un peu bizarre »*.

Elle se retrouve contrainte d'aller dormir chez son père. Ce schéma se répète trois fois en tout : Nolwenn alterne entre hébergement chez son père, ou chez des amis. Elle finira un jour par prendre plusieurs nuits d'hôtel : *« Je n'ai jamais dormi dehors. Ça, on va dire, que j'ai eu de la chance parce qu'il y a des personnes qui n'arrivent pas vraiment à trouver là où dormir, mais sur le coup, ça fait vraiment peur parce que, t'es là, tu ne sais pas vraiment où tu vas dormir. Il y a des jours, quand tu cherches où aller dormir et que tu ne trouves pas, c'est vraiment un moment de panique où t'essaies de prendre en main la situation. Je me souviens, l'histoire où j'avais pris trois nuits à l'hôtel, ça m'avait coûté 300€ »*.

L'hébergement chez son père apparaît comme la dernière solution : celui-ci est alcoolique, son logement est sale et l'environnement dans lequel il vit dérange Nolwenn : *« puis son environnement, il était sale, plein d'humidité, le sol, il était noir. En fait, il se laissait aller, clairement, il se laissait aller. Puis il y avait de l'alcool partout, puis en général, il mettait sa musique avec ses copains, donc quand moi je voulais aller dormir, c'était quand monsieur va dormir »*.

La cohabitation avec son père n'est plus possible, Nolwenn décide de partir vivre chez une amie à Valenciennes.

Par l'intermédiaire d'un club de prévention, Nolwenn obtient un « logement tremplin »

La situation est compliquée pour Nolwenn, qui commence un service civique, elle fait des heures supplémentaires et retarde son heure de départ du travail parce qu'elle ne veut pas retourner chez sa mère ou chez son père. Son responsable se rend compte de la situation et essaye de trouver des solutions. Grâce à la mission locale, Nolwenn est mise en relation avec un club de prévention, qui lui propose un logement *« en deux ou trois semaines, ça a été très vite »*. Le logement lui convient, la localisation aussi, elle paie seulement 105€ par mois, ce qui convient parfaitement à sa situation financière. Par ailleurs, les éducateurs l'accompagnent dans sa demande de logement social.



Une transition brutale mais qui lui permet d'avancer dans ses projets

Si le logement lui permet de se stabiliser, Nolwenn vit mal le fait de vivre seule, aussi rapidement : « *Les débuts, c'est vraiment compliqué de te dire, parce que peut-être qu'à ce moment, je ne voulais pas vraiment être en appartement toute seule, peut-être j'aurais préféré être encore chez ma mère, avoir le temps de me dire "là je vais prendre un appartement" mais je n'ai pas eu le choix* ». Nolwenn considère que cette opportunité lui a permis de « *se bouger, d'avoir un logement, d'avoir un boulot, peut-être prendre aussi en maturité, être moins infantile, prendre plus de décisions toute seule aussi parce que quand tu vis toute seule, dans tous les cas, tu n'as pas le choix* ».

Quelques temps après la sortie du « logement tremplin », l'obtention d'un logement social

Nolwenn reste un an dans le « logement tremplin ». Quand cette solution arrive à sa fin, elle part vivre quelques mois chez les parents de son copain en attendant une réponse à sa demande de logement social. À ses 21 ans, Nolwenn obtient un logement social et s'y installe avec son copain. Elle emménage avec l'aide matérielle de sa mère, qui lui fournit quelques meubles, ainsi que celle de sa belle-famille. Elle a également pu aller se fournir auprès de la Banque solidaire de l'équipement, par l'intermédiaire du club de prévention, en y achetant de la vaisselle et des rangements.

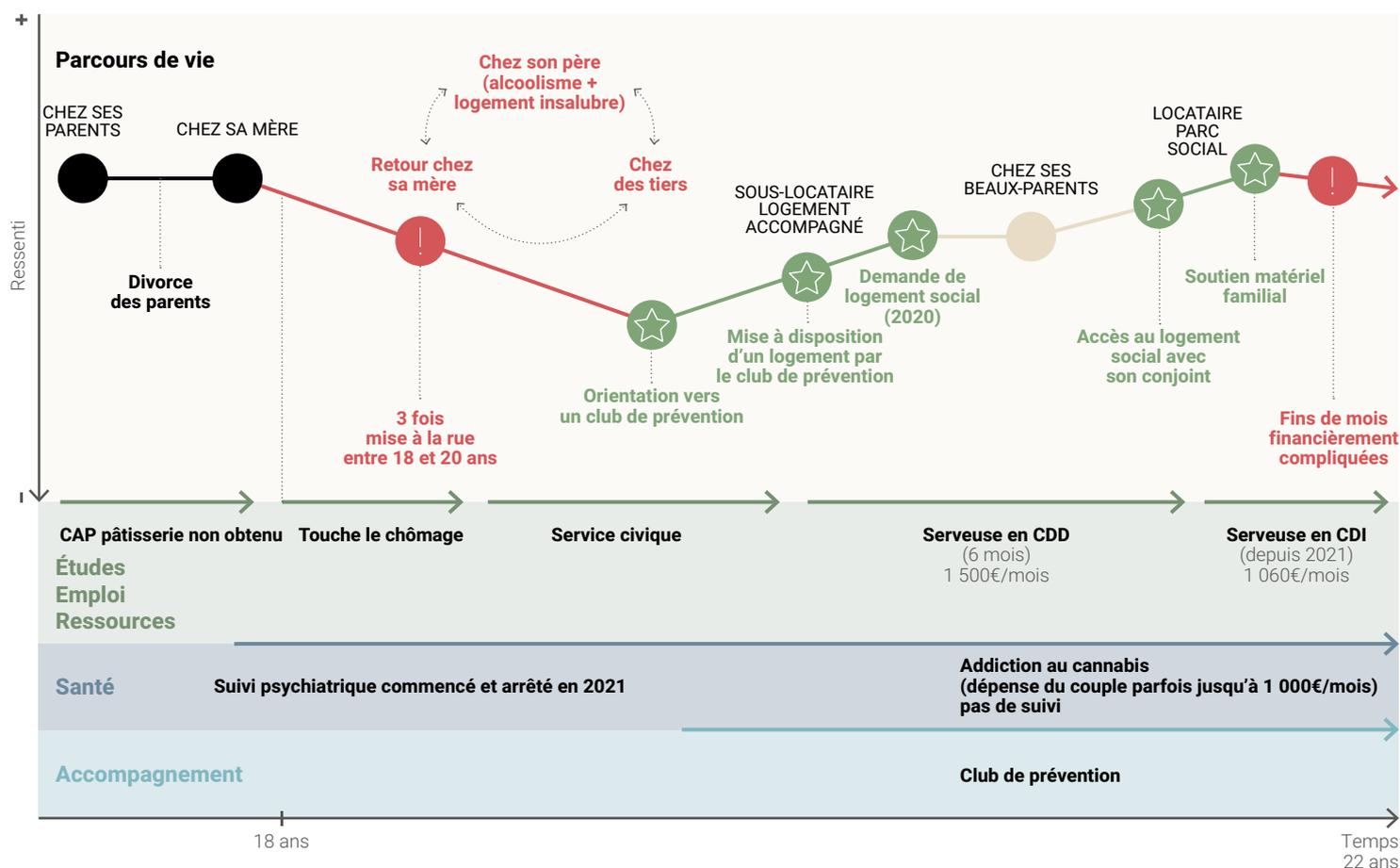
Une situation budgétaire fragile aggravée par une conduite addictive

Au niveau professionnel, après son service civique, Nolwenn travaille dans la restauration. D'abord, en CDD. Aujourd'hui, elle est en CDI dans un autre restaurant et gagne 1 000€ par mois.

Les fins de mois sont compliquées pour le couple, qui bénéficie d'aides ponctuelles de la part de leurs parents : « *C'est vrai que les fins de mois, c'est quand même compliqué. On n'arrive pas très bien à gérer nos comptes. Je sais que j'ai ma mère, si c'est compliqué, elle m'aide, elle me donne des sous. Mes beaux-parents, ils nous font des courses. Si on n'a pas à manger chez nous, on mange chez eux* ».

Le couple a du mal à gérer son budget, ils fument du cannabis tous les deux, une addiction qui constitue un poste de dépense assez conséquent : « *le pire qu'on ait fait, c'est 1 000€ [par mois]. Ça, c'était avant qu'on ait le logement, peut-être 800, 900. Après, je suis moins grosse fumeuse que lui. On ne va pas se le cacher, au plus il a, au plus il fume* ».

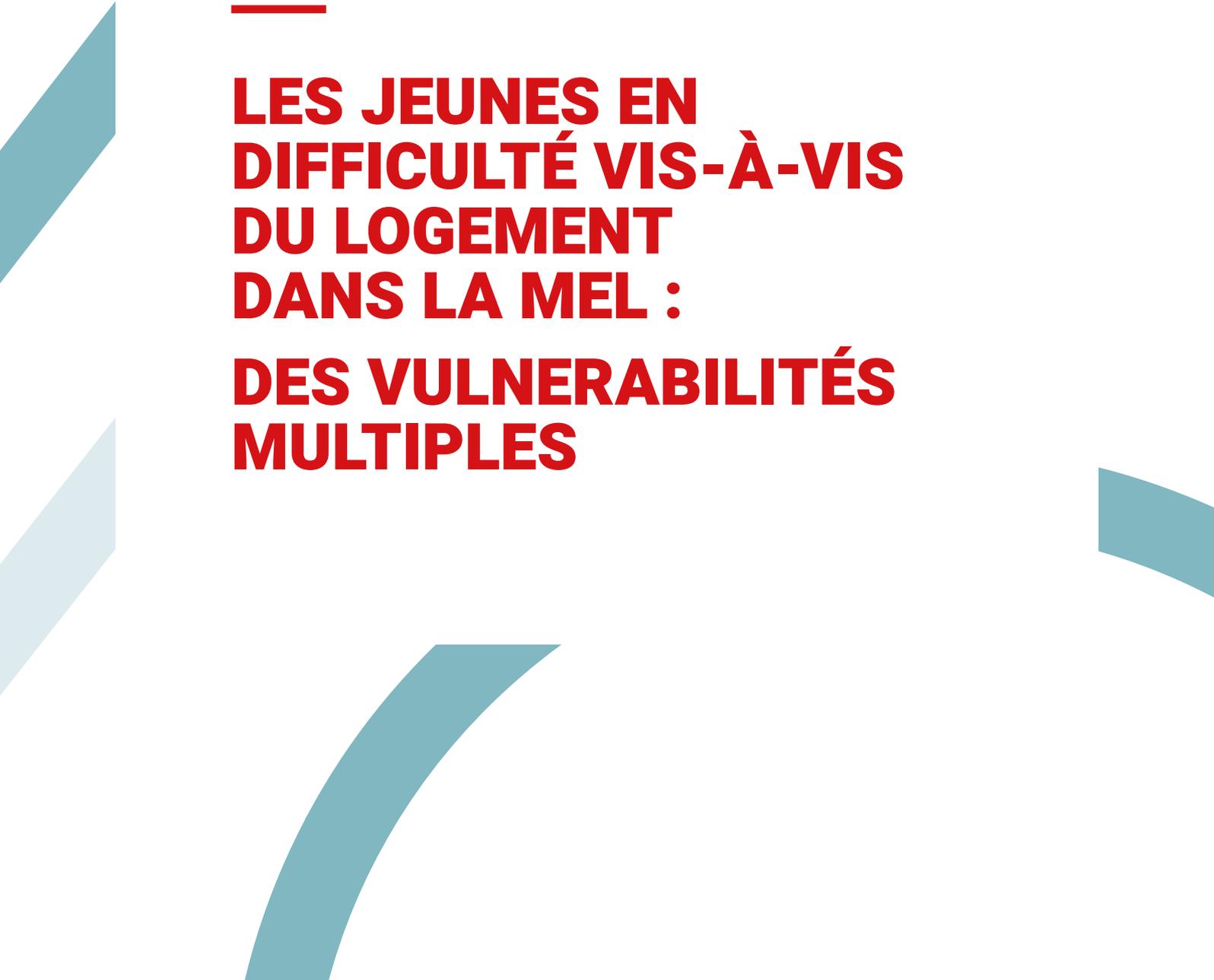
Nolwenn indique avoir entamé un suivi psychiatrique en 2021 mais elle l'a arrêté par manque de temps, et surtout, en raison du coût financier.





2

LES JEUNES EN DIFFICULTÉ VIS-À-VIS DU LOGEMENT DANS LA MEL : DES VULNERABILITÉS MULTIPLES



1. DES JEUNES AYANT DES DIFFICULTÉS D'INSERTION ÉCONOMIQUE

La première fragilité des jeunes est économique, une dimension essentielle du point de vue du logement puisque son accès est conditionné par des ressources financières. Les ressources des jeunes reposent sur trois piliers : la famille (aides financières ou en nature), les revenus liés au travail et les aides publiques.

A. Des jeunes avec peu ou pas de diplômes qui accèdent à des emplois précaires

Des jeunes peu diplômés

Les jeunes en difficulté vis-à-vis du logement se caractérisent souvent par une insertion professionnelle difficile, un phénomène encore plus prégnant lorsque les jeunes sont peu voire pas diplômés. L'absence de diplôme est un facteur particulièrement discriminant dans l'entrée sur le marché du travail.

Des études mises en difficulté voire interrompues

Parmi les vingt-sept jeunes rencontrés, un tiers des personnes rencontrées n'a pas finalisé ses études par l'obtention du diplôme visé. Cela concerne autant des filières générales en

enseignement secondaire que des filières professionnelles type CAP, Bac pro. Les raisons sont multiples : apparition des premiers troubles psychiques, addictions, problèmes familiaux, souci de survie économique, mauvaise orientation, harcèlement scolaire, situation de charge familiale avec enfant.

Alexandra, Claire et Louise ont arrêté leurs études au lycée parce qu'elles subissaient du harcèlement scolaire. Assia et Laure, faute de ressources, ont fait le choix de privilégier le travail plutôt que les études et n'ont pas réussi à obtenir leur diplôme. Théo, quant à lui, n'a pas obtenu son BTS à cause de son addiction au cannabis.

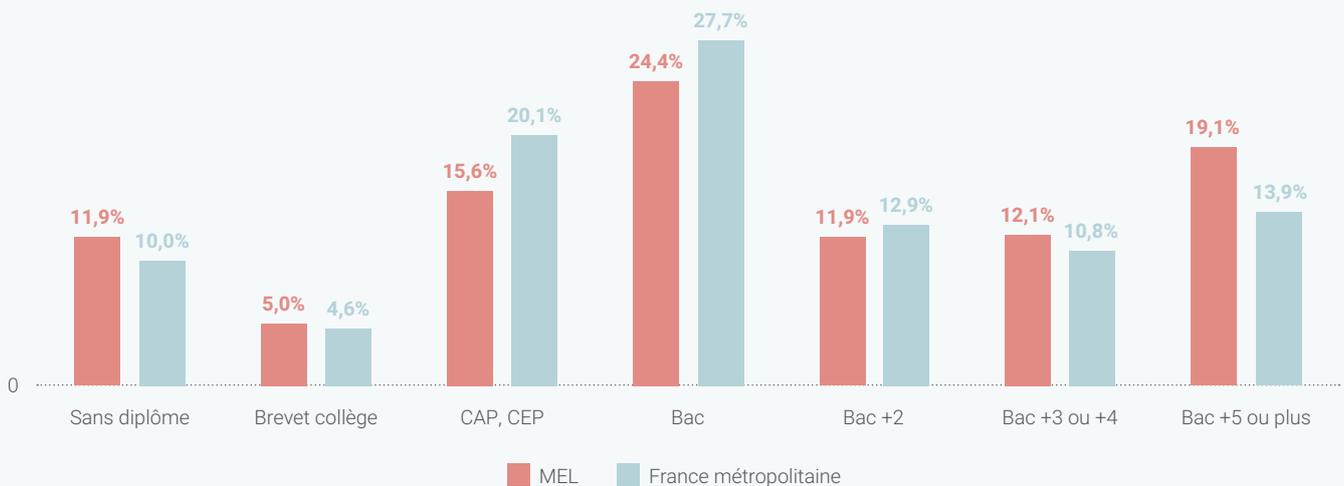
Citons le témoignage de Valentin, dont les premiers symptômes psychiques ont surgi pendant ces années au lycée.

« J'étais en première S, et c'est à partir de là que j'ai eu des problèmes psy. C'était une année compliquée, j'ai loupé quelques mois déjà à la fin de l'année. [...] ils ont quand même décidé de me faire passer en terminale. J'ai recommencé l'année. Au début ça allait puis ça a recommencé, du coup j'ai lâché. »

Valentin

Dans la MEL, 17% des jeunes sont sans diplôme ou ont uniquement le brevet des collèges, contre 15% en moyenne nationale.

Niveau de diplôme des personnes de 18 à 29 ans n'étant plus en études en 2019



Source : Insee.





© Mathieu Dréan / Light Motiv

Des emplois précaires et des périodes d'inactivité

Dans la métropole, **le faible niveau de diplôme des jeunes rend plus difficile leur insertion sur le marché de l'emploi qu'ailleurs**. Si les plus diplômés ne sont pas épargnés par le chômage, ceux qui ont quitté le système scolaire sans diplôme sont encore plus concernés par cette problématique d'insertion professionnelle ; **la véritable autonomie liée à la stabilité de l'emploi devient tardive**.

On observe une surreprésentation des missions d'intérim et des CDD dans les parcours. Parmi les emplois occupés chez les 27 jeunes rencontrés, près d'1 sur 2 est précaire (CDD, apprentissage, intérim, contrats aidés et contrats étudiants).

Les trajectoires professionnelles sont discontinues ; les jeunes rencontrés alternent périodes d'inactivité et de chômage et emplois précaires à durée déterminée dans des domaines variés, autant dans la restauration, ou la maintenance qu'au sein des collectivités publiques.

Marine travaille dans la restauration collective pour la Ville de Lille, elle cumule les CDD pendant l'année scolaire, avec des périodes de chômage pendant toutes les vacances scolaires. Charlène, quant à elle, a été obligée de prendre un « job étudiant » pour payer son loyer. Elle est vacataire à la bibliothèque universitaire mais est payée des mois après :



Je suis vacataire à la bibliothèque de la fac. On dit qu'on est disponible cent heures, on en fait vingt et on est payé des mois après.

Charlène



L'insertion professionnelle se complexifie pour les jeunes peu diplômés, qui enchaînent les emplois peu qualifiés avec à la clé **de maigres ressources**, souvent **instables et discontinues**. Ces emplois ne sont pas suffisamment rémunérateurs et stables pour assurer au jeune **une solvabilisation nécessaire à l'accès à un logement**.

Un accès au logement précoce qui oblige les jeunes à se diriger vers des études courtes

Cette surreprésentation du CAP et du Bac pro dans les diplômes des jeunes rencontrés s'explique du fait que l'ensemble des filières technologiques et professionnelles s'effectue en apprentissage et débouche sur des domaines recruteurs¹⁴. **Certains jeunes vont être très rapidement confrontés, dès leurs 18 ans, à la question du logement et donc de l'autonomie financière**¹⁵. Si ces orientations sont parfois cohérentes avec les difficultés scolaires rencontrées par les jeunes, elles peuvent être subies par certains. Des processus qui peuvent entraîner des réorientations du jeune et impacter ses ressources économiques, et donc son parcours dans le logement.

Ce phénomène a été mis en évidence par l'INED dans une étude de 2016 réalisée à l'échelle de deux territoires - celui de la région Ile-de-France et celui du Nord et du Pas-de-Calais, concernant les jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance. **Ces jeunes sont fortement encouragés à s'engager dans des parcours d'insertion courts**. Cette étude réalisée sur ce public analyse comment les jeunes pris en charge par les services de protection de l'enfance s'insèrent dans la vie au vu de leurs ressources familiales et de leur niveau de formation. Sur ce dernier point :

- seulement 13% des jeunes de 17 ans placés préparent un bac général contre 51% en population générale du même âge) ;
- 23% préparent un bac professionnel contre 24% en population générale ;
- et 40% un CAP contre seulement 11% en population générale¹⁶.



Les anciens mineurs non accompagnés, par souci de solvabilité, choisissent plutôt de s'orienter vers des études professionnalisantes qui se font en apprentissage (Bac pro, CAP).



Regardez les mineurs non accompagnés, qui sont acculés à devoir très vite être autonomes. Ils font tous le choix de l'apprentissage parce qu'ils ont compris qu'à 18 ans, il faut gagner sa vie, malgré des niveaux scolaires très hauts, ou des potentiels qui auraient permis d'autres choses, certains auraient aimé pouvoir faire des études longues. Mais ils ne le peuvent pas à cause de cette pression.

Directeur d'une association



Ce choix poursuit un double objectif : **gagner de l'argent en parallèle de sa formation et accéder rapidement à l'emploi salarié.** Parallèlement, certains jeunes portent également le poids économique de leur famille restée au pays. La moitié des personnes migrantes rencontrées envoie de l'argent à leur famille.



J'ai dit tout de suite [aux éducateurs] qu'il faudrait qu'on m'aide à avoir un travail parce que j'ai ma mère qui est au bled. Je me suis dit "non, je ne vais pas faire une formation qui va me retarder". Donc je me suis dit directement pourquoi pas faire un apprentissage ? Je me suis inscrit dans un lycée professionnel à Tourcoing, et j'ai fait de la boulangerie.

Samba



B. Des étudiants en grande précarité

Une part importante d'étudiants précaires dans la MEL

La Métropole Européenne de Lille accueille de nombreux étudiants, de la région, de la France ou de l'étranger.

Cette part est en augmentation au fil des années (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) :

- en 2015/2016 : 114 000 étudiants ;
- en 2019/2020 : 124 000 étudiants, soit une hausse annuelle moyenne de 2,1%.

Le nombre d'étudiants boursiers est en hausse : en 2016/2017, ils étaient 31 795, tandis qu'en 2021/2022, ils étaient 34 694 (Crous), soit une hausse annuelle moyenne de 2,21% sur cette période de 5 ans.

L'Insee estime que près de **30% des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2019.** Le Crous de Lille enregistre une répartition par échelon de bourses semblable à la moyenne française et aux autres académies. Cependant, en valeur absolue, compte tenu du nombre élevé d'étudiants boursiers, **les étudiants très précaires, qui perçoivent les bourses les plus élevées, y sont plus nombreux**¹⁷.



¹⁴ Être apprenti permet d'avoir une rémunération dès 15 ans, qui évolue en fonction de l'âge et de l'ancienneté du contrat.

¹⁵ MAINAUD Thierry, « Échec et retard scolaire des enfants hébergés à l'ASE », Études et Résultats, n°845, DREES, 2013.

¹⁶ FRECHON Isabelle, MARQUET Lucy, « Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ? », INED, 2016.

¹⁷ Cf. ADULM, *Le logement des étudiants dans la métropole lilloise*, 2018.



LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

Des étudiants bénéficient d'une aide financière allouée par le Crous, appelée « bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux » (BCS), qui permet aux étudiants confrontés à des difficultés matérielles d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures.

Cette aide est accordée aux étudiants français de moins de 28 ans et constitue un soutien non négligeable de l'État envers ce public. Elle est versée tous les mois, de septembre à juin (sauf exception pour les études qui s'arrêtent au mois de juillet).

Montants des bourses du Crous selon les échelons (2017-2018)

Échelon	Montant annuel (€)	Montant mensuel sur 10 mensualités (€)
0 bis	1 009	100,90
01	1 669	166,90
02	2 513	251,30
03	3 218	321,80
04	3 924	392,40
05	4 505	450,50
06	4 778	477,80
07	5 551	555,10

Source : Crous 2017-2018.

Malgré ce soutien, **certains se retrouvent obligés de compléter leurs ressources avec un emploi étudiant à temps partiel, des emplois saisonniers, ou des stages.** Ces ressources peuvent être insuffisantes pour trouver un logement, notamment dans le parc privé où les loyers sont élevés et les bailleurs exigeants en termes de ressources. Cette fragilité économique est d'autant plus importante lorsque les étudiants n'ont pas le soutien financier de leur famille.

La vulnérabilité des étudiants est davantage présente chez leurs homologues étrangers, qui ne peuvent bénéficier de la bourse et ne sont pas prioritaires dans l'accès aux logements sociaux étudiants du Crous¹⁸. Nordine est un jeune étudiant marocain venu à Lille pour faire des études d'ingénieur. Son père ne veut plus lui financer ses études, et il se retrouve sans titre de séjour. Pour vivre, il cumule les emplois non déclarés.

¹⁸ Une exception existe : certains étudiants de nationalité étrangère relevant du dossier social étudiant sont éligibles aux bourses et aux logements du Crous s'ils résident en France, avec leur famille, depuis au moins deux ans.



J'ai été accepté par l'Université de Lille, j'ai validé mon premier semestre en 2018/2019. Et après, je n'ai rien validé jusqu'à aujourd'hui. Suite à des problèmes... J'ai un peu galéré. Je faisais un peu de tout. Parce que même pour trouver du travail, ce n'était pas facile. J'ai eu plusieurs expériences. J'ai fait de la livraison Uber, Deliveroo, mais non déclaré. Ce n'était pas mon compte, parce que je n'ai pas le droit d'avoir un compte, en tant qu'étudiant étranger. J'ai travaillé au marché de Wazemmes, dans une boucherie, un peu partout. Le seul travail déclaré que j'ai fait, ce n'est même pas un travail techniquement, c'est le service civique.

Nordine



Des difficultés pour suivre des études qui peuvent venir des problématiques de logement

Confrontés à des parcours de vie difficiles, **certains jeunes rencontrent des difficultés à suivre leur formation et sont parfois obligés d'abandonner ou de mettre en pause leurs études pour répondre à des besoins fondamentaux :**

- Par manque de ressources, Assia n'a pas réussi à obtenir son diplôme :



Je travaillais jusqu'à 50h semaine. J'avais deux emplois en même temps. Je faisais les cours, le travail le soir de garde d'enfant. En plus de ça, le mercredi et les vacances, je travaillais en centre. À cause de cela, je n'ai pas pu valider mon CAP.

Assia



- Nordine n'avait plus de logement et dormait dehors, il n'a pas réussi à suivre correctement ses études à l'Université :



En L1, j'ai eu mon premier semestre. Après le deuxième semestre, j'avais des problèmes psychiques. J'étais passé en L2 mais en enjambement. Mais avec le début de la deuxième année, le premier mois à la rue, ce n'était pas évident. [...] quand tu te réveilles et que tu n'as pas à manger, tu ne peux pas aller à la fac.

Nordine





© Alexandre Traisnel / MEL

De son côté, Pauline, qui a vécu une enfance et adolescence difficiles, hébergée à droite à gauche, multipliant les allers retours entre Lille et la Bretagne, considère ne pas avoir eu le temps de réfléchir à ce qu'elle voulait faire en termes d'études. Quand sa sœur lui propose de déménager avec elle pour aller vivre dans le sud, Pauline refuse et préfère être hébergée dans un foyer.



Ce jour-là, j'ai pleuré parce que j'ai dit à ma sœur "écoute, je préfère aller en foyer plutôt que de subir encore", parce qu'eux, ils ne se rendaient pas compte mais moi je passais d'un endroit à un autre, je n'avais aucune stabilité, aucun repère. Rien. Je ne savais même pas ce que je voulais faire de ma vie. En fait, j'étais trimballée. Je n'ai pas eu de temps de me poser, même en scolarité et de me dire " Pauline, tu veux faire quoi comme études ? tu veux aller vers quoi ?".

Pauline



C. Les liens entre insertion économique et logement

Le logement, un élément essentiel et nécessaire à la stabilité professionnelle

Avoir un logement constitue d'une part **une étape décisive dans un parcours d'insertion sociale** et d'autre part un **élément stabilisateur et nécessaire pour toute insertion professionnelle**. Les personnes en situation de grande précarité résidentielle rencontrent des difficultés importantes à accéder à un emploi, et à s'y maintenir. Parmi les jeunes rencontrés, les entretiens avec les jeunes hébergés en CHRS montrent combien **les conditions d'habiter et d'habitat impactent leur parcours professionnel et de formation**.

Amir, jeune afghan hébergé en CHRS depuis deux ans est titulaire d'un bac professionnel dans le bâtiment, ce jeune homme enchaîne les contrats intérimaires et peine à s'insérer dans un emploi stable. Son métier lui impose des contraintes horaires et des conditions de travail physiquement rudes. Amir a du mal à suivre le rythme de son travail, en grande partie en raison des conditions de vie dans l'hébergement. Il ne dort pas la nuit à cause du bruit et s'est fait voler ses affaires de chantier, à plusieurs reprises.





Pour avoir un CDI... Il faut d'abord avoir un logement, tu vois. Moi j'ai signé un CDD à Annecy, ou ici sur Lille mais je l'ai quitté moi-même parce que je n'arrivais pas à continuer avec le foyer. Le matin, je sortais, ils m'avaient volé mes chaussures de sécurité. Ça ne se fait pas. Et sans chaussures, comment j'allais travailler ? Il n'y a pas longtemps, ils m'ont volé mon casque de travail.

Amir



Le manque de logement est le facteur le plus déstabilisant pour Amir qui peine à s'insérer durablement dans l'emploi :



Je fais des missions d'intérim depuis 2019, soit ils me donnent une semaine, deux semaines, trois semaines après voilà j'attends encore qu'ils m'appellent et qu'ils me donnent une mission. Moi actuellement, mon premier problème, c'est le logement. Sans logement, je ne peux rien faire.

Amir



Chez les jeunes précaires, un accès à l'emploi encore plus difficile pour les femmes

Le « modèle féminin de transition vers l'âge adulte » est spécifique : pour les femmes issues d'un milieu populaire, **la décohabitation est plus liée à la mise en couple et/ou à l'entrée dans la parentalité qu'à l'insertion dans l'emploi** (Mortain, Vignal, 2013). Ces femmes cumulent rarement emploi et éducation des jeunes enfants.

Ces inégalités de parcours entre hommes et femmes peuvent entraîner des ruptures familiales importantes comme pour Victoria, dont les parents n'acceptant pas sa parentalité précoce, la mette dehors. Elle se retrouve en situation de rue, enceinte et sans ressource.



On m'a mise à la porte, j'étais enceinte de ma première donc j'avais 20 ans. [...] Ma mère n'a pas accepté ma grossesse. Elle ne pouvait pas gérer les choses et je ne m'entendais pas avec son copain. Du coup elle m'a mise dehors. Et je me suis retrouvée en galère.

Victoria



Victoria avait commencé à être accompagnée par la mission locale dans le cadre d'une Garantie Jeunes, lorsqu'elle avait 18 ans. Elle est tombée enceinte et depuis, n'a pas pu reprendre de formation. Aujourd'hui, âgée de 26 ans, elle doit s'occuper seule de ses deux filles.

Part des jeunes vivant chez leurs parents par tranche d'âge dans la MEL en 2019
Les femmes décohabitent plus tôt que les hommes



Source : Insee Recensement, fichier détail. Traitement : ADULM.



Ces difficultés d'insertion créent un sentiment de dévalorisation sociale

Ces parcours marqués par des périodes d'inactivité, de chômage et de contrats précaires ont un impact sur l'insertion sociale des jeunes et sur l'image et la considération qu'ils ont d'eux-mêmes. Sont souvent pointés le manque de motivation et de détermination des jeunes, qui justifierait leur chômage et leur inactivité : « Deviens " autonome ", sois " mobile ", reste " actif " : derrière ces trois enjeux structurants, on peut lire également les injonctions faites aux individus au fil de leurs vies, et les normes qui marquent les parcours »¹⁹.



Les jeunes représentent un public qu'on a du mal à évoquer, comme si la France avait honte de ce public en réflexion, en insertion, en alternance, salarié, en panne de projet, sortant du monde scolaire sans idée. Alors que ça devrait être un beau vivier, il y a du potentiel.

Conseiller logement en mission locale



Cette dévalorisation du jeune peut entraîner un manque de motivation. En témoigne cette discussion entre Sofiane et Junior, deux jeunes hébergés en résidence habitat jeunes qui peinent à s'insérer professionnellement et enchaînent les missions d'intérim. Junior a fait des études au Congo, il a plusieurs expériences significatives mais cela ne suffit pas. À côté, Sofiane pense à commencer des études supérieures, qu'il juge nécessaires pour parvenir à trouver un emploi durable :



- **Sofiane** : Ce mois de juillet et ce mois d'août, je peine à trouver un CDD. Et pourtant, j'ai posé plein de candidatures, dans les bars, sur Indeed, dans tous les secteurs. J'ai eu beaucoup de réponses négatives. C'est pour ça que je fais de l'intérim, même si c'est pénible. Des fois, tu as des missions, ça va, des fois, tu as des missions, laisse tomber. J'ai fait une mission, je devais enlever le parquet d'un gymnase avec la scie, le bruit, la poussière...

- **Junior** : Tu te dis, tu as fait des études, tu te retrouves dans des coins pareils avec des gens qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école.

- **Sofiane** : Non mais on n'a pas le choix. Moi de toute façon, demain je travaille à 5h du matin, j'y vais à pied. De toute façon à un moment, tout augmente. Enfin, il faut y aller quoi, si tu restes dans ton lit, tu n'y arriveras jamais. Après, il faut beaucoup appeler les boîtes d'intérim. [...] De toute façon, en France, il faut faire des études, tu vois ? Si tu ne fais pas d'études, tu es une m****, enfin t'es pas une m****. Mais tu vas te coltiner les boulots les plus horribles. Donc c'est pour ça, moi je fais de l'intérim et ça me motive à faire des études, vraiment.



L'inactivité couplée à de l'incertitude peuvent alimenter une certaine culpabilité ressentie par les jeunes, lorsqu'ils se retrouvent face aux organismes d'insertion professionnelle.

Louise a arrêté ses études en première et a fait des babysittings jusqu'à ses 18 ans. Elle a tardé à aller voir la mission locale, par peur d'être jugée parce qu'elle « voulait se débrouiller avant ». Aujourd'hui sans activité, elle n'ose pas retourner voir la mission locale.

Des jeunes inactifs en recherche d'emploi

Onze jeunes rencontrés sont sans activité professionnelle :

- Huit veulent travailler dont deux sont en recherche active d'emploi, certains ne savent pas comment s'y prendre, et/ou ne savent plus vers quel milieu professionnel se tourner²⁰.
- Les autres sont inactifs et ne sont pas prêts à entrer sur le marché du travail à court terme pour plusieurs raisons²¹ :
 - La garde d'enfant pour deux femmes :



Deux grossesses consécutives et avec les soucis de ma deuxième petite fille [porteuse d'un handicap], pour l'instant, les formations et le boulot ce n'est pas possible. [...] J'ai quitté l'école et avec le bac, après j'ai refait des formations pour savoir quoi et j'ai voulu faire une formation quand j'avais mes filles sauf qu'en fait avec le souci de ma fille c'était pas possible parce qu'il y avait trop d'absence, parce que j'ai énormément de rendez-vous donc là pour l'instant c'est en standby.

Victoria



¹⁹ VAN DE VELDE Cécile, « 2. Du premier cri au dernier souffle : parcours de vie et inégalités », Sociologie des âges de la vie. Sous la direction de Van de Velde Cécile. Armand Colin, 2015, pp. 42-89.

²⁰ Au sens du Bureau international du travail (BIT), « un chômeur est une personne en âge de travailler qui est sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours et qui a cherché activement un emploi dans le mois précédent, ou qui en a trouvé un qui débute dans moins de trois mois. »

²¹ « Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler » Insee (2016).



- Ou d'une personne de sa famille, qui en a besoin :



« Mon père, il a des problèmes de santé. Il les avait déjà mais ils sont plus graves maintenant, donc on a décidé avec mon copain de ne pas reprendre [le travail] tout de suite, de l'aider, faire ses papiers, les appels, les factures, tout ça. On a travaillé en même temps, entre-deux et là pour l'instant, on est tous les deux sans emploi. »

Louise



D. Des prestations limitées dans le temps pour les moins de 25 ans

L'absence de solvabilité durable

Les prestations sociales financières spécifiques aux jeunes sont toutes sur le même modèle : **une allocation limitée dans le temps qui ne dépasse pas les 600€**, à l'instar du Contrat engagement jeunes (CEJ), du contrat Entrée dans la Vie Adulte (EVA), réservé aux jeunes majeurs sortants de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE), et la Bourse sur critères sociaux (BCS) du Crous, pour les étudiants français.

L'absence de solvabilité durable de ce public n'accédant pas au RSA est un frein majeur à son accès au logement²². Sans soutien matériel et financier des parents, les parcours ne sont pas sécurisés par des aides sociales qui viendraient pallier ce manque de ressources.



« Il peut y avoir des aides économiques qui s'ouvrent, mais limitées dans le temps. C'est toujours la même question. C'est le principe du "one shot", on aimerait bien qu'il existe quelque chose de pérenne pour ces jeunes-là parce que la question des ressources se posera toujours de toute façon et au-delà des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, c'est déjà un premier frein. »

Responsable sociale d'une association



Des politiques d'insertion professionnelles pour favoriser un retour vers l'emploi

La précarisation de l'emploi chez les jeunes a entraîné, ces dernières années, **la création de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle qui font de l'emploi, le moteur d'un accompagnement global et renforcé.**

On assiste à l'essaimage sur les territoires :

- de la généralisation du Contrat engagement jeunes ;
- des Écoles de la 2^{ème} chance (les acteurs préfèrent le terme d'E2C, car moins stigmatisant et dévalorisant) ;
- et des Établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) ;
- etc.



L'E2C : une solution structurante et pertinente pour les jeunes

Des initiatives naissent pour raccrocher ces jeunes à l'enseignement et à la formation.

L'E2C est une structure qui accompagne les jeunes qui ont rencontré des problématiques à l'école, soit qu'ils l'ont arrêtée, soit qui ont subi leur formation et qui n'ont pas trouvé le chemin de l'apprentissage. 60% des jeunes accueillis ne savent pas ce qu'ils veulent faire ou ne veulent plus faire ce qu'ils ont appris. L'E2C Grand Lille est née en 2007 à Roubaix, et compte aujourd'hui cinq sites : Lille, Armentières, St Omer, Halluin, et Douai. Elle accompagne 600 jeunes sur une durée maximum de neuf mois. Durant ces neuf mois, les jeunes ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle ; ils ont une allocation de 500€ par mois pour les majeurs, et de 300€ pour les mineurs.

Au fil des années, les E2C constatent une augmentation de la difficulté des jeunes accompagnés, avec des problématiques périphériques qui viennent impacter l'apprentissage du jeune, notamment en matière de logement.

Cette carence des aides sociales pour les moins de 25 ans a amené le gouvernement à mettre en place, entre autres, un dispositif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, pour les aider à s'insérer professionnellement et économiquement : le Contrat Engagement Jeune. Le dispositif rencontre un certain succès, de plus en plus de jeunes sont accompagnés dans le cadre du Contrat engagement jeunes : 753 en 2019 contre 1 171 en 2021 à la mission locale de Lille. Les résultats sont prometteurs à ce niveau-là, la mission locale de Lille observe des sorties positives du dispositif à hauteur de 62% des jeunes qui trouvent un emploi durable ou retournent en formation initiale.

²² Depuis 2010, l'attribution du RSA s'est étendue aux personnes de moins de 25 ans, sous la forme du RSA « parent isolé » et du RSA « jeune actif ».



Le contrat d'engagement jeune (CEJ)

Entré en vigueur le 1^{er} mars 2022, il remplace la Garantie jeunes, lancée en 2017. Ce nouveau dispositif vise à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans (ou de moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap), les plus éloignés de l'emploi. Il concerne tout jeune qui rencontre des difficultés à accéder à un emploi durable, qui ne suit pas de formation ou d'études supérieures. Ce dispositif, porté par les neuf missions locales qui couvrent la MEL et Pôle Emploi, repose sur deux modalités :

- un accompagnement personnalisé et intensif autour de l'emploi et de la formation ;
- une allocation financière pouvant aller jusqu'à 500€ (200€ pour les mineurs) par mois en fonction de l'âge, des ressources (stage rémunéré, allocation chômage, etc.) et du statut fiscal du jeune.

La durée de ce dispositif est de six à douze mois, il peut - de manière exceptionnelle - être étendu jusqu'à 18 mois, si besoin. Durant ce temps, le jeune est suivi par un conseiller référent, il doit être assidu et être présent aux rendez-vous fixés, aux ateliers, stages et aux heures de formation hebdomadaires. Si le jeune ne remplit pas cette part du contrat, l'allocation financière peut-être supprimée ou interrompue.

Pour toucher la part des jeunes les plus vulnérables et en rupture, le CEJ tel qu'il a été lancé en mars 2022, comporte un volet « jeunes en rupture » qui s'adresse plus spécifiquement à un public qui cumule de nombreuses problématiques périphériques à l'emploi (instabilité au niveau du logement, problématiques de santé physique et mentale). Certains publics ont été ciblés par des appels à projets régionaux : sortant de l'ASE, sortant de prison, migrants, publics décrocheurs. Dans le cadre de ces appels à projets, il s'agit de financer des projets proposant un accompagnement global et renforcé dans une logique partenariale, afin de travailler sur les freins qui bloquent l'insertion professionnelle du jeune.

Le CEJ est un dispositif d'insertion professionnelle qui fonctionne mais qui ne permet pas la solvabilisation du jeune et qui ne prend pas en considération la précarité résidentielle dans laquelle se trouve de nombreux jeunes. **L'insertion professionnelle reste majoritairement centrale dans l'accompagnement d'un jeune, elle évacue souvent l'aspect essentiel du logement.**



À la mission locale, on ne parle pas des jeunes mais de « candidats », on ne voit les choses que sous le prisme de l'emploi. On a eu un gros vide pendant la crise sanitaire et depuis l'automne 2021, il y a une reprise économique. Le boulot revient, les jeunes accèdent à de la ressource mais pas au point d'accéder à un logement durable, la ressource reste fragile. Il y a un réel trou dans la raquette sur un territoire qui est en hyper tension au niveau du logement. Avant la crise sanitaire, le plus dur, c'était de trouver du travail. Aujourd'hui, c'est l'inverse. On doit gérer de la frustration en matière de logement, et c'est pire maintenant qu'ils ont les ressources nécessaires. Avant, ils n'en avaient pas, donc c'était plus facile d'accepter de ne pas avoir de logement, maintenant ils sont exigeants. Le logement sera la prochaine crise sociale. On nous parle d'un revenu universel, on se retrouve avec un CEJ. On ne peut pas faire du Fonds de solidarité pour le logement pour un jeune en CEJ, donc même les mesures logement ne rentrent pas dans le CEJ.

Conseiller logement en mission locale



La précarité résidentielle, principal frein des parcours d'insertion

Le retour à l'emploi est l'objectif principal de ces dispositifs. **L'insertion professionnelle des jeunes apparaît comme la condition préalable pour pouvoir travailler ensuite les autres éléments nécessaires à la prise d'autonomie des jeunes.** Pourtant, la précarité résidentielle des jeunes est le principal frein d'un parcours d'insertion réussie. Ces problématiques de logement sont de plus en plus fréquentes chez les jeunes, d'après cette professionnelle, et peuvent mettre en échec la reprise d'études ou de formation :



Aujourd'hui, on est sur des profils plus complexes : problématiques de santé, addictions, et problématiques de stabilité de logement. On donne comme consignes aux collaborateurs : " un jeune qui n'a pas de solution logement assuré, qui dit en entretien qu'il change de logement tous les soirs, on ne le prend plus. " On a essayé parce qu'on voit que les jeunes ont envie de s'en sortir : 100% d'échecs, parce que le soir même, quand tu ne sais pas où dormir, être à l'heure, être bien habillé, c'est compliqué. Pareil pour les jeunes qui sont en situation compliquée sur le fait de manger. Nos jeunes pour qu'on puisse bien les accompagner, ils doivent avoir évacué la problématique de : où je dors ? qu'est-ce que je mange ?

Directrice de l'E2C



Ces dispositifs d'insertion spécifiques aux jeunes « ont ancré dans l'inconscient collectif l'idée que les jeunes, parce qu'ils sont jeunes, ont besoin d'un emploi, mais pas d'une garantie de revenu »²³. Cette situation est d'autant plus paradoxale puisque ce sont précisément les jeunes les plus touchés par la pauvreté en France.

La non-continuité des ressources et les délais d'attente précarisent les jeunes

Les personnes rencontrées ont des parcours de vie impactés aussi par d'autres difficultés :

- **des délais d'attente entre le moment de la demande et le moment de l'obtention des aides**, qui impactent des situations déjà fragiles. Citons, par exemple, les aides attribuées par la Caf, ou le versement de l'allocation de la bourse ou d'EVA. L'urgence des situations individuelles n'est pas un critère de priorité dans le traitement des dossiers au sein des caisses d'allocation familiales. **Des retards qui peuvent être préjudiciables et pénalisants pour le jeune, et remettre en question son maintien dans le logement**, notamment s'il n'a aucune autre source de revenu, et qu'il ne peut compter sur le soutien financier d'un tiers.
- **des ruptures de prise en charge qui entraînent des coupures de ressources** dans des situations parfois très instables.

Laure nous explique qu'elle a dû arrêter ses études pour travailler car le Crous ne voulait pas lui donner une allocation en raison de la spécificité de son BTS qu'elle a fait en trois ans au lieu de deux.

Plusieurs témoignages de professionnels nous font part de ces délais de réponse dans les prises en charge des jeunes, qui compliquent sérieusement leur entrée dans le logement :



On a des délais d'instruction de prestation de demande d'EVA aussi sur l'insertion professionnelle. La demande EVA quand on la faisait à 17 ans et 8 mois, on avait regardé que les jeunes avaient l'EVA à 18 ans et 3, 4 mois, et donc on avait 4 mois de trou de ressources qui précarisaient les jeunes. Si nous on arrive à le faire bien avant 17 ans, généralement on arrive à l'avoir juste après 18 ans.

Chef de service



J'ai travaillé trois ans mais je n'avais pas de chômage. Quand j'ai arrêté, normalement, je devais avoir du chômage. À cause du titre de séjour, Pôle Emploi n'a pas pu m'accompagner parce qu'il faut forcément changer son statut.

Sekou



²³ CHEVALIER Tom, LONCLE Patricia, *Une jeunesse sacrifiée*, PUF, 2021.

²⁴ Cf. parcours de vie de Sekou, p. 36-37.

2. DES FRAGILITÉS PERSONNELLES ET FAMILIALES TRÈS PRÉSENTES ET IMPACTANTES

A. Les ruptures familiales, à l'origine de difficultés de logement

Les relations familiales sont un aspect central dans les parcours des individus dans le logement :

- tout d'abord, **des événements vécus lors de l'enfance ont des effets directs ou indirects sur la manière dont les individus rencontrés ont construit leur trajectoire** ;
- la famille est **un support psychologique et moral pour les individus** qui ont encore des liens avec elle ;
- la famille peut également être **un soutien financier**.

L'absence fréquente de soutien familial financier et affectif

Parmi les 27 jeunes rencontrés, **23 ne peuvent pas compter sur un soutien financier et matériel de leurs parents et 10 n'entretiennent plus aucun lien avec leurs parents.**

Le passage des 18 ans apparaît, dans les nombreux témoignages, comme potentiellement déclencheur d'une véritable rupture, pour les jeunes qui sont mis à la rue par leurs parents. La famille n'est plus un « lieu ressource » (Maunaye, 2019). Ils sont donc obligés de trouver des solutions d'hébergement ou de logement, précaires et aléatoires, avec peu ou pas de ressources. L'inexistence de liens a un impact considérable sur la question du logement ; de l'accès au maintien.

Le témoignage d'Assia illustre ce phénomène. Cette jeune femme, placée par l'ASE chez une famille d'accueil jusqu'à ses dix ans, a été mise à la porte par sa mère à ses 18 ans :



« Môme avant mes 18 ans, je savais qu'à mes 18 ans, j'avais intérêt à trouver quelque chose parce qu'à tes 18 ans, tu trouves autre chose, tu n'habites plus à la maison ». Du coup, pendant un mois, j'ai été en hébergement temporaire.

Assia

A *contrario*, certaines personnes bénéficient d'aides ponctuelles de leur famille, bien que limitées, elles leur permettent d'assumer certaines charges :



« Je sais que j'ai ma mère, si c'est compliqué, elle m'aide. Avec mes beaux-parents, après ma mère me donne des sous, mes beaux-parents, ils nous font des courses. Ça reste ma mère, donc c'est différent. Mais... ouais, ils nous font des courses, ils nous aident. Si on n'a pas à manger chez nous, on mange chez eux. [...] C'est vrai que les fins de mois, c'est quand même compliqué.

Nolwenn

La fragilité particulière de certains publics

De par leur trajectoires institutionnelles, migratoires, ou encore familiales, certains jeunes disposent de moins de ressources (financières, familiales, acquis scolaires) que les autres et se retrouvent souvent sans solution de logement pérenne. **Au motif de leur âge et non d'une situation stabilisée, ils doivent du jour au lendemain, et parfois sans aucune préparation, chercher un logement, chercher un emploi ou une formation, savoir gérer un logement et un budget, avoir une bonne connaissance de leurs droits, etc.** Il est exigé des jeunes ayant décohabités prématurément qu'ils soient plus performants et plus construits que les autres jeunes pour lesquels **l'allongement de la période de passage à l'âge adulte est supporté par l'environnement familial.**

Les décohabitations subies et subites deviennent problématiques dès lors que le jeune ne sait pas où loger. **Ces situations d'urgence sont fréquentes et obligent le jeune à devoir improviser** ; Nolwenn a été mise trois fois à la rue par sa mère. Elle a toujours réussi à ne jamais dormir dehors, allant soit chez des amis, parfois dans des villes éloignées de Lille, à Paris ou à Valenciennes, elle a pu dormir chez son père ou a passé quelques nuits dans un hôtel.

Des parcours institutionnels qui accélèrent la prise d'autonomie

Si les trajectoires des jeunes confiés à l'ASE varient en fonction des motifs de placement et des modalités de prise en charge, il apparaît néanmoins que les problématiques de ces publics se croisent lorsqu'ils accèdent à la majorité et doivent prendre leur indépendance :

- relâchement du suivi ;
- changement d'interlocuteur ;
- entourage appauvri ;
- manque de soutien extérieur ;
- besoins d'accompagnement importants.





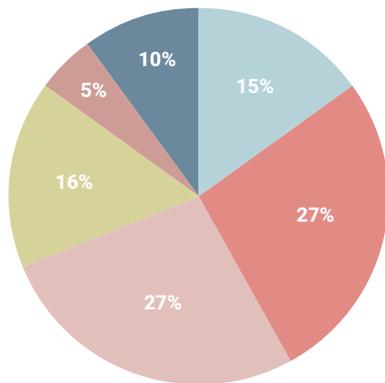
LES JEUNES MAJEURS SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DANS LA MEL



Environ **450** jeunes majeurs sortants de l'ASE en 2019 dans la MEL

70% des jeunes bénéficient d'un contrat Entrée dans la vie Active

Plus d'un jeune sur six autonome lors de leur contrat EVA



- autonomes dans le logement lors de leur contrat EVA
- encore logés par l'ASE
- en RHJ
- chez un tiers
- dans le parc social de manière autonome
- dans le parc privé

Source : Conseil Départemental du Nord.

Une population à prendre en compte dans le cadre du Logement d'abord

Des jeunes sans soutien familial et isolés, pas toujours insérés de manière pérenne sur le marché du travail. Un nombre de jeunes en croissance et amené à croître au regard de la hausse des jeunes mineurs non accompagnés pris en charge (670 jeunes mineurs non accompagnés âgés de 17 ans en 2019).

L'étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)²⁵ permet d'avoir des données chiffrées sur les trajectoires des jeunes sortants de l'ASE :

- des situations sociales précaires : les jeunes filles placées ont 13 fois plus de risques d'avoir une grossesse précoce à 17 ans ;
- un risque de mise à la rue réel : une personne sans domicile sur 4 aurait fait l'objet d'un parcours dans l'aide sociale à l'enfance ;
- un nombre élevé de décrocheurs : à l'âge de 17 ans, 23% ne sont plus scolarisés dans des formations diplômantes.

Ces chiffres révèlent l'état de vulnérabilité dans lequel certains jeunes majeurs se retrouvent à leur majorité.



ASE - L'aide sociale à l'enfance (ASE)

Elle est une protection sociale de l'enfance menée dans le cadre de l'action sociale, définie par l'article L.221-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle protège tout mineur en danger ou privé de famille en lui apportant un soutien matériel, éducatif et psychologique jusqu'à la majorité civile de la personne.

Pour ce faire, les enfants peuvent être suivis et rester dans leur domicile familial ou bien être placés :

- soit dans des établissements collectifs, dans des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs et gérés par des associations ;
- soit en famille d'accueil, chez un assistant familial qui peut accueillir le jeune jusqu'à ses 21 ans.

Cette protection peut se prolonger dans le cadre d'un contrat « Entrée dans la Vie Adulte » (EVA) jusqu'aux 20 ans révolus de la personne.

EVA : un dispositif pour sécuriser les parcours

Afin de permettre aux jeunes majeurs sortants de l'ASE d'accéder à l'insertion économique et au logement autonome, le Département du Nord propose un accompagnement « Entrée dans la vie adulte » permettant de sécuriser le parcours du jeune, et qu'il s'engage dans la vie adulte de manière sereine. La démarche Entrée dans la Vie Adulte vise à préparer, dès l'âge de 16 ans, le passage à la majorité, à favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. EVA facilite notamment l'accès au droit commun ; l'insertion professionnelle des jeunes ; la mise en œuvre d'un parcours résidentiel adapté à la situation individuelle de chaque jeune et la poursuite d'études supérieures.

Cet accompagnement se décline en trois modalités d'intervention, qui prennent en considération la situation et les besoins de chaque jeune :

- Un accompagnement socio-éducatif qui s'adresse aux jeunes disposant de ressources et d'un logement autonome mais ayant besoin d'un accompagnement éducatif du Département.
- En complément de cet accompagnement, une aide financière (avec accompagnement éducatif modulé selon les besoins du jeune). Elle concerne les jeunes en logement autonome et dans un parcours d'insertion mais n'ayant pas les ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins.
- L'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM), qui prolonge l'accueil physique à l'ASE au-delà des 18 ans pour les jeunes les plus éloignés de l'autonomie.

²⁵ Op. Cit., INED, 2016.



Des déracinements nombreux

Les jeunes se caractérisent et se distinguent de leurs aînés par une forte mobilité, due à une évolution de leur situation scolaire, professionnelle, ou familiale. Si ces mobilités impactent de fait la situation résidentielle, elles deviennent problématiques dès lors que **le jeune rencontre des difficultés à se créer un cercle social, lorsqu'il arrive sur un nouveau territoire.**

Le territoire de la Métropole Européenne de Lille accueille une part importante de jeunes en parcours migratoires : étudiants français et étrangers, mineurs non accompagnés, migrants intra-européens.

Le fait de quitter sa famille crée une rupture du lien social de filiation, une séparation brutale et difficile voire même traumatique. Le manque de repères dans le pays d'accueil ainsi que l'absence de réseaux peuvent également fragiliser les liens sociaux et créer de l'isolement. C'est le cas de Zahra et de Rahim, qui sont en France depuis respectivement cinq et sept ans et peinent à s'insérer dans un réseau de sociabilité.

L'importance des solidarités familiales et privées dans les récits de vie des personnes migrantes

Les solidarités privées, particulièrement familiales, apportent des solutions palliatives aux difficultés d'accès au logement, au manque de logement ou à la perte d'un logement. Les jeunes étrangers semblent trouver des solutions grâce aux communautés d'origine étrangères présentes sur le territoire. En s'appuyant sur ces réseaux informels, d'inter-connaissance, ils parviennent à se faire héberger chez des compatriotes. **Cette mise à l'abri est souvent couplée d'un partage d'informations et d'une orientation vers le milieu associatif de la métropole.** Ces formes d'hospitalité informelles constituent une première aide, mais ne semblent pas durer pas dans le temps. C'est le cas de Zahra qui, en arrivant à Lille, a été hébergée par un compatriote camerounais, qui l'a orientée vers des associations qui l'ont accompagnée dans sa demande d'asile :



Je suis venue à Lille, je suis arrivée à la gare, je ne connaissais personne, vraiment personne. Il y a un monsieur, un frère, qui passait, un Camerounais. Quand je l'ai vu, je me suis dit, ça c'est un de mes frères. Je lui ai expliqué ma situation, que je venais d'arriver à Lille et savoir s'il pouvait m'orienter, comment je peux faire. Il m'a dit "écoute les associations sont fermées". Il habitait à Eurasanté. Il m'a dit " viens, on va aller chez moi. Et comme ça lundi en partant à mon travail, je vais te déposer à Porte d'Arras, chez le pasteur".

Zahra



© Vincent Lecigne / MEL

B. L'isolement des jeunes handicapé l'accès et le maintien dans le logement

Des cercles amicaux appauvris et pourtant nécessaires

12 des 27 jeunes rencontrés disent avoir peu ou pas d'amis. Ce sentiment d'isolement semble plus concerner les femmes que nous avons rencontrées que les hommes, surtout celles sans emploi.

Certains jeunes subissent **un sentiment d'isolement**, « l'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger », selon le Conseil Économique, Social et Environnemental. **Le phénomène de l'isolement social est multifactoriel et résulte souvent d'un enchaînement d'événements d'ordre familiaux ou économiques** (Fondation de France, 2016).



L'isolement social des jeunes, mis en lumière par la crise sanitaire

L'isolement social des jeunes a été un phénomène particulièrement préoccupant, mis en lumière par la crise sanitaire, liée à la Covid-19. Les différentes mesures mises en place par le gouvernement français (déplacements interdits ou limités, restrictions en matière de contacts humains, couvre-feux) ont grandement impacté la situation économique et sociale des populations : isolement, baisse des salaires, dégradation de la santé mentale de certains publics. Les plus jeunes ont été les premiers à souffrir de cet isolement, alors que c'est pourtant au cours de la jeunesse que la vie sociale se construit et que la sociabilité est la plus intense.



Il convient de nuancer notre propos ; aucun des jeunes rencontrés ne semble être en situation d'isolement total, ils sont tous intégrés à des instances socialisatrices que ce soit dans le cadre du travail, de l'équipe éducative qui les accompagne, ou encore de la famille, mais une grande partie d'entre eux ont exprimé souffrir d'un manque de liens sociaux : familiaux, affectifs ou amicaux.

Ces liens quasi inexistant ont un impact considérable sur les jeunes à la fois sur la question de l'accès et du maintien dans le logement, du fait de leur isolement dans leur quotidien :



On a aussi la question de l'isolement dans le logement. On a des jeunes qui ne savent pas faire à manger, tenir le logement, et aussi d'être seuls, ça fait vriller des jeunes, parce qu'il n'y a rien qui les tient - s'ils n'ont pas d'emploi, s'ils ne vont pas à l'école, ils se retrouvent seuls face à eux-mêmes dans le logement. Le but est d'éviter les ruptures, comme ils ont eu dans le passé.

Éducatrice spécialisée



A contrario, Assia se sent bien seule, et ne cherche pas spécialement à socialiser avec d'autres personnes. Ainsi, le sentiment de solitude, qui désigne « l'état de quelqu'un qui est seul momentanément ou habituellement »²⁶, est parfois choisi et n'est pas forcément générateur de malheur et de souffrance.

Un isolement qui peut déboucher sur des cohabitations subies

Le sentiment d'isolement et de solitude est encore plus important lorsque la personne se retrouve seule dans son logement. Beaucoup, par peur de se retrouver seul, invitent des amis. Ces invitations, au départ ponctuelles, peuvent vite amener certains jeunes à cohabiter avec ces amis, parfois sur des temps longs et de manière subie. Ces cohabitations peuvent vite impacter :

- **les conditions de vie dans le logement et le bien-être du jeune :**



J'étais seul. J'essayais d'inviter des amis le plus possible, mais la plupart du temps, quand j'étais seul, je me mettais à l'envers. [...] Oui, j'avais beaucoup de consommation.

Maël



- **les charges**, qui augmentent de façon exponentielle au nombre de personnes qui vivent dans le logement et qui ne les paient pas :



Ce problème de l'isolement, on le voit chez les jeunes, deux, trois mois après l'installation au niveau des factures. Les factures d'eau, elles parlent. On voit tout de suite s'il y a du squat ou non. Parce qu'ils ont besoin de leur réseau, et que le réseau de la rue, il vient dans le logement, parce qu'il y a une grande peur d'être isolé, de se sentir seul et de se retrouver seul face à soi-même. On intervient en disant non, on aide à ce qu'il puisse sortir ses potes de son logement, on renvoie les jeunes vers d'autres dispositifs de logement.

Coordinatrice sociale



- **le maintien du jeune dans le logement, qui finit sans domicile :**



J'ai décidé de prendre mon indépendance à mes 19 ans. Donc j'ai pris une colocation sur Roubaix, ça se passait bien pendant six mois. Mon coloc, c'était comme mon frère pour moi. Il est parti. C'est à partir de ce moment-là que j'ai déraillé, j'ai commencé à faire des soirées, inviter des gens tous les week-end. Après, c'était bien, mais ils ont foutu le bazar chez moi. Genre... la maison était en ruines après. Pas en ruines, mais dans un sale état. Et donc voilà, mon propriétaire, il m'a viré.

Théo



²⁶ Larousse.

3. LES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ, UN FREIN IMPORTANT POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

A. Les impacts des psychotraumatismes dans les parcours

Des expériences traumatogènes fréquentes

Dans leur grande majorité, **les jeunes rencontrés ont été confrontés à des psychotraumatismes**, des épisodes traumatiques qui peuvent avoir des conséquences psychiques graves sur le long-terme.



L'impact de ces psychotraumatismes sur le quotidien des personnes

En l'absence de prise en charge adaptée et de cadre protecteur, les syndromes psychotraumatiques ont un impact sur la vie quotidienne des personnes. Un programme de recherche mené dans les années 90 par les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies et le département de médecine préventive Kaiser Permanente de San Diego a mis en évidence les effets de ces traumatismes liés à l'enfance sur la construction de la personne, et les liens entre ces expériences et les problèmes sociaux et médicaux à l'âge adulte. Si tout au long de leur vie, les personnes peuvent être confrontées à des événements traumatiques, la jeunesse est une période de transition et de stabilisation par la prise d'autonomie. Elle est un âge particulier de la vie, un moment de développement cognitif mais aussi de développement émotionnel.

Ces événements peuvent prendre différentes formes :

- violences sur l'enfant ou au sein du foyer parental ;
- parent malade ;
- négligence physique et/ou émotionnelle ;
- abus sexuel ;
- consommation de substances psychoactives au sein du foyer parental ;
- perte d'un proche ;
- mise à la rue ;
- placement à l'ASE ;
- précarité familiale ;
- maladie ;
- parcours migratoires ;
- harcèlement scolaire.

Sur les 27 personnes rencontrées, **25 sont concernées par au moins une des situations listées**. Les exemples sont multiples : Pauline assiste à des scènes de violence conjugale entre ses parents, Claire voit sa mère plonger dans l'alcool et la consommation de médicaments, Maël et Assia ont été rejetés par leurs parents, Alexandra a vécu en bidonville avec sa famille pendant plusieurs mois.

Jordan explique, par exemple, qu'il est tombé dans la délinquance lorsqu'il a été confronté aux premiers symptômes de sa mère, et à la précarité :



Voir sa mère dans les dettes, tout le temps, tout le temps, tout le temps et quand elle est tombée malade, ça a été dur, très dur. Quand j'ai commencé à avoir dix ans, j'ai vu les vraies facettes de la maladie de ma mère, elle est partie quatre fois à l'hôpital psychiatrique d'Armentières. Quand elle en est sortie, elle n'avait plus rien chez elle, un fauteuil et c'est tout. Et encore maintenant, des fois, quand elle a encore des problèmes d'argent, même si je n'en ai pas, je préfère lui donner.

Jordan



Il existe une prévalence des psychotraumatismes plus élevée pour les personnes ayant l'expérience de la précarité ou de la migration²⁷. Certains jeunes ont connu plusieurs événements traumatiques, notamment les anciens mineurs non accompagnés, qui ont des parcours de migration avec des traumatismes violents, dont les conséquences se révèlent parfois plus tard : Samba a vu sa mère être battue par son beau-père, il décide de quitter son pays d'origine, traverse plusieurs pays. Il a été vendu comme esclave et a été plusieurs fois violé. Il a vu son ami se noyer sous ses yeux et a dormi plusieurs jours dans la rue, une fois arrivé à Lille. Ce phénomène est particulièrement fréquent chez les anciens mineurs non accompagnés qui, en attendant leur reconnaissance et faute de solution, dorment dans la rue ou sont hébergés chez des tiers. Sur les cinq anciens mineurs non accompagnés rencontrés, tous ont dormi dans la rue en attendant leur reconnaissance.

De multiples ruptures qui ont des conséquences psychiques graves

Ces ruptures peuvent engendrer chez certains jeunes une instabilité émotionnelle et psychique et des difficultés à entrer sereinement dans la vie d'adulte, que ce soit au niveau du logement ou de l'insertion professionnelle. Une fois dans le logement, **beaucoup d'entre eux continuent à lutter contre les conséquences des traumatismes qu'ils ont subis, de leurs addictions aux drogues et de la pauvreté extrême.**

²⁷ CHAMBON Nicolas, « Édito », *Rhizome*, vol. 69-70, no. 3-4, 2018.



Avant d'être sous-locataire dans son logement, Maël vivait une période compliquée. Rejeté par ses parents, il est hébergé par sa grand-mère, qui décède peu de temps après. Maël se plonge dans les drogues et l'alcool. Il a déjà fait plusieurs tentatives de suicide :



Il y a même des fois où je faisais des bêtises, des fois on me donnait un semainier carrément et moi je gobais tous les médicaments d'un coup. Enfin, j'ai essayé de faire plusieurs tentatives [de suicide].

Maël



B. Des problèmes de santé mentale importants

Ces psychotraumatismes peuvent provoquer l'apparition de **troubles psychiques** et avoir des impacts sur le vécu du jeune dans le logement, avec le **développement de comportements addictifs**. La totalité des professionnels rencontrés témoignent que **ces problématiques de santé avec la question des ressources constituent les principaux freins à l'accès au logement**.

Des personnes qui font souvent face à des troubles dépressifs

Parmi les 27 jeunes rencontrés, la moitié est concernée par **des épisodes dépressifs plus ou moins sévères**. Ce constat est partagé par les professionnels qui observent **une hausse des symptômes de dépression chez les jeunes adultes** qu'ils accompagnent.



Ces profils très complexes ont deux dénominateurs communs : errance et pathologies de santé mentale. Tous les jeunes présentent des pathologies mentales, et des problématiques addictives. Et pour la santé mentale, ils ont des problématiques liées à des états dépressifs, des troubles de la persécution, le sentiment d'être persécuté en permanence. Surtout des états dépressifs, car leurs histoires de vie ne sont pas simples, pour la plupart ils ont eu des trajectoires chaotiques, ce sont des enfants morcelés, ballottés à droite à gauche, avec des parents défaillants mais parfois présents, dans leur entourage et ce n'est pas la meilleure des choses qui puisse leur arriver.

Travailleuse sociale d'un dispositif de logement accompagné



Cinq des personnes rencontrées ont témoigné avoir connu des troubles dépressifs sévères, ayant nécessité une hospitalisation pour quatre d'entre eux.

Des troubles psychotiques moins courants mais particulièrement invalidants

À côté des épisodes dépressifs, coexistent parfois d'autres troubles structurels. Une minorité de jeunes rencontrés souffre de **pathologiques plus sévères, qui peuvent être particulièrement invalidantes au quotidien** : bipolarité, schizophrénie, etc.

D'autres jeunes nous ont décrit l'apparition de symptômes, de troubles psychiques qui impactent leur quotidien, sans qu'un diagnostic médical ait été posé.

Tous ont évoqué que **le domicile familial a pu être source de mal-être et décupler leurs troubles** :



Quand j'ai commencé à avoir mes problèmes psy, j'avais l'impression que c'était quand j'allais chez mon père. J'ai même l'impression que ça a commencé comme ça. Quand je parlais chez ma mère, ça allait mieux jusqu'à un moment où j'arrivais plus à arrêter le truc et où c'est devenu trop fort et j'ai pétié les plombs. Ça fait trois ans que j'ai arrêté de voir mon père complètement, parce que je ne pouvais plus en fait. À chaque fois, ça me rendait super mal. J'ai l'impression que c'est ça qui a lancé mes problèmes, que ça a empiré.

Valentin



Des problématiques très fréquentes d'addiction

1/3 des jeunes rencontrés ont ou ont eu des problèmes d'addictions à l'alcool ou à des substances psychoactives. **D'après les acteurs rencontrés, les problématiques d'addictions sont aussi de plus en plus présentes parmi les jeunes**. Si certains jeunes sont dans des consommations addictives, liées à des conduites récréatives et à leur fréquentation, d'autres peuvent être liées à des troubles psychiques (ou peuvent en être l'origine). Ces conduites addictives peuvent se déclencher après un événement traumatique, comme pour Maël qui, depuis le décès de sa grand-mère, a développé une addiction aux produits psychoactifs.



© abej SOLIDARITÉ



C'est là vraiment que les problèmes psychologiques ont commencé à arriver. Le décès d'une personne de ma famille, ça a été dur. J'ai eu beaucoup de consommations et puis ça n'allait pas au travail, j'étais encore chez mes parents, ça n'allait pas encore, ça n'allait pas du tout. J'étais dans l'inconfort total donc le seul moyen de me calmer, c'était de me droguer [...] La kétamine, j'ai commencé ça, il y a quatre ans, ça me permettait de déstresser, de penser moins et d'avoir de meilleurs jours après la consommation. Donc, ça m'a quand même "aidé" parce que les médicaments et les antidépresseurs qu'ils me donnent à l'hôpital... ils ne font pas effet, je ne sens pas de positif sur le moral. Il n'y avait que cette drogue-là qui m'aidait.

Maël



Nordine, un jeune étudiant, se retrouve à la rentrée universitaire, sans logement. Il dort à la gare Lille Flandres, et commence à devenir alcoolique. Il confie avoir privilégié l'achat d'alcool plutôt que de nourriture. Il souligne « l'effet boule de neige » entre ses consommations et sa pathologie psychologique :



J'avais un peu d'argent mais... je picolais plus que je ne mangeais parce qu'il faisait froid et ça permettait aussi de ne pas avoir trop faim. J'ai une addiction à l'alcool et au cannabis, mais sinon, j'ai pris d'autres choses [...] C'est un peu comme une chaîne, c'est les deux en même temps, mais c'est surtout le fait que j'ai des problèmes [psy]. Mais forcément, à force de boire et fumer... Depuis l'enfance, en fait, j'ai grandi dans une famille qui encourage à avoir des problèmes psy.

Nordine



Amir, quant à lui, a commencé à fumer des cigarettes et du cannabis lorsqu'il s'est retrouvé sans logement, à la rue, à dormir sous une tente :



J'ai commencé tout ici, en France. Quand ils m'ont mis dehors le foyer, à l'âge de 18 ans, quand j'étais à la rue, j'ai commencé à fumer des cigarettes, et après du cannabis. J'ai fait un an et demi comme ça. J'ai arrêté.

Amir



C. Les effets des problèmes de santé sur l'accès au logement

Les problématiques de santé ont un impact sur l'insertion dans l'emploi

Les troubles psychiques représentent un réel défi pour l'accès à l'emploi. **Un état de santé dégradé constitue un frein au souhait de retrouver un emploi** : c'est le cas de Maël qui souffre d'un trouble de déficit de l'attention et hyperactivité (TDAH) et qui n'arrive pas à surmonter ses problèmes de santé et à rechercher un emploi. Il se sent incapable.



En fait, j'ai peur du regard des autres et de ce qu'ils disent. Je me sentais vite oppressé et pas bien du tout et puis c'est compliqué aussi de se concentrer sur les tâches, avec la pathologie que j'ai, c'était vraiment très difficile. Je confondais souvent des pièces, je faisais tout de travers. Au début, je ne savais pas vraiment pourquoi et j'ai appris que j'avais un TDAH et pour moi reprendre le travail ça reste compliqué là. Avec les traitements que je n'ai plus la même force qu'avant, je me fatigue plus vite. Pendant la période où je ne travaillais pas, je fumais beaucoup plus [...] Mais moi ce dont j'ai peur c'est : est-ce que je vais savoir rester concentré sur la tâche, est-ce que je vais savoir bien faire les choses et tout ça, c'est toute l'angoisse qui s'installe, et je ne sais pas. Je ne suis pas très chaud pour reprendre le travail mais bon après si je n'ai plus d'argent qui rentre, je fais comment ?

Maël



Pour Marine, la question de la santé n'a pas été abordée directement mais son quotidien au travail est impacté par son stress maladif. Elle enchaîne les arrêts maladie.



J'avais un découvert de 331 euros, comme le boulot, ça se passait trop mal, et que j'étais à me rendre malade et que je n'avais plus du tout envie de bosser, j'ai séché pendant une semaine du coup, j'ai fait un arrêt maladie.

Marine



Les professionnels soulignent toutefois **l'envie de travailler des jeunes** :



- ADULM : *Quelles sont les différences entre les jeunes et les adultes en termes de difficultés ?*

- L'insertion sociale et professionnelle est plus facile chez les jeunes, qui sont moins stigmatisés. Ils présentent beaucoup mieux qu'un adulte marqué par la rue. Il y a une stigmatisation du public, même si on travaille sur une communication moins stigmatisante. C'est difficile d'accepter un public précaire, avec des troubles psychiques, et consommateur. Chez les jeunes, on a plus de sollicitation, d'envie, de dynamisme, ils veulent faire des choses, des fois même on a l'impression de ne pas en faire assez. Le rythme n'est pas le même, chez les adultes c'est beaucoup plus lent. En termes d'insertion professionnelle, on a très peu de personnes qui ont des ressources liées à l'activité professionnelle chez les adultes. Ils ont l'AAH, point. Chez les jeunes : il y a une certaine stabilité dans l'emploi, qui reste précaire, mais il y a cette envie.

Coordnatrice logement



Valentin qui, lui aussi, souffre de troubles psychiques sévères, se sentait incapable de travailler. Il a arrêté ses études en terminale et n'a plus rien fait depuis. **Le fait d'avoir son logement lui a redonné de la motivation.**



Quand je suis arrivé dans le logement, j'ai commencé à voir la mission locale. Les premiers mois où j'étais là, j'étais vraiment motivé, je me disais j'ai envie de faire un truc, et je ne sais pas, j'avais mille idées en tête. Je voulais faire serveur dans les bars ou n'importe, c'était vraiment mon idée, je me suis dit " ok je vais aller à fond là-dessus ", et sauf que c'était trop... en soit, je n'ai jamais rien fait, je n'ai pas travaillé. Je me sentais vraiment limité dans mes capacités, ça me contrariait.

Valentin



Aujourd'hui, Valentin a trouvé un contrat d'insertion en ateliers et chantiers d'insertion (ACI) de quatre heures par semaine, un emploi qui lui redonne confiance en lui :



C'est à la Madeleine. C'est " premières heures en chantier ", ça fait partie du FCP (Formation culture prévention), par exemple, je ne fais que 4h par semaine. [...] c'est bien, ils sont attentifs. On y va petit à petit, genre là, on va passer à 8h, ça va augmenter en fonction de comment je me sens.

Valentin



On fume, ça part aussi beaucoup dans ça. Le pire qu'on ait fait, c'est 1 000€. Ça, c'était avant qu'on ait le logement, peut-être 800, 900. Après je suis moins grosse fumeuse que lui. C'est vraiment lui des fois qui... en fait, on ne va pas se le cacher, au plus il a, au plus il fume. On essaie d'arrêter parce qu'on voit très bien que ça joue beaucoup sur notre salaire, sur le fait qu'on galère tous les mois. Du coup, faut se mettre dans le bain et arrêter tout ça.

Nolwenn



Des troubles qui impactent le quotidien dans le logement

Ces problématiques liées à la santé ont un impact sur le quotidien dans le logement, que ce soit au niveau du bien-être, de la gestion du logement à la gestion du budget :

Valentin a rencontré plusieurs difficultés, une fois installé seul dans son logement.



Mais quand je suis arrivé dans mon logement, par exemple, passer la serpillère, c'est un truc que je n'avais quasiment jamais fait, et ça va me demander mentalement beaucoup d'efforts. Je n'arrivais pas à me dire dans ma tête " faut faire ci, ça ", toutes les étapes de chaque truc, je n'arrivais pas du tout à me rendre compte. [...] Au niveau de mes voisins, j'entendais, même quand ils parlent fort, j'entendais. Beaucoup de cris. C'était compliqué parce que je ne me sentais pas bien. J'avais l'impression d'être dans la même pièce qu'eux. Et du coup c'était tendu, ça m'angoissait beaucoup aussi.

Valentin



Il y a un mec qui m'a squatté et après c'est devenu n'importe quoi, ce n'était plus possible. Il était logé, nourri, blanchi, je payais les courses. Et à un moment, je ne sais pas, il a ramené ses potes. Il a cru, c'était un squat chez moi. Moi, je me suis laissé déborder, il a fait des trous dans le mur, il fumait des joints chez moi. Les voisins, ils se plaignaient. Il y a eu des rappels à la résidence pour tapage nocturne, c'était un délire.

Théo



La mise en couple peut parfois aussi constituer un facteur d'entraînement mutuel sur des conduites « dangereuses », pouvant mettre à mal le budget des personnes. C'est le cas de Nolwenn, qui s'est installé avec son copain dans un logement. Les fins de mois sont difficiles, les deux ont un emploi avec des salaires modestes mais le couple peut dépenser jusqu'à 1 000€ par mois en cannabis.

La précarité et ses effets sur la santé mentale

La précarité rend difficile l'accès au soin. Si le soin n'est pas mis en place, les symptômes peuvent venir entraver le quotidien du jeune et donc potentiellement **mettre en péril le maintien dans l'emploi et/ou dans le logement**. Dans la majorité des cas, les parcours de soin n'ont pas été enclenchés ou ont été rompus. Onze personnes sont concernées, pour les raisons suivantes :

- **non-adhésion à l'accompagnement** : Théo décide de quitter le programme post-cure qu'il a intégré pour soigner son addiction au cannabis parce qu'il en « avait marre » ;
- **découragement face au temps d'attente** : Charlène souhaiterait engager un suivi psychologique mais les temps d'attente au Centre médico-psychologique (CMP) sont trop longs ;
- **raisons financières** : Charlène n'a pas les moyens financiers d'enclencher un suivi par un psychologue libéral ;
- **déni des problèmes**.





3



LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES JEUNES AU PARC DE LOGEMENTS DANS LA MEL



1. UNE OFFRE INSUFFISANTE DE LOGEMENT, EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DES JEUNES

À côté des vulnérabilités des jeunes qui précarisent leurs parcours résidentiels, d'autres facteurs exogènes entrent en ligne de compte. En effet, les difficultés proviennent aussi, voire principalement d'une offre insuffisante de logements accessibles et adaptés ainsi que des conditions d'accès difficiles pour un public peu informé et discriminé.

A. Des besoins spécifiques aux jeunes

Les besoins des jeunes en matière de logement concernent :

- des loyers modérés ;
- des petites typologies ;
- une réponse rapide ;
- à proximité des transports en commun.

Le besoin de loyers modérés

Le budget dédié au logement constitue le premier poste de dépense, toute tranche d'âge confondue. Les jeunes ont un taux d'effort deux fois supérieur à la population générale^{28 29}. Il s'élève à 22% pour les 18-25 ans, de 18,5% pour les 25-29 ans contre 10,3% pour la population générale.

Le premier frein pour l'accès des jeunes au logement est économique. Les jeunes ont besoin de loyers modérés, en corrélation avec leurs ressources financières. Parmi les 27 jeunes rencontrées 18 disposent de revenus inférieurs à 1 000 euros par mois, toutes prestations sociales comprises.

Les allocations logement constituent le principal outil pour aider les jeunes à accéder à un logement et à s'y maintenir. Depuis plusieurs années, ces aides subissent des baisses successives. Depuis la réforme des APL du 1^{er} janvier 2021, un grand nombre de jeunes voit leurs aides baisser de manière significative, en raison du nouveau mode de calcul. Désormais, les aides au logement ne prennent plus en compte les revenus perçus à l'année n-2 mais sont calculées à partir des revenus des douze derniers mois, et réévaluées tous les trois mois.

Dès février, l'Union nationale pour l'habitat des jeunes avait fait part de son inquiétude face à l'application de cette réforme, indiquant que le recalcul du montant des APL tous les trimestres pouvait être un facteur d'incertitude sur les ressources des jeunes, particulièrement les plus précaires.



Les jeunes se sont pris de plein fouet le nouveau mode de calcul de la Caf, ils sont maintenant quasi sans APL avec des loyers de 450€. Il faut re-majorer l'APL. Ceux qui sont à 800€ par mois [de ressources] ont été les premières victimes de la modification de calcul de l'APL, et ils ne gagnent pratiquement plus rien.

Référent logement



Le besoin de petites typologies

Les petites typologies correspondent aux besoins des jeunes ; à leurs ressources financières et à leur mode de vie. Majoritairement seuls ou en couple, les jeunes ménages se dirigent principalement vers des T1 ou des T2.

Le besoin de réponses rapides

Les différents jeunes interrogés partagent un point commun : **le besoin de réponses rapides au regard des situations d'urgence qu'ils vivent.** La mobilité et la décohabitation nécessitent des réponses rapides :

- parce qu'ils viennent de signer un contrat dans une autre ville et doivent trouver un logement rapidement ;
- parce qu'ils viennent faire leurs études et doivent trouver un logement proche des transports en commun pour la date de rentrée universitaire ;
- parce qu'ils ne peuvent plus vivre chez leurs parents et doivent trouver une solution en urgence ;
- ou encore, parce qu'ils sont en institution et qu'ils arrivent à leur majorité, et doivent trouver un logement à leur sortie.

Le besoin de logements à proximité des transports en commun

Les jeunes ont besoin d'un logement, à proximité des transports en commun. La mobilité doit être appréhendée de manière différente ; deux cas de figure existent :

- des jeunes caractérisés **par une mobilité professionnelle, géographique ou sociale** : mobiles parce qu'ils ont souvent besoin de changer de logement pour des raisons professionnelles ou universitaires ;
- des jeunes **peu mobiles et dépendants des transports en commun.**

²⁸ Op. Cit., *Rapport sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes*, 2021.

²⁹ Le taux d'effort est la différence entre la somme allouée aux différentes dépenses liées à l'habitation et les revenus des personnes.



On constate également, chez certains jeunes, **un attachement particulier à leur territoire** :



À côté des ressources, on voit beaucoup de jeunes qui refusent d'aller sur certains territoires parce qu'ils sont éloignés de Lille, parce qu'ils n'ont pas de voiture. Il y a de réelles difficultés de mobilité. Les jeunes d'ici veulent rester sur ce territoire, ils ont des emplois ; la distance et la situation géographique sont essentielles pour des jeunes qui ne sont pas préparés à quitter leur environnement.

Éducatrice spécialisée de Roubaix



La localisation du logement est un facteur important dans le choix du logement. Pour tous les jeunes rencontrés, **le premier critère de sélection est la localisation du logement**, à proximité des transports en commun qui permettent d'être mobile professionnellement et socialement.

La localisation est essentielle aussi pour certains qui refusent d'aller dans certains quartiers de la métropole, qui souffrent d'une mauvaise réputation. Abdoulaye vit actuellement dans un logement social à Lille-Sud. Si l'appartement correspond

en tout point à ses attentes, il a peur de la stigmatisation qu'il pourrait subir à l'embauche du fait de son lieu d'habitation ou des problèmes qu'il pourrait avoir à vivre dans ce quartier :



Lille-Sud, ce n'est pas très calme. Tu as vu la rue ? Il y a trop de bazar ici, avec la police, les gens qui vendent des drogues, à l'entrée de la rue. Je n'ai pas envie... je ne veux pas qu'on m'assimile à ça. Je ne veux pas rentrer dans ce milieu, je veux bosser, venir chez moi, c'est tout. Pour certains, une bonne personne ne va pas habiter à Lille-Sud. Je suis là. Je ne suis pas malheureux mais mon but c'est de pouvoir aller à Hellemmes, c'est calme. C'est le meilleur quartier. On se connaît tous dans le quartier, on fait du foot ensemble, des activités, c'est bien, c'est mieux.

Abdoulaye



© Lucas Dumondier / Light Motiv





© Max Lerouge / MEL

B. Un manque de logements abordables

Un manque de petites et moyennes typologies dans le parc locatif social

Le parc de logement social de la Métropole Européenne de Lille ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins de la population. En termes de typologie de logements, le parc social se caractérise par une dominante de logements de trois à quatre pièces, qui constituent 59% de l'offre de la métropole. **À l'inverse, les logements de type T1 ou T2 représentent 32% du parc social de la MEL (ADULM, 2016). La MEL ne dispose donc que de très peu de petites typologies de logements, des habitats de petite taille, et donc à loyers modérés.** Cet état du marché actuel n'est pas problématique spécifiquement pour les jeunes, mais pour l'ensemble des ménages d'une ou deux personnes à faibles ressources.



On a tendance à mettre en avant les difficultés des jeunes et donc d'induire une image négative de leur situation. Alors que finalement, il y a beaucoup de jeunes qui ne seraient pas en difficultés vis-à-vis du logement, s'il y avait suffisamment de logements à tarif abordable. Cette situation résulte de facteurs, qui ne sont pas forcément liés aux caractéristiques des jeunes, mais plutôt liés à l'offre.

Chef de service d'une association



Ce déficit important dans les zones tendues entraîne **des temps d'attente particulièrement longs, qui ne correspondent pas aux temporalités des jeunes.**

Un manque de logements Crous dans l'arrondissement de Lille

La Métropole Européenne de Lille est un territoire attractif, pour les étudiants. Pour l'année universitaire 2020/2021, elle accueille 124 700 étudiants, contre 114 000 en 2015 (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), soit une hausse annuelle moyenne de 1,8%.

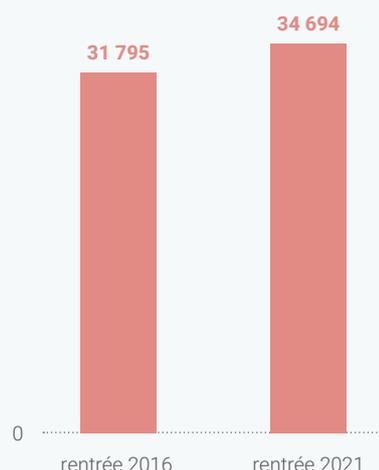
Nombre d'étudiants inscrits dans la MEL



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La part d'étudiants boursiers est relativement stable dans le temps autour de 28%, mais leur nombre augmente, de 2,1% par an entre les rentrées 2016 et 2021. En 2021/2022, on comptait 34 694 boursiers inscrits à l'Université de Lille (Crous). De plus, de nombreux étudiants sont dans des situations de précarité très forte bien qu'ils ne sont pas boursiers : les étudiants étrangers, qui ont accès aux logements du Crous ; en 2016-2017, seuls 37% des locataires du Crous étaient boursiers.

Évolution du nombre d'étudiants boursiers dans la MEL



Source : Crous.

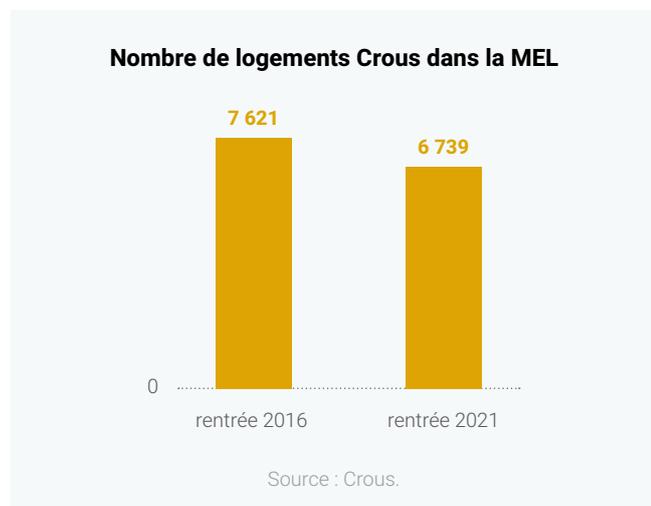
Le Crous gère un parc de 28 résidences étudiantes, au sein de la métropole lilloise, correspondant à plus de 6 500 logements, répartis dans 6 communes : Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, Tourcoing, Mons-en-Barœul et Wattignies.





Résidence Crous à Villeneuve d'Ascq © Clarisse Chombart

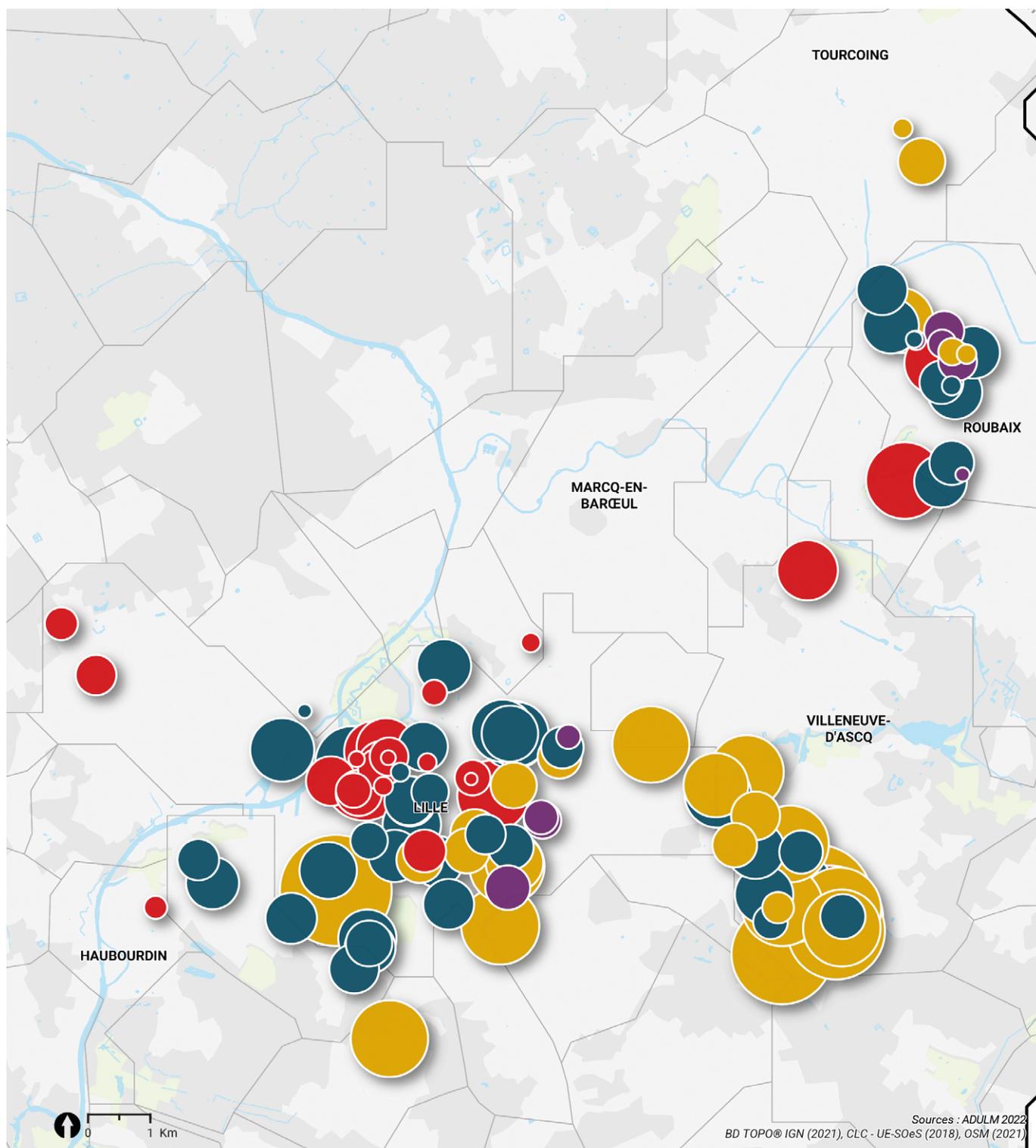
Cette hausse régulière du nombre d'étudiants inscrits sur le territoire, n'est pas suivi d'un développement de l'offre de logements Crous mis à disposition pour les étudiants : le nombre de logements en résidences Crous implantées sur le territoire de la MEL est passé de 7 621 à la rentrée 2016 à 6 739 logements à la rentrée 2021, soit une perte de 882 logements (Crous).



Cette perte s'explique par la réhabilitation et la fermeture de plusieurs résidences, notamment la résidence Evariste Gallois, située sur le campus de la Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq, en travaux depuis 2020/2021. D'ici 2024, l'intégralité du parc Crous traditionnel de la Cité scientifique aura été réhabilitée. Cette réhabilitation nécessaire aura pour conséquence de diminuer l'offre en termes de places puisque les travaux consistent en une restructuration des chambres (transformations de trois chambres en deux studettes, équipées de sanitaires privés).

Le rapport Anciaux (2004) préconisait d'atteindre une offre Crous équivalente à 10% des effectifs étudiants ou un tiers du nombre d'étudiants boursiers. Avec 34 694 étudiants boursiers et 6 739 logements Crous à la rentrée 2021/2022, **la métropole lilloise est donc loin de répondre aux préconisations du rapport Anciaux**. Pour répondre à ces préconisations et compte tenu des effectifs actuels, **un effort de construction de 4 000 à 5 000 logements est aujourd'hui nécessaire**. Pour rappel, en 2010, ce besoin était évalué entre 1 400 et 2 400 places supplémentaires.

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Sources : ADULM 2022
BD TOPO® IGN (2021), CLC - UE-SOeS (2018), OSM (2021)

Typologie de résidence

- Crous
- Dédicée aux étudiants d'un établissement
- Privée
- Sociale hors Crous

Capacité d'accueil



- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite de commune

Janvier 2023





Chambre dans une résidence habitat jeunes © URHAJ

Un déficit important d'habitat dédié aux jeunes

Les résidences habitat jeunes (RHJ) participent à la diversification de l'offre de logements à destination des jeunes. **La MEL compte 987 places en Résidences habitat jeunes dans seize résidences, réparties dans les territoires.** Cette offre est plutôt concentrée à Lille, qui compte à elle-seule 758 places. À cela, s'ajoutent les résidences sociales ou d'autres dispositifs :

- 132 places en résidences pour jeunes actifs ;
- 18 places en résidence Izidom, une offre de logements spécifiques proposée par le bailleur social Vilogia aux jeunes de 18 à 26 ans des logements temporaires meublés et équipés à des loyers « attractifs » ;
- 96 places résidence sociale orientée jeunes.



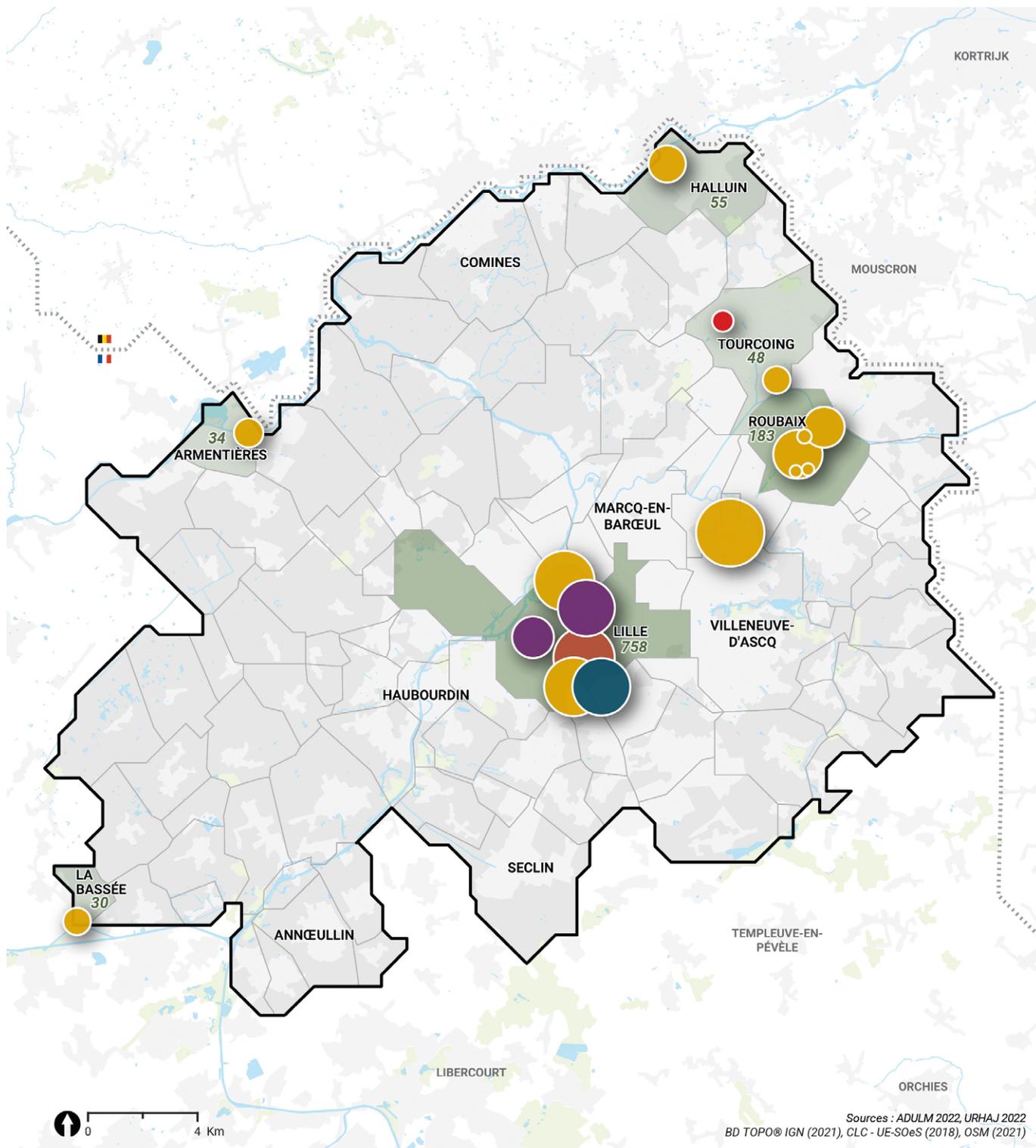
Chambre dans une résidence habitat jeunes © URHAJ

Le logement accompagné constitue un parc important et permet à de nombreux jeunes en décohabitation, en insertion ou en emploi de se loger. Ces logements s'appuient sur une offre souvent bien moins chère que le parc privé, et plus immédiatement mobilisable que le parc social.

Les résidences habitat jeunes sont des résidences sociales avec un agrément spécifiques qui permet de faire bénéficier le locataire d'une prestation de service socio-éducatif et d'une APL renforcée qui permet à certains jeunes, d'avoir un reste à charge d'une cinquantaine d'euros.

Cependant, **le nombre de places proposé est insuffisant au regard de la demande.** Selon l'Union régionale de l'Habitat pour les jeunes, 1 200 jeunes n'ont pas trouvé de place en RHJ en 2020 dans la MEL. À titre d'exemple, la résidence Nazareth compte 61 places. En 2021, elle a accueilli 26 nouveaux jeunes et a dû refuser 867 demandes recevables. **Le territoire de la MEL est sous-équipé avec 5,4 places pour 1 000 jeunes contre 7 places pour 1 000 jeunes en moyenne à l'échelle du territoire national.**

LES RÉSIDENCES SOCIALES DÉDIÉES AUX JEUNES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Typologie de résidence

- Résidence habitat jeunes
- Résidence habitat jeunes avec projet de redéploiement de l'offre
- Résidence habitat jeunes avec projet de réhabilitation
- Résidence Izidom
- Résidence jeunes actifs avec projet de redéploiement de l'offre

Capacité d'accueil par logements



Capacité d'accueil par commune

- Aucune place
- Entre 0 et 100 places
- Plus de 100 places
- 34** Capacité précise dans la commune

- Frontière France/Belgique (Fr/B)
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite de commune

Janvier 2023



Trois problématiques se posent :

- le manque de places dans l'offre actuelle ;
- les réhabilitations qui vont diminuer provisoirement le nombre de places disponibles ;
- et la rotation des effectifs. Les séjours des jeunes s'allongent, avec des temps d'attente de plus en plus longs.

Plusieurs résidences doivent être réhabilitées ou relocalisées :

- la réhabilitation de la résidence Béthanie est reportée à 2030 ;
- la relocalisation de la résidence Maison d'accueil des jeunes travailleurs (MAJT), située rue de Thumesnil sur le deuxième site de la MAJT, rue Abélard en lieu et place de la résidence jeunes actifs en mobilité (RJAM). Cette dernière sera donc déplacée sur un autre site.

D'autres projets portés par l'Union régionale de l'Habitat pour les Jeunes (URHAJ) sont en cours, notamment la création de quatre micro-résidences habitat jeunes de 20 logements chacune sur le territoire de la MEL ; un premier foncier a été identifié à Hellemmes. Ces micro-résidences auront pour projet social d'accueillir et de sensibiliser les jeunes engagés et volontaires (Services civiques, services européens, erasmus+ etc.). Un travail est en cours avec les partenaires fonciers tels que La Fabrique des quartiers et/ou Novoloco.



Des jeunes hébergés en résidence habitat jeunes © URHAJ

Les ambitions et objectifs du PLH3

Face à un parc de logements étudiants et de logements accompagnés (RHJ, résidences sociales) insuffisant, **la Métropole Européenne de Lille œuvre pour développer une offre de logements abordables pour les différents publics jeunes du territoire.**

La MEL a mis la jeunesse au cœur de son troisième Programme local pour l'Habitat (2022-2028), pour agir en faveur du logement des jeunes métropolitains à travers deux enjeux :

- **la réhabilitation du parc** : plusieurs résidences doivent être réhabilitées ou ambitionnent de se relocaliser.
- **et la production de nouveaux logements** : accélérer le déploiement des résidences habitat jeunes en finançant 100 places par an en structures dédiées en RHJ et en créant une résidence habitat jeunes dans chacun des huit territoires de la MEL ; mobiliser le foncier pour proposer une offre sociale, inclusive et adaptée aux différents publics jeunes. L'objectif est de produire 100 logements sociaux de plus par an dédiés aux étudiants (donc passer à une production annuelle de 300 logements étudiants)³⁰.

³⁰ Certaines résidences sociales bénéficient d'une autre mode de gestion que le Crous, elles sont gérées par les bailleurs sociaux ou par les associations. On en compte neuf dans la métropole, représentant 485 logements réservés exclusivement aux étudiants.



Les résidences habitat jeunes

Les résidences habitat jeunes (RHJ), anciennement appelées Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou Résidences jeunes (RJ) sont des institutions à but non lucratif. Ces résidences relèvent de deux réglementations : celle des établissements sociaux et médico-sociaux (CASF) et celle des logements-foyers dits « résidences sociales », créées par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Les résidences habitat jeunes fondent leurs actions sur les principes et approches de l'éducation populaire. Au titre de forme d'hébergement entrant dans la catégorie « résidence sociale », 30% des places sont réservés au public adressé par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO « insertion ») sous condition de remplir les critères d'admission, notamment en termes d'âge. Les RHJ répondent à un double objectif :

- d'une part, de loger temporairement des jeunes de 16 à 25, voire 30 ans rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire (en raison de ressources insuffisantes ou de mobilité géographique pour raison d'apprentissage, de stage, d'emploi ou de formation) ;
- et d'autre part, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. L'objectif est de favoriser l'accès au logement indépendant des jeunes à la sortie. Pour ce faire, chaque RHJ propose un accompagnement socio-éducatif, adapté aux situations et besoins des jeunes.

Elles accueillent des jeunes disposant de ressources modestes, dans une grande diversité de situations :

- jeunes actifs, en mobilité professionnelle ou non ;
- demandeurs d'emploi, en cours d'insertion sociale et professionnelle ;
- jeunes en formation : étudiants, en apprentissage, en alternance, etc. ;
- jeunes en rupture sociale et familiale.

La politique d'accueil des RHJ est fondée sur la recherche de la mixité sociale, et de l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes avec une priorité pour les jeunes en plus grande rupture sociale et en plus grande précarité économique, qui rencontrent des difficultés particulières d'accès au logement.

Le jeune signe un contrat d'occupation. Les logements sont éligibles à la prestation socio-éducative de la Caf et au conventionnement à l'APL. Une partie des frais d'hébergement peut donc être prise en charge au titre de l'APL foyers, une allocation financière plus importante que l'APL de droit commun.

Les jeunes sont logés dans des logements individuels meublés. Dans l'objectif de développer des solutions de logement adapté aux besoins des jeunes, les résidences proposent un ensemble de services visant à faciliter le quotidien des jeunes : espaces collectifs, cuisine collective, laverie, salle informatique, bibliothèque, local à vélo, salle de sport, etc.

2. DES CONDITIONS D'ACCÈS AU LOGEMENT DIFFICILES POUR LES JEUNES LES PLUS PRÉCAIRES

A. Un manque de connaissance et d'information

Le manque de connaissance de l'offre de logement social

Les difficultés d'accès au parc social pour les jeunes s'expliquent en partie par **un manque de connaissance et une mauvaise circulation de l'information concernant le monde du logement**. Certains jeunes se limitent dans leurs options de logement en se dirigeant directement vers les habitats dédiés aux jeunes, ou vers le parc privé.

En témoignent les dires de Samba qui, à sa majorité, s'est directement dirigé vers une résidence habitat jeunes :



« Je ne savais même pas ce que c'était le logement social. Je voulais juste un endroit où dormir mais c'est au fur et à mesure quand j'ai fait une année, une deuxième année en FJT, je voyais que certains jeunes parlaient. Donc j'ai posé la question aux éducateurs et ils m'ont dit que je peux demander une maison sociale, là où je peux accueillir des gens librement, parce qu'ici quand quelqu'un vient te voir, il faut qu'il signe. Donc j'ai fait une demande et pour moi... Dieu merci, ça n'a pas duré. Parce que quand j'ai fait la demande, ça a pris trois ou quatre mois, et il y a des gens qui ont attendu deux ans.

Samba

De nombreux jeunes abandonnent totalement l'idée de se diriger vers le parc social pour plusieurs raisons :

- un manque de connaissance du parc social, et de ses conditions d'accès ;



« Il y a une méconnaissance des jeunes sur tout ce qu'il faut pour avoir un logement, pour s'installer. Cela demande énormément d'argent, et quand ils sont sur des situations précaires, sans ressource, on est sur un no man's land.

Éducatrice spécialisée

- une image dégradée de la vie en HLM ;



« Le public étudiant ou jeune actif n'est pas un public qui va se tourner vers le logement social de manière naturelle. Ce n'est pas un public qu'on va capter facilement. Quand on n'est pas issu du logement social, c'est compliqué de faire sa demande, avec aussi cet effet repoussoir quand on a grandi dans la cité, est-ce qu'on a envie, quand on devient jeune actif ou étudiant, de revivre dans un logement social ?

Bailleur social

- un sentiment de manque de légitimité pour certains qui ont l'impression de prendre la place de familles. Certains jeunes ne se sentent pas forcément légitimes à demander un logement social, réservé dans l'imaginaire collectif aux familles nombreuses et aux ménages modestes ;
- les délais d'attente. Certains peuvent se décourager, parfois parce qu'ils ont connu quelqu'un dans leur entourage qui a attendu longtemps, comme pour Mehdi :



« Je ne me verrai pas demander un logement social plus tard, parce que... même si j'avais une famille, je ne sais pas, je n'aurais pas la force. Les démarches, c'est insurmontable, vraiment.

Mehdi



Le manque de connaissance des conditions d'accès au parc privé

Globalement, ce manque de connaissance des conditions d'accès concerne également le parc privé. C'est le cas de Louise, aujourd'hui hébergée avec son copain chez son père, elle espère pouvoir bientôt trouver un travail pour pouvoir accéder à un logement. Le couple est sans emploi, les parents ont des situations professionnelles précaires. Louise n'a pas conscience des difficultés auxquelles elle va être confrontée lorsqu'elle va faire sa demande auprès d'un bailleur privé :



- **ADULM** : *Quand vous aurez des revenus stables, tu vas faire comment pour avoir un logement ? tu comptes toujours sur le logement social ?*

- **Louise** : *Je compte toujours là-dessus, et si je vois que ça n'avance pas, je pense partir en particulier. On m'a dit qu'il y avait plus de frais, je ne sais pas du tout comment ça se passe avec un particulier, je ne l'ai jamais fait. Mais j'avoue que le social, ce serait parfait.*

- **ADULM** : *En termes de garant, vous comptez faire comment ?*

- **Louise** : *C'est quoi un garant ?*



Ce manque de réalisme peut entraîner de la désillusion chez certains :



J'ai eu des refus de la part des jeunes lorsqu'ils ont vu nos propositions de logement. Parce que certains étaient logés en appartements dépendants du foyer en diffus, rattachés à la MECS dans des logements de 50 m². Donc c'est dur de se dire, je passe d'un appartement de 50 m² dans lequel je ne payais rien, à un studio où je vais payer et partager mes toilettes avec quelqu'un d'autre. Du coup, on essaie de travailler ça le plus en amont possible : il y a ce que l'on souhaite, et ce que l'on peut.

Coordinatrice sociale d'un dispositif de logement tremplin



On travaille la réalité parce que ce sont des jeunes qui n'ont jamais eu de logement, et ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas avoir un T2 en centre-ville de Lille. Pour certains, il leur faut du temps pour comprendre cela. Soit ils s'éloignent de l'accompagnement, soit ils emmagasinent. On leur explique bien que ce ne sera pas le logement de toute une vie, mais que pour commencer, c'est super : charges basses, etc. Il faut qu'ils gardent en tête qu'ils n'ont pas de ressources stables : durée, salaire.

Travailleuse sociale



Ce manque d'information et donc de connaissance des jeunes peut être à l'origine de ruptures dans les parcours d'un jeune qui, du jour au lendemain, veut quitter le domicile familial.

Une meilleure connaissance permettrait de limiter les cohabitations forcées et de prévenir la formation de problématiques de logement en amont de la décohabitation.



Je casse du rêve tous les jours. Je suis sur une mission de frustration. Quand ils arrivent, ils viennent avec de l'espoir, une aspiration, ils ont une attente surdimensionnée par rapport à la réalité, ils s'attendent pratiquement à repartir clés en main.

Conseiller logement



Les jeunes rencontrent parfois **des difficultés à connaître les personnes auxquelles ils doivent s'adresser**. Pour cela, des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLAAJ) ont été créés. Leur mission consiste à informer les jeunes et à améliorer leurs connaissances sur les conditions d'accès au logement, les aides à l'accès et au maintien, et à trouver des solutions à leurs besoins.



Dans le cadre de l'intermédiation locative, la MEL souhaite développer des logements dans le parc privé à destination des ménages précaires

L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Ce système permet de développer une offre de logements pour les ménages en grande précarité ne trouvant pas de logement sur le marché.

Il existe deux formes d'intermédiation locative :

- la **location ou la sous-location** (par exemple Solibail ou « Louer abordable ») : le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture, pour une durée de trois ans renouvelable. C'est donc l'association qui est locataire et qui assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement (hors vétusté normale). Elle met le logement à disposition du ménage. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance ;
- le **mandat de gestion** : le propriétaire fait appel à une **Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)** telle que le réseau FAPIL, Soliha-AIVS, qui le met en relation avec le locataire et établit le bail (3 ans minimum). L'AIVS se charge de percevoir les loyers et les charges pour le compte du propriétaire. Elle peut également proposer une garantie de loyers ainsi qu'un accompagnement social du locataire en fonction des besoins. Pour pouvoir exercer son activité, l'AIVS, en plus d'être agréée par la préfecture au titre de sa mission de gestion locative sociale, doit satisfaire à plusieurs conditions comme la détention d'une carte professionnelle « Gestion immobilière », d'une garantie financière auprès d'une banque ou d'une organisation professionnelle et d'une assurance responsabilité professionnelle (loi n° 70-9 du 2.1.70).

B. Des difficultés administratives

Un parc privé, qui reste difficilement accessible pour les jeunes

Le parc privé a ses avantages : les temps d'attente sont moins longs et l'offre plus diversifiée. Mais **les conditions d'accès imposées par les bailleurs sont défavorables aux jeunes**. Pour prétendre à un logement privé, les bailleurs privés demandent, dans la majorité des cas, des garants physiques, et le paiement d'une caution souvent égale au loyer sans les charges.



Des fois, ils trouvent un logement qui leur plaît sur le Bon Coin, je leur dis " allez voir sur le Bon Coin, voir les prix du marché. " Et parfois, ils ont un retour du propriétaire. Mais les 3/4 n'ont pas de garant physique, pas de ressources stables, ils ont Visale ou le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Travailleuse sociale



Les jeunes dont les parents ont des revenus modestes ne peuvent pas compter sur leur soutien :



Mes parents ne peuvent pas être garants pour moi, donc la seule garantie que j'ai, c'est Visale. Et je sais qu'il y a une discrimination au logement avec les gens qui ont la garantie Visale. Donc c'est compliqué. Et donc, en attendant d'avoir un boulot stable, enfin au moins un truc où t'as trois fiches de paie pour présenter un truc, c'est galère.

Charlène



Parallèlement, les personnes étrangères qui n'ont pas de parent domicilié en France, font également face à cette problématique du garant :



Première chose, pour demander un appartement, si je dois aller en agence, l'agence, elle demande un garant. Tant que je suis étranger, je n'ai pas de garant, je n'ai pas de famille en France. C'était tellement difficile de trouver un appartement, j'ai déposé mon dossier dans plusieurs agences mais tout le monde m'a refusé. Au niveau du salaire, j'étais en apprentissage, à ce moment-là, je gagnais 370€ jusque mai 2017. Avec ce salaire, pour trouver un studio, c'était difficile.

Rahim



Des freins administratifs dans le parc social

Les modalités d'accès se révèlent compliquées pour certains jeunes. Pour faire une demande de logement social et obtenir un numéro unique, il faut fournir un certain nombre de pièces justificatives : pièce d'identité ou titre de séjour, justificatifs de revenus et de ressources (bulletin de salaires, quittance de loyer et avis d'imposition). **La fourniture de certaines pièces administratives peut constituer un obstacle supplémentaire dans leur accès au logement, et en décourager certains.** L'obtention de la fiche d'imposition peut se révéler particulièrement compliquée pour des jeunes en conflit avec leurs parents.

C'est le cas d'Ousmane dont le dossier de demande de logement social est bloqué parce qu'il lui manque un papier :



L'équipe de la résidence m'a proposé de faire une demande de logement social. Je l'ai faite mais là, je suis embêté. Je suis pressé de le faire, et j'aimerais bien avoir mon appartement et déguerpir. Mais je bloque parce que je n'ai pas la déclaration d'impôt.

Ousmane



C'est le cas aussi des jeunes hébergés ou en situation de rue qui ne peuvent fournir une attestation de domicile.



Il faut aussi lever tous les freins, au niveau administratif : ils ne sont pas du tout à jour, si un jeune habite chez ses parents, il n'a pas sa fiche d'impôt, pas de carte d'identité. Donc il y a tout l'avant administratif avant de pouvoir imaginer accéder à un logement. Le papier qui bloque pour le logement : la fiche d'impôt. Un jeune à la rue, il faut qu'il ait une adresse pour recevoir une attestation pour les impôts. Grâce au CCAS, on arrive à faire des domiciliations facilement, mais on doit montrer carte blanche : on a un jeune en situation compliquée, parce qu'on valide un parcours en mission locale, et un parcours avec nous, le CCAS veut bien faire une domiciliation, mais ça prend 15 jours, donc pendant 15 jours, il est en situation complexe. La domiciliation permet d'avancer sur le niveau administratif - il faut commencer par là, trouver un lieu où on peut le localiser et le "stabiliser". Quand on a un jeune SDF qui arrive à la porte, on sait que ça va être un boulot lourd et long.

Éducatrice spécialisée



Des aides au logement pour pallier ces difficultés et permettre l'accès des jeunes au parc privé et social

Pour pallier ces difficultés, **des mesures spécifiquement destinées aux jeunes ont toutefois été récemment mises en œuvre afin d'améliorer leur accès au logement :**

- Action Logement a mis en place plusieurs dispositifs : dont **la garantie « Visa pour le Logement et l'Emploi » (Visale)**, qui propose à tout locataire entrant dans un logement (privé, social, RHJ, Crous), une caution locative. Cette aide est accordée à tout jeune de 18 à 30 ans, qu'ils soient salariés, non-salariés, étudiants, chômeurs ;
- **le Fonds de Solidarité Logement (FSL)**, piloté par la MEL depuis 2017, qui permet aux ménages en difficultés d'accéder ou de se maintenir dans un logement, par l'attribution d'aides financières. Ces aides doivent notamment servir à payer les dépenses liées :
 - à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier, etc.),
 - au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, etc.).À l'échelle métropolitaine, en 2021, 601 aides FSL ont été délivrées à des ménages dont le demandeur a moins de 25 ans, ce qui représente 11% des aides délivrées. Parallèlement, 491 jeunes ont reçu des certificats de recevabilité³¹.
- **le Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJem)** est une aide financière que peuvent solliciter les jeunes habitant dans la MEL, de 16 à 25 ans, en situation précaire ou rencontrant une difficulté temporaire. Cette aide a concerné 2 108 jeunes en 2021.

Au total, 2 931 demandes ont été déposées émanant de 2 439 jeunes âgés de 18 à 25 ans :

- dont 2 269 demandes de secours d'urgence (concernant 1 832 jeunes) : 2 094 aides accordées ;
- dont 497 aides accordées pour de l'hébergement d'urgence.

Ces mesures intéressantes pour des jeunes sans soutien familial ou étrangers restent encore insuffisamment connues par les bailleurs et ne permettent pas de répondre à la précarité persistante des jeunes :



Nos jeunes n'ont pas de garant physique, pas de ressources stables, ils ont Visale ou le FSL. Les bailleurs privés ne connaissent pas Visale, ou le FSL. Et ils se font recalier. Les ressources ne sont pas stables. Cela me fait de la peine, ils se bougent, mais si on part sur un logement trop cher, les ressources ne suivent pas, ou la stabilité professionnelle (période d'essai, apprentissage, en insertion pro).

Travailleuse sociale



³¹ Certificat accordé à la personne, au moment de la recherche de logement, qui atteste qu'elle est éligible à recevoir une aide dans le cadre du FSL.

C. Un public victime de discrimination face au logement

Une discrimination des jeunes dans les critères de sélection des bailleurs sociaux et privés

Au motif de leur âge, les jeunes n'ont pas les mêmes chances d'accès au logement que d'autres catégories sociales. Les jeunes **souffrent de discriminations spécifiques**, liées à leur **supposé mode de vie**. Cette discrimination touche plusieurs domaines :

- **la solvabilité**. En dessous de 25 ans, les bailleurs sont conscients de la précarité économique et financière des jeunes, qui ne bénéficient pas d'un filet de sécurité que pourrait constituer le RSA. Cette non solvabilité des jeunes et le risque d'impayés font peur et constituent le premier frein.



Dans ce public-là, on a aussi des jeunes qui cumulent un petit CDD, des intérim, des ruptures de contrat en basculant sur des allocations de chômage, en repartant sur un CDD, ou avec un peu d'intérim. C'est pris en compte par les bailleurs ; la continuité est primordiale, les ruptures font peur.

Chef de service



- **le « savoir habiter »**. Dans les représentations collectives, la jeunesse est souvent synonyme de problèmes. Les comportements qualifiés d'inadaptés sont rapportés au jeune âge des personnes (nuisances sonores, comportements inadaptés, problèmes de voisinage) ;
- **les problèmes psychiques, combinés aux addictions** sont des facteurs supplémentaires qui pénalisent un nombre important de jeunes dans leur accès au logement. La majorité des professionnels rencontrés pointe ce problème, qui impacte énormément le travail réalisé pour faire entrer certains jeunes dans le logement.



C'est difficile d'accepter un public précaire, avec des troubles psychiques, et consommateur. Ce n'est pas très "sexy" d'aller faire de la prospection chez les bailleurs, encore publics ça va, mais privés qui veulent faire de l'investissement locatif, c'est compliqué.

Coordnatrice logement



Des jeunes jugés sur leur capacité à être « autonome »

En filigrane de ces discriminations, se pose la question centrale de la capacité à habiter ou plus précisément la capacité pour un jeune à être autonome sur les questions autant de ressources que de logement. Le changement de paradigme souhaité par la politique du Logement d'abord repose en grande partie sur des évolutions de pratiques et de cultures professionnelles, de tous les acteurs impliqués sur le champ de la jeunesse. Le Logement d'abord vise à favoriser l'accès à un logement autonome du jeune, sans condition de capacité à habiter.

L'autonomie est généralement approchée comme « la capacité d'un individu à être responsable de soi et de son parcours, au-delà des seules questions d'indépendance matérielle ou financière » (Cécile Van de Velde, 2015). **Cette première indépendance peut jouer en leur défaveur auprès de bailleurs**, qui pourraient vouloir s'assurer que le jeune sait gérer un logement et son environnement. C'est le cas de Victoria qui a été jugée par un bailleur social sur sa capacité à être autonome, à se responsabiliser :



Quand j'ai fait mes demandes de logement social, je n'ai jamais eu de proposition, mais vraiment jamais. Dès que j'ai été mise à la rue, j'ai fait ma demande. Il y a une chargée de mission d'un bailleur qui est venue chez moi pour me demander mes motivations, ce que je faisais dans la vie. À la fin de l'entretien, elle m'a dit que je n'étais pas apte à avoir un logement normal et qu'il fallait, à la limite, que j'aille dans des foyers de logement mères enfants [...] parce que j'étais paumée, je n'étais pas assez mature entre guillemets pour avoir un logement.

Victoria



D'autres discriminations qui entrent en jeu

Au-delà de leur jeunesse, et de leur supposé manque d'autonomie, d'autres motifs de discrimination entrent en jeu : racisme, sexisme, lieu de résidence, présentation de soi, handicap ou problèmes de santé.

- Certains jeunes font face à **des discriminations liées à leurs origines** :
 - Mehdi déclare avoir été victime de discrimination dans ses recherches de logement :



J'ai vraiment tout fait pour essayer de trouver un logement. J'ai été confronté à trop de trucs : la règle du 3 fois le loyer, les ressources, le dossier, la garantie Visale qui n'est pratiquement jamais acceptée. Aussi, je pense que c'est important de le souligner mais mon nom de famille et mon prénom. Je m'appelle Mehdi Lorenzo³². Mon premier prénom c'est Mehdi, mon deuxième, c'est Lorenzo. Et sur les annonces, quand je contactais les gens, au début, je mettais Mehdi, parce que j'étais naïf. Au début, je pensais que c'était le dossier, parce que je ne suis jamais arrivé à l'étape d'une visite. Et après, j'ai eu la bonne idée d'essayer avec Lorenzo, et là d'un coup, je commence à avoir des réponses. Il y avait toujours le problème du dossier mais au moins j'avais une réponse.

Mehdi



- Les jeunes migrants intra-européens rencontrent eux-aussi, et parfois plus que les autres, une discrimination qui interfère dans le cadre du logement, et les empêche d'entrer en logement :



Les jeunes souffrent de stigmatisation en amont, pendant et après leur accès au logement. Les bailleurs ne vont pas vouloir se positionner sur des familles de migrants intra-européens. Il y a cette volonté de ne pas vouloir aller chercher ce public-là. Quand on cherche à les accompagner sur la question du logement, le principal reproche qu'on nous fait : on n'a pas su évaluer le savoir habiter des personnes. Pour nous, il n'est pas problématique à partir du moment où les personnes sont autonomes. Dans les bidonvilles, c'est normal qu'on ne l'évalue pas, ce ne sont pas les mêmes conditions de vie, la gestion des fluides est hyper compliquée, etc.

Chef de service



- Certains jeunes **sont jugés sur leur parcours, leur habitat ou leur lieu de résidence**. Les personnes en situation de rue ou en hébergement collectif, peu importe leur âge, subissent encore plus cette discrimination de la part des bailleurs.



On a un jeune sortant de prison qui a été refusé alors que les sortants de prison sont reconnus comme public prioritaire. On a dû changer de stratégie, et le mettre en CHRS pour qu'il soit dans la catégorie "public CHRS" et on va essayer comme ça. Les jeunes ont beau payer leur dette, ça ne change rien.

Coordnatrice de dispositif



Ces jeunes en CHRS chez nous, quid de l'accès au logement ? Bon courage... Parce qu'ils cumulent les difficultés : déjà notre public en CHRS a du mal à accéder au logement, parce qu'on pratique réellement l'inconditionnalité de l'accueil, et qu'on ne trie pas à l'entrée. On se retrouve avec une grosse partie du public qui est très, très en difficulté, pour lequel même un parcours en CHRS, ce n'est plus de l'urgence. Avec un secteur de la santé mentale, qui est complètement défaillant aujourd'hui. Et ça, les bailleurs n'en veulent pas.

Chef de service d'un CHRS



³² Par souci d'anonymat, les deux prénoms ont été modifiés.



Quartier de la Bourgogne à Tourcoing © Anouk Desury / Light Motiv



4

**DES RÉPONSES
SPÉCIFIQUES POUR
LES JEUNES
QUI INTERROGENT
LE LOGEMENT D'ABORD**

1. UNE MULTIPLICATION DES RÉPONSES

Face aux difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au logement durable, de nouvelles réponses innovantes et plus spécifiques naissent depuis plusieurs années, dans le cadre d'appel à projets nationaux, de la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord ainsi que dans le cadre de la contractualisation État-MEL relative à la Stratégie Pauvreté. Ces travaux ont permis de recenser et d'analyser un nombre important de dispositifs logement spécifiques dédiés aux jeunes en grande précarité résidentielle³³.

A. Le panorama des initiatives mises en place par les acteurs du territoire

Sans être exhaustif, le recensement de ces dispositifs permet de proposer **un panorama de 15 actions mises en place par les acteurs du territoire à destination des jeunes en matière de logement**. Initialement, cette observation portait sur les actions financées dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Logement d'abord, et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les entretiens avec les professionnels ont élargi l'observation ; les dispositifs sont multiples et témoignent de l'investissement des acteurs du territoire, qui proposent **des solutions concrètes pour améliorer l'accès au logement des jeunes et leur maintien dans le logement**. Pour le détail des dispositifs, voir p.80-81.

B. Des modes de faire propres à chaque dispositif

Ces quinze dispositifs peuvent être classés en fonction de plusieurs caractéristiques : **capacité d'accueil, durée de l'action, typologies de jeunes concernés, etc.** Voir tableau caractéristiques dispositifs page suivante. [Voir le tableau qui synthétise les différentes caractéristiques de chaque dispositif en annexe.](#)

Des publics éligibles différents

Certains dispositifs s'adressent à **des publics spécifiques** :

- trois ciblent **les jeunes issus de l'Aide sociale à l'Enfance** :
 - le « Parcours logement autonome des jeunes » (PLAJ) de Miriad,
 - « De la minorité à la majorité » du Graal,
 - et l'expérimentation « Jeunes décrocheurs » d'Aréli (ce dernier cible les jeunes en rupture avec les dispositifs institutionnels de l'ASE, en situation d'errance et de mal-logement) ;
- deux sont réservés **aux jeunes femmes** :
 - la Maison des Marraines,
 - et le SAS Nazareth (qui s'adresse exclusivement à des jeunes femmes, qui n'ont pas connu de parcours institutionnel à l'Aide sociale à l'enfance) ;
- un est dédié **aux jeunes avec des troubles psychiques** : « Un chez soi d'abord jeunes ».

Les neuf autres actions ne ciblent pas une catégorie spécifique de jeunes.

Certains dispositifs ouvrent leurs portes avec des critères d'entrée différents, notamment celui de l'âge. Les tranches d'âge diffèrent selon les dispositifs :

- trois dispositifs s'adressent à des jeunes de 18 à 21 ans (avec un accompagnement du jeune qui peut commencer dès ses 17 ans pour les dispositifs « PLAJ », « ARADuL » et de « De la minorité à la majorité ») ;
- huit à des jeunes de 18 à 25 ans ;
- un va jusqu'à 26 ans ;
- et enfin trois étendent jusqu'à 30 ans.

Différentes solutions d'habitat proposées aux jeunes

La quasi-totalité des dispositifs recensés propose un logement ou un hébergement aux jeunes qu'ils accompagnent. Seule l'action « Kiala » de la MAJT propose un accompagnement « hors les murs ».

Les solutions d'habitat sont diverses :

- deux sous la forme d'un hébergement d'urgence en structure collective (Programmes jeunes et la Maison des marraines) ;
- deux sous la forme d'un logement accompagné du type résidence habitat jeunes ou résidence sociale ;
- onze sous la forme d'un logement de droit commun.

Néanmoins, si un jeune a déjà une solution d'habitat qui, même temporairement, lui convient, certaines associations proposent un accompagnement.

Si la moitié des solutions d'habitat proposées sont d'abord des habitats individuels, les colocations tendent à se développer en logement accompagné (six dispositifs proposent de la colocation). Trois dispositifs proposent d'ailleurs les deux.

Un accompagnement de durée et d'intensité variable

La durée de l'accompagnement et son intensité varient en fonction de plusieurs critères : l'âge d'entrée du jeune dans le dispositif et les besoins du jeune.

Deux types d'accompagnement sont à distinguer :

- **un accompagnement global et transversal du jeune** qui vise à favoriser l'accès au logement et à l'insérer dans un environnement propice à son insertion sociale et professionnelle ;
- **un accompagnement sur le maintien du jeune dans son logement**.

Bien que les jeunes puissent posséder certaines caractéristiques communes, **les accompagnements proposés répondent à une grande diversité de besoins et donc s'adressent à une diversité de profils**. Les besoins et les demandes sont en effet différents d'une personne à l'autre, en termes de liens sociaux, de soutien psychologique, d'accompagnement dans les démarches administratives et médicales, d'autonomie.

³³ Par dispositif, nous entendons un « ensemble de mesures prises, de moyens mis en œuvre pour une intervention précise » (Larousse).



1

1993

2

2005

1



« ACTION LOGEMENT », FCP MARCQ EN BAROEUL

« Action Logement » est un dispositif, piloté par le club de prévention du FCP, qui propose un accompagnement global et coordonné vers et dans le logement, et adapté selon les besoins du jeune. Selon sa situation, le jeune peut être logé dans un habitat temporaire, mis à disposition par la structure.

Indemnités (calculées en fonction des ressources et compositions des ménages) : 90€ pour un T1, 105€ pour un T2, 130€ pour un T3. + paiement des charges inhérentes au logement (assurance, énergie, etc.).

2



« SAS NAZARETH », TEMPS DE VIE

« SAS Nazareth » est un dispositif géré par un collectif d'associations (Horizon9, Itinéraires, Eole, Mission locale de Lille) qui propose aux jeunes femmes en rupture après 18 ans, un logement en résidence habitat jeunes, couplé à un accompagnement socio-éducatif renforcé, assuré par un référent interne et externe. L'objectif est de lever les freins pour travailler la stabilité de la jeune (social, santé, ressources). Au bout des dix mois, les jeunes femmes partent soit vers du logement pérenne, soit elles restent dans une chambre dans la résidence.

3



« UN TOIT À PARTAGER », GENERATIONS ET CULTURES

« Un toit à partager » est un dispositif qui met à disposition une chambre meublée dans le domicile d'une personne plus âgée à destination du public jeune : étudiant, apprenti, jeune actif, travailleur précaire.

4



« PROGRAMME JEUNES », abej SOLIDARITÉ

Le Programme Jeunes est un dispositif permettant de mettre en place un accompagnement spécifique pour les jeunes accueillis au CHRS Rosa Parks. Trois types d'activités sont proposées pour structurer la semaine : bien-être, insertion sociale et professionnelle, utilité sociale. Pour les aider dans leur réinsertion, ils sont accompagnés par une animatrice coach renforcée d'un travailleur social dont le rôle est de les motiver et les aider à progresser dans leur situation.

5



« KAPS », AFEV

Les Koloc' A Projets Solidaires (Kaps) de l'Afev proposent à des jeunes de vivre en colocation dans des logements sociaux et de mener des projets solidaires en s'associant aux habitants des quartiers populaires.

6



« LA CLÉ DE L'AVENIR », abej SOLIDARITÉ

La Clé de l'Avenir de l'abej SOLIDARITÉ est un dispositif qui propose un accompagnement renforcé du jeune dans des logements « tremplin » visant l'accès au logement social. Chaque jeune est accompagné par un travailleuse sociale et un parrain ou une marraine. Les jeunes accompagnés sont soit :

- en CHRS diffus (pour les jeunes les plus en difficultés) ;
- soit en logement de transition individuel ou en colocation Stirrup.

7

« UN CHEZ SOI D'ABORD JEUNES », GCMS

Le « Un Chez-soi d'abord jeunes » est un dispositif expérimental porté par le « Groupement de coopération médico-sociale » (GCMS) composé de cinq membres œuvrant dans le champ sanitaire, social et médico-social : abej SOLIDARITÉ, EPSM Lille métropole, EPSM Agglomération lilloise, CHU de Lille et le Cédragir. Il vise à permettre à des personnes âgées de 18 à 25 ans, sans abri ou à risque élevé de le devenir, et atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères d'accéder sans délai à un logement en location ou en sous-location et de s'y maintenir.

8



« PARCOURS LOGEMENT AUTONOMIE DES JEUNES » (PLAJ), MIRIAD

Le dispositif PLAJ est porté par le Groupement Économique et Solidaire MIRIAD. Il propose un accompagnement global et coordonné vers et dans le logement, et adapté à des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Le jeune est stabilisé dans un logement (individuel ou en colocation) en attendant son relogement vers le droit commun. Pour les jeunes les plus vulnérables, la structure propose des logements en résidence seniors.

9



« KIALA, LES CLÉS DE L'AUTONOMIE », MAJT

« Kiala, les clés de l'avenir » est un dispositif expérimental porté par la MAJT. Afin d'accompagner le jeune dans l'accès au logement ou dans son maintien dans le logement, il propose un accompagnement global et individualisé « hors les murs » selon les besoins du jeune avec l'intégration du jeune dans les activités de la résidence pour des temps collectifs et conviviaux.

10



« UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR UN ACCÈS DURABLE AU LOGEMENT » (ARADUL), HOME DES FLANDRES

ARADUL est un dispositif expérimental piloté par Home des Flandres. Ce projet est issu d'une pratique de longue date et propose un accompagnement renforcé vers et dans le logement, et adapté selon les besoins du jeune. L'accompagnement peut se faire lorsque le jeune est encore en MECS pour anticiper la sortie, en logement de transition dans le parc social (bail glissant), en hébergement, en logement relais pour les jeunes en grande difficulté.

11



« DE LA MINORITÉ À LA MAJORITÉ : UN ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT SUR MESURE POUR LES JEUNES SORTANTS DE L'ASE », GRAAL

« De la minorité à la majorité » est un dispositif expérimental porté par le Graal, qui propose un accompagnement renforcé vers et dans le logement pour les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance. Dans l'objectif de limiter les ruptures, et d'anticiper la sortie des jeunes des MECS, l'accompagnement peut commencer avant la majorité des jeunes. Les jeunes sont stabilisés dans des logements avec possibilité de bail glissant.

13



« CO-DESIGN TON TOIT », Mission locale de Lille

Le dispositif expérimental des colocations « Co-design ton toit » de la mission locale de Lille propose des logements à durée d'occupation limitée à des jeunes. Les jeunes sont sous-locataires et peuvent rester un an dans le logement. Cette nouvelle offre d'habitat tremplin se veut en rupture avec les modes d'accompagnement et la gestion locative classiques, en s'appuyant sur la pair aide et l'entraide entre les colocataires.

12

MAISONS DES MARRAINES, Missions locales, AFPA, Impala Avenir

Les Maisons des Mairaines existent à Lille et à Roubaix et sont portées par un groupement d'associations. Elles proposent dix et quinze places pour jeunes filles en grande précarité, couplées à un accompagnement de six mois sur le parcours professionnel et résidentiel.

14



« JEUNES DÉCROCHEURS », ARELI

L'expérimentation d'Aréli qui a duré dix mois (de septembre 2021 à octobre 2022) proposait un accompagnement intensif sur le logement et l'emploi à dix jeunes ayant un profil complexe voire très complexe et ayant connu un parcours au sein de l'ASE, et aujourd'hui en rupture avec les dispositifs institutionnels de l'ASE, en situation d'errance et de mal-logement. Ces jeunes étaient logés dans une résidence sociale intergénérationnelle.

15



« RÉSIDENCE EVIE », Mission locale de Tourcoing, EVIE

Le projet expérimental porté par la mission locale de Tourcoing et l'association Evie propose une colocation de huit à des jeunes en difficultés en matière de logement, couplé à un accompagnement global et personnalisé sur les aspects logement et emploi.



Des dispositifs qui s'appuient sur les ressources ou les aides dont peuvent bénéficier les jeunes

Les porteurs de projet s'appuient sur les différentes aides financières (CEJ, EVA, FSL) que les jeunes peuvent solliciter pour construire avec eux un projet de vie qui leur permettra avant la fin du dispositif d'accéder à un logement autonome.

Les finalités de ces initiatives

Les dispositifs visent des objectifs différents. La majorité des dispositifs visent d'abord à proposer un accompagnement vers et dans le logement ordinaire. Certains dispositifs proposent des solutions d'habitat qui correspondent aux besoins des jeunes, ils cherchent à pallier l'offre insuffisante de logements à destination des jeunes mais la sortie du jeune du dispositif et son accès au droit commun n'est pas la priorité, en tout cas ce n'est pas une fin en soi.

C. Des modes d'habiter et d'habitat innovants

Les réponses apportées par les acteurs du territoire sont en adéquation avec **les nouveaux enjeux que posent d'une part l'état du marché du logement dans la métropole** et d'autre part **les besoins évolutifs des jeunes**.

Les trajectoires des jeunes sont caractérisées par la réversibilité de leur situation, par des ruptures de parcours, de ressources. Les réponses mises en place par les associations présentent **des leviers intéressants, qui permettent de fluidifier et sécuriser les parcours**. Elles mettent en lumière certains leviers nécessaires à la maturation progressive du jeune, le besoin d'accompagnement sur un temps long pour accéder de manière sereine à l'autonomie et à l'indépendance.

Les colocations entre jeunes, une nouvelle façon d'habiter le logement

De nouvelles manières d'habiter comme la colocation sont aujourd'hui présentées comme des solutions innovantes et pertinentes pour certains publics jeunes. Celle-ci peut être une solution intéressante pour plusieurs raisons : **le gain économique, l'envie de vivre en collectif, la superficie plus grande du logement, et la localisation en centre-ville**.

Pour certains jeunes comme Charlène et Nordine, ce ne sont pas les bénéfices financiers de ce mode d'habitat qui ont été plébiscités. Ils voulaient avant tout ne pas vivre seuls et rencontrer de nouvelles personnes.



L'autre possibilité, c'était le Crous, et la perspective d'être en chambre Crous, toute seule dans un 9 m². Après avoir connu la colocation, la vie en collectivité, ça ne m'attire pas du tout. Vraiment, je n'ai pas envie de vivre toute seule. [...] Et je ne connaissais pas Lille donc je me suis dit que c'était bien d'être en colocation à 4.

Charlène



Nordine, de son côté, souhaiterait pouvoir intégrer une colocation l'année prochaine. Il a peu d'ami et se sent seul. Lorsqu'il était en logement Crous, il a préféré aller vivre dans un squat avec des personnes qu'il avait rencontrées lorsqu'il était à la rue plutôt que de rester dans sa chambre, qu'il jugeait trop petite et sale.

Les avantages économiques et pratiques : la possibilité de faire des économies en partageant les frais, d'avoir un plus grand logement sont présentés comme les motivations principales qui soutiennent ce choix. Robin a vécu plusieurs années dans des logements individuels, hébergé chez des amis de sa tante ou dans un petit appartement dans le privé, mal insonorisé. Son envie de collectif et ses maigres ressources l'ont incité à se diriger vers un dispositif de colocation. Cette expérience a été positive pour lui, et il souhaite continuer dans cette même dynamique ; il a pu intégrer un autre dispositif de colocation.



En soi, les colocations, j'aime bien. C'est convivial, et ça permet de réduire les coûts aussi. Parce que là, actuellement, comme je viens de finir mon CDD, le mois prochain, à priori, je n'aurai aucune ressource. Et après, je ne suis pas sûr d'avoir des revenus donc je préfère viser un truc que je sais que je pourrai payer plutôt que quelque chose qui va me mettre la pression.

Robin



La colocation peut parfois être subie par le jeune qui s'est dirigé vers ce type de dispositif parce qu'il n'avait pas trouvé d'autres solutions de logement adapté à ses faibles ressources.

Mehdi arrive à Lille dans le cadre de ses études. Deux options s'offrent à lui, le Crous ou les Kaps. Si Mehdi a choisi les Kaps c'est d'abord pour des raisons économiques : le logement est peu cher et les modalités d'accès facilitées. Mehdi a essayé de se loger dans le parc privé mais sans résultat. L'absence de garant et son prénom d'origine maghrébine sont, selon lui, deux facteurs bloquants. En filigrane, la colocation et l'aspect solidaire sont pour lui de bonnes occasions de rencontrer des personnes et de se faire des amis. Mais Mehdi a du mal à vivre avec quelqu'un d'autre.



Moi je me suis dit que les colocations, c'était parfait. Je vais dans un endroit que je ne connais pas, et j'ai un engagement qui me fait rencontrer des gens de la région, enfin des gens quoi. Et je m'étais dit que c'était vraiment l'idéal. Par contre, j'ai beaucoup de mal à vivre en collectif parce que j'ai vécu seul pratiquement toute ma vie. Enfin, juste avec ma mère. Du coup c'est compliqué quand même de vivre avec quelqu'un.

Mehdi



De nouvelles pratiques chez les bailleurs sociaux

Ce nouveau mode d'habiter pour les jeunes a été en grande partie favorisé par un assouplissement des règles locatives chez les bailleurs sociaux. La possibilité de proposer des logements en colocation a également apporté une solution aux problèmes de vacance du parc HLM concernant les plus grandes typologies et d'autre part, le rajeunissement du peuplement dans le parc social.



La colocation en HLM

La loi Boutin du 25 mars 2009 relative à la Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion, dite loi Molle, a introduit une possibilité pour les organismes de logement social de louer des logements meublés (ou non meublés) à une ou plusieurs personnes. Certains appartements sociaux peuvent ainsi être loués en colocation à des étudiants, des personnes de moins de 30 ans ou des personnes titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Cette autorisation était peu usitée par les bailleurs jusqu'à ce que la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, vienne renforcer et éclaircir cette nouvelle modalité. L'article 128 de cette loi ouvre la colocation à toutes les personnes éligibles au logement social qui en font la demande. Dans ce nouveau cadre, le bailleur social signe avec chaque colocataire du logement un bail. Ces logements sont également conventionnés pour l'APL, l'aide étant alors directement versée au bailleur social.

En adéquation avec les besoins des jeunes en mobilité résidentielle, les Kaps rencontrent un certain succès puisque le dispositif cherche à s'étendre en captant du logement dans de nouvelles villes de la métropole. Ce projet souffre d'une mauvaise information auprès des partenaires, qui sont persuadés qu'il est destiné uniquement aux étudiants. Par ailleurs, l'Afev est en discussion avec le Département pour voir comment le dispositif pourrait être également une solution de logement pour les jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance.

Les limites de la sous-location dans le parc social

L'essor des colocations est soutenu par le développement de nouveaux produits locatifs mais également d'intermédiaires qui jouent le rôle de médiation entre le futur locataire et le bailleur. Une professionnelle travaillant chez un bailleur social nous confie sa vision des limites de ce dispositif et estime préférable la gestion du logement par une association :



C'est très compliqué pour les bailleurs de gérer la colocation : tout ce système d'attribution est complexe à gérer. Pour la colocation, il y a un bail solidaire. S'il y a un colocataire qui part, il faut s'assurer que pour le nouveau colocataire, la demande de logement soit bien faite, qu'il ait un numéro unique, et qu'il rentre dans les critères de ressource pour tel type de logement. D'où la solution de passer par une association.

Bailleur social



Dans les pratiques, certains bailleurs restent sceptiques face à l'attribution d'une grande typologie de logement à des jeunes :



La colocation prive une famille qui pourrait être en sur occupation dans un logement. Cela la prive d'un logement qui pourrait correspondre à sa composition familiale. La colocation, il y a des points positifs et négatifs. On a d'autres priorités que la colocation.

Bailleur social



L'intermédiation locative des associations dans le parc social, à travers les colocations, ne permet pas de faciliter l'accès des jeunes au parc social pour le relogement :



- ADULM : *Est-ce que ça facilite l'accès au logement social pour un jeune d'être dans une colocation dans le parc HLM d'un bailleur ?*

- Bailleur social : *Pas forcément, parce qu'il passera par le cap de la mutation, et c'est connu que les demandes de logement sociaux sont plus faciles à satisfaire que les demandes de mutation. Pour tous les bailleurs, les mutations sont très compliquées.*





Le co-living, une nouvelle tendance qui se diffuse

Dans la même veine que la colocation, un projet de co-living pour les jeunes est en préparation au sein de l'AFEV. Il est prévu que ce projet co-porté par la Ville de Roubaix, Action Logement et l'AFEV soit situé à Roubaix. Il prendra la forme de 2 résidences dédiées aux jeunes et au co-living ayant pour objectif de faciliter l'accès au logement des jeunes du territoire :

- 1 résidence dédiée aux jeunes actifs et étudiants (149 chambres) ;
- 1 résidence en co-living dédiée aux jeunes actifs et familles monoparentales de tout âge (109 chambres).

Les critères d'accès à ces logements à loyer modéré, seront soumis aux conditions d'accès au logement social. Sur le même principe que les Kaps, certaines colocations devront porter des projets solidaires sur le quartier. Les résidences de co-living offrent une souplesse d'occupation et accueilleront des jeunes pour des durées allant de quelques semaines (parfois), à quelques mois (en général), voire 1 ou 2 ans. L'évolution des modes d'enseignement, de plus en plus tournés vers les stages, les séjours à l'étranger, les années de césure sont, en effet, à l'origine d'une plus grande mobilité étudiante qui s'accompagne d'un besoin en logements pour des courts séjours.

La cohabitation intergénérationnelle

Une autre forme de colocation se développe : la colocation intergénérationnelle, aussi appelée cohabitation intergénérationnelle. Plusieurs associations du territoire proposent ce mode d'habiter. Il consiste à proposer une chambre libre à un jeune dans le logement d'une personne âgée en échange d'une redevance modeste.

Cette cohabitation poursuit plusieurs objectifs :

- lutter contre l'isolement et la solitude des deux parties ;
- renforcer le lien entre les générations ;
- proposer du logement solidaire à des jeunes à un prix modique ;
- améliorer la qualité de vie.

Selon le rapport d'activité de l'association de Générations et cultures, 97% des binômes sont satisfaits ou très satisfaits du dispositif.



Binôme intergénérationnel © Générations et Cultures



Binôme intergénérationnel © Générations et Cultures

Les nouveaux modes d'habiter amènent à repenser la manière dont les jeunes peuvent être accompagnés

Certaines initiatives associatives voient la colocation entre pairs comme la clé de voute de la démarche de prise d'autonomie des jeunes. Certaines misent sur l'entraide entre les jeunes. Ces actions se veulent **en rupture avec les modes d'accompagnement et la gestion locative classiques pour ce type de public**. Les colocations « Co-design ton toit », par exemple, reposent sur le principe de « pair-aidance », elles regroupent différents profils de jeunes en insertion (plus ou moins proche de l'emploi) avec un accompagnement innovant. Les porteurs de projet font le pari que les jeunes vont se tirer vers le haut, que le collectif va créer une solidarité, basée sur l'entraide, l'auto-organisation et l'autogestion.

Ces personnes ressources peuvent aussi s'incarner dans les personnes âgées, dans le cadre des cohabitations intergénérationnelles.

2. DES INITIATIVES À INTERROGER À L'AUNE DU LOGEMENT D'ABORD

L'objectif du plan Logement d'abord est de donner la priorité au logement comme condition première à l'insertion de la personne, par la prise en compte de ses besoins et de ses compétences avec :

- **un accès au logement (pérenne et abordable) direct**, le plus rapide possible selon deux critères : la situation administrative et les ressources ;
- **un accompagnement global** : avec l'abandon de la notion de « capacité à habiter » pour privilégier la question de l'accompagnement adapté, travaillé avec la personne, en mobilisant « l'aller vers » et la « capacité à agir ».

La grande majorité des dispositifs recensés proposent d'abord **un accompagnement transversal au jeune pour lever les freins qui l'empêchent d'accéder au logement de droit commun**. Selon la situation résidentielle du jeune, certains proposent un habitat temporaire, qui constitue à la fois **une solution d'attente avant le relogement et une première étape de l'apprentissage de la vie en autonomie**. Ces deux dimensions de l'accompagnement et de l'accès au logement, questionnées par la philosophie du Logement d'abord, constituent les axes de cette partie.

A. L'accès au logement et le maintien, moteur de l'accompagnement

Le logement est, dans le cadre du Logement d'abord, le départ de l'accompagnement. Afin que celui-ci inscrive le jeune dans un parcours positif et durable, l'accompagnement doit viser un nombre important d'objectifs grâce à la mise en œuvre des moyens adéquats.

L'objectif de l'accompagnement : rendre le jeune autonome dans son logement et dans la société

L'accompagnement à partir du logement vise un seul objectif : rendre le jeune autonome. Un objectif qui est appréhendé sous différents angles et mis en œuvre de plusieurs manières :

- « la capacité du sujet à se construire personnellement (estime de soi, capacité à faire des choix, projection dans l'avenir, capacité à surmonter les difficultés) ;
- la capacité du jeunes à agir avec d'autres (développer des liens sociaux, agir dans des actions collectives) ;
- la capacité du jeune à prendre une place dans la société (sentiment d'appartenance à un groupe social, à une société) ;
- la capacité du jeune à contribuer à la construction d'une société et de participer à la transformation sociale (engagement citoyen, engagement en direction des autres) ». ³⁴

Remobiliser le jeune

En premier lieu, **l'accompagnement vise à remobiliser et à motiver le jeune, et ce, à travers un accompagnement collectif**. Les associations mobilisent plusieurs outils pour aller au-delà de l'accompagnement classique : des activités et ateliers en collectif sont organisés. Les expérimentations débutées en plein Covid ont été impactées sur le plan de l'accompagnement des publics, plus particulièrement sur la dimension collective.



On fait tout. La fois dernière, on a fait un atelier autour des fleurs. Ils nous emmènent en vacances dans le sud. À Briançon. À côté de l'Italie une semaine. Et nous sommes allés à Disneyland, à Paris. Nous sommes allés aussi à Belwarde, un parc en Belgique. Parfois, on fait un bowling. Avant le Covid, on faisait de la cuisine collective.

Ibrahim



La relation entre l'accompagnant et l'accompagné est essentielle dans l'efficacité, l'efficacité de la dynamique et la prise d'autonomie du jeune. Les témoignages des jeunes font également ressortir qu'en filigrane se dessine un attachement des jeunes aux travailleurs sociaux. Ces derniers se posent la question de la sortie des dispositifs de certains jeunes qui, malgré le travail effectué par les équipes, peinent à s'insérer socialement.



© MAJT

³⁴ « Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse » Rapport au Premier Ministre par Célia VEROT et Antoine DULIN, mars 2017.



L'accompagnement vers l'autonomie et le bien-être dans le logement

Les associations tentent de trouver et de rassembler tous les éléments nécessaires à la stabilité de la personne, sur le plan humain, affectif, familial. **Le bien-être du jeune est central dans leurs actions ; elles sont à l'écoute du jeune, de ses besoins et de ses envies.** Une coordinatrice d'un dispositif souligne l'importance de la prise en considération du bien-être de la personne dans son logement, pour éviter les futures potentielles ruptures dans le parcours :



On fait beaucoup de déménagements, on a des jeunes qui ne se sentent pas bien dans leur logement, à cause de squat ou autre. On en est à 47 déménagements depuis le début du dispositif [en 2019]. On a des jeunes qui sont à 2-3 déménagements. On se donne la possibilité de ça, parce qu'on sait que pour certains c'est leur premier logement. On est à l'écoute du bien être dans le logement, si ça ne va pas dans le logement, c'est compliqué de s'y sentir bien, et de se sentir bien de manière générale.

Coordinatrice, à propos du dispositif
« Un chez soi d'abord jeunes »



Ce volet passe également par l'appropriation du logement par le jeune. Si certaines structures proposent des logements meublés pour que le jeune puisse s'y installer directement, d'autres optent plutôt pour l'appropriation du logement par le jeune en commençant directement par l'ameublement de son logement. Pour ce faire, des kits d'emménagement sont prévus ; le jeune se voit attribuer une enveloppe financière et un travailleur social l'accompagne dans les magasins pour l'aider à choisir des meubles et équipements qui lui conviennent. Des conventions sont signées avec certaines structures telles que la Banque solidaire de l'équipement (BSE), la Ressourcerie de l'abej SOLIDARITÉ ou Emmaüs qui proposent des meubles à prix modiques.

Inscrire le jeune dans son environnement et dans des réseaux de sociabilité

Les dispositifs le permettent de plusieurs manières :

- soit à travers l'emplacement du logement dans lequel il vit, en incitant le jeune à monter des actions à destination des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- soit en l'associant aux activités associatives de la structure : les jeunes font des maraudes, etc. ;
- soit à l'inscrire dans son environnement à travers des activités sportives ou culturelles.



© MAJT





Vu que le jeune même s'il n'est pas locataire en titre, il va rester dans ce quartier, il va le devenir, donc c'est essentiel de travailler sur son inscription dans son environnement. On l'incite à s'inscrire dans des centres sportifs et centres culturels. Le jeune devrait rester durablement dans ce logement. Quand on parle de durabilité, on ne s'appuie pas uniquement sur les ressources pérennes, on est aussi sur de l'ancrage territorial.

Directeur, à propos du dispositif ARADuL



J'ai toujours été en contact avec ma famille d'accueil. Pendant les vacances, à mon anniversaire, j'étais hébergée par ma famille d'accueil. J'y allais même pendant les vacances là-bas. [...] Au fur et à mesure des années, j'ai compris que ce n'était pas ma vraie mère mais les liens sont toujours les mêmes. Ils ont toujours été là pour moi. Au déménagement, c'est eux qui m'ont aidée. Quand j'ai besoin d'aide, c'est à eux que je fais appel.

Assia



Permettre la construction de liens sociaux en réponse à l'isolement des jeunes

Toutes ces dimensions veulent répondre au point commun que partagent la majorité de ces jeunes : l'isolement et la désaffiliation sociale.



C'est une expérimentation qui part de l'interrogation du jeune : "je vais partir, est-ce qu'on va m'aider ?". Suite au relogement, on voyait beaucoup de jeunes revenir, traîner à l'accueil. Ce sont des jeunes qui ont eu une vie de foyer et qui, du jour au lendemain, se retrouvent dans un logement autonome, seul. Parfois, ils n'ont pas d'équipement, juste un matelas. On en a vu revenir vers nous parce qu'ils ont des soucis : des choses à réparer, des problèmes avec le bailleur, avec les voisins. On a beaucoup de jeunes qui moralement ne se sentent pas bien. On veut rester ouvert, et pas que pour l'accompagnement logement mais tout ce qu'il y a à côté : pour un repas, pour les activités. Ces jeunes sont sans réseau. Beaucoup sont revenus à Noël, parce qu'ils ne voulaient pas le fêter seul, et qu'on organise un repas chaque année.

Directeur, à propos du dispositif « Kiala, les clés de l'autonomie »



L'accompagnement est global : santé, emploi, formation, citoyenneté et loisir. Et l'outil qu'on utilise pour travailler cet accompagnement est le logement. Dans la plupart des autres dispositifs, on est sur la réussite d'autres domaines pour accéder au logement. Nous on change le paradigme : on part de la situation du jeune, on le fait entrer dans un logement, et on travaille les autres axes.

Travailleuse sociale, à propos du dispositif « Un chez soi d'abord jeunes »



Les propos des professionnels en contact direct avec les jeunes au quotidien révèlent combien les dimensions humaines et interpersonnelles de l'accompagnement sont essentielles. **Ces carences affectives et sociales peuvent aussi être palliées par les familles d'accueil - plusieurs témoignages mettent en lumière le rôle important de ces personnes pour des jeunes sans soutien familial.** Assia et Sekou en sont deux exemples. Après 18 ans, et par manque de solution, ces deux jeunes ont pu compter sur l'aide de leur famille d'accueil, que ce soit pour une aide matérielle, pour un hébergement, ou pour les orienter vers des structures adaptées à leurs problèmes.

L'accompagnement proposé par les professionnels prend en compte la transversalité des problématiques, liées à l'insertion professionnelle, la santé, le bien-être, l'administratif, etc.



LES DIFFÉRENTS AXES MOBILISÉS PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES



Un accompagnement long qui permet la levée de tous les freins pour l'accès et le maintien dans le logement

Un accompagnement long est essentiel à la mise en confiance de certains jeunes et à leur adhésion afin de maintenir et d'entretenir le lien avec le jeune pour pouvoir construire quelque chose avec lui.



Pour le jeune, je dois stimuler l'adhésion, stimuler la relation. Même si le projet est super, il faut qu'ils m'apprécient. Il y en a certains qui font preuve d'une maturité hors pair, d'autres ce ne sont encore des enfants. L'idée est de travailler à cette adhésion, à notre dispositif et à leur projet. Les jeunes ont besoin de cadre, ça les rassure, même s'ils disent non, il faut les sécuriser. À côté, on en a certains qui n'adhèrent pas, parce qu'ils sont sur d'autres projets. Certains sortent de foyer, ils ont déjà été accompagnés, ils ont du mal à aller encore vers de l'accompagnement de près ou de loin.

Coordinatrice, à propos du dispositif
« De la minorité à la majorité »



Un accompagnement à réaliser dans un cadre partenarial et coordonné

Face à la complexité de certaines situations, **tous les acteurs interrogés mettent l'accent sur l'importance d'un accompagnement dans le logement qui assure l'action coordonnée de tous les professionnels institutionnels et associatifs.** Les acteurs pointent l'insuffisante connaissance de l'ensemble des dispositifs par l'ensemble des acteurs. Tous font apparaître **le besoin de formation des équipes aux nouveaux dispositifs et la nécessité de changer les représentations des acteurs envers les personnes sans domicile et leur capacité à habiter.**



© Aréli

Proposer un accompagnement qui rend le jeune acteur de son parcours

Plusieurs professionnels ont exprimé « vouloir rendre autonome » les personnes qu'ils accompagnent. Le parcours du jeune ne doit pas être subi ou aléatoire, il doit être rationnel et maîtrisé par la personne. Cette volonté d'autonomisation passe par la participation des personnes à leurs démarches. Or le niveau de participation d'un individu va dépendre de sa relation de confiance avec le travailleur social qui l'accompagne ainsi que de son état psychique.



Il faut s'appuyer sur les rêves des personnes, leurs compétences. On ne veut pas proposer un dispositif pré fabriqué, mais un accompagnement sur mesure qui va travailler les différents aspects de l'insertion, l'ancrage local, la citoyenneté, la culture, l'insertion professionnelle. On veut donner plusieurs points d'appui à la personne pour qu'elle soit la plus autonome possible dans le temps, pour qu'elle soit actrice de son parcours.

Coordinatrice dispositif



Dans certains dispositifs expérimentaux, **les jeunes sont d'ailleurs associés à la démarche et au fonctionnement des projets**. Avec les travailleurs sociaux, ils co-construisent les actions, se concertent et proposent des activités.



Les jeunes ont mis en place une assemblée des locataires (qui se réunit dans un café) : ils discutent de choses en lien avec le dispositif, ou de ce qu'ils veulent faire en termes de sorties, en termes de temps bien être, etc. C'est important pour nous que les jeunes soient associés, on ne veut pas être un centre social : il faut que les jeunes discutent, se rencontrent.

Travailleuse sociale

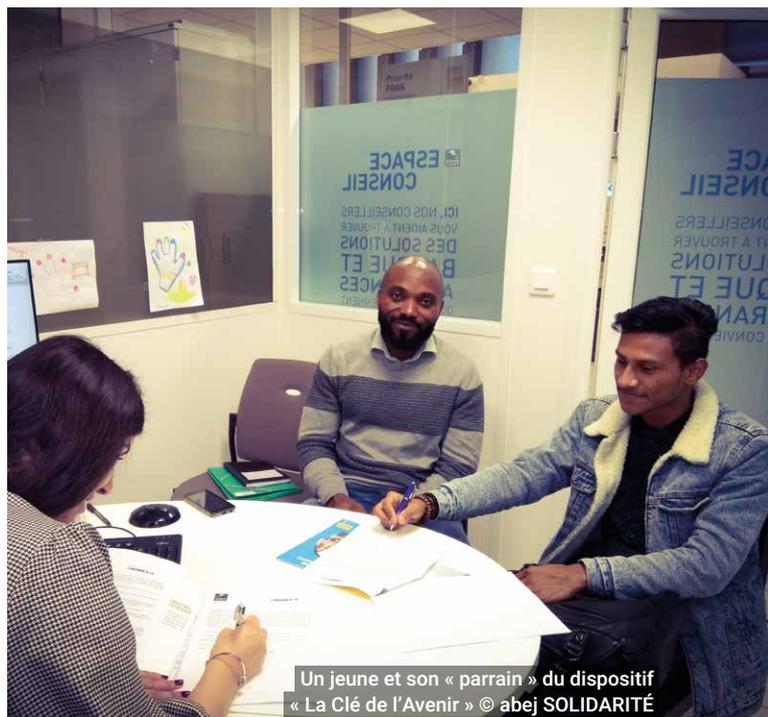


Du jour au lendemain, le jeune se retrouve seul dans son appart, et la nuit il se retrouve seul. Et c'est là que ça se complique. Il faut apprendre à gérer l'angoisse de la nuit - moi je leur dis d'acheter une télé : " même si tu ne regardes pas la télé, il y a un moment où t'auras besoin de bruit, t'allumes ta tv, c'est une présence, c'est tout ". Pour la nuit, on essaie de trouver des solutions : vois ou appelle des amis, sors fais un tour, vois ton médecin pour qu'il te prescrive des plantes. Il faut qu'il se développe son réseau et qu'il trouve des petits trucs pour s'aider, se calmer. Qu'il sache vers qui se tourner.

Travailleuse sociale



Pour rompre l'isolement des jeunes, des outils sont mis en place par les associations, outils que les jeunes peuvent mobiliser pour lutter contre l'isolement. Par exemple, plusieurs dispositifs assurent une permanence téléphonique, accessible à toute heure de la journée et de la nuit pour rassurer les jeunes. D'autres proposent un accompagnement « hors les murs ».



Un jeune et son « parrain » du dispositif « La Clé de l'Avenir » © abej SOLIDARITÉ

Entourer le jeune de personnes ressources

L'accompagnement des jeunes s'inscrit dans un impératif social d'affiliation et de ré-affiliation. **Les jeunes ont besoin d'un repère, d'une figure, à même de pouvoir les accompagner** tout au long de leur parcours et d'être un lien entre les dispositifs auxquels ils participent.





© abej SOLIDARITÉ

Le rôle des bénévoles

Certaines associations octroient un rôle plus important à leurs bénévoles, en les intégrant dans la dynamique de l'accompagnement social. Dans ce cadre, chaque jeune est suivi par un parrain ou une marraine. Un entretien réalisé avec un jeune accompagné de son parrain a révélé la richesse de la relation qui s'est tissée entre les deux personnes :



- **Le parrain** : *On a des rapports très proches.*
- **Ibrahim** : *C'est mon parrain. C'est ma famille d'accueil en quelque sorte.*
- **Le parrain** : *Tu as vécu un petit moment à la maison aussi.*
- **Ibrahim** : *Oui, j'ai vécu à la maison.*
- **Le parrain** : *Il vient souvent le week-end, etc. Par rapport à tous les jeunes que vous allez voir, certainement que nous deux on est les deux à avoir les rapports les plus proches.*



Ces encadrants bénévoles contribuent à remettre en question l'accompagnement classique du travailleur social.

Le besoin d'un accompagnement permettant de créer des liens de confiance

Ces travaux ont permis d'interroger les jeunes sur leurs besoins. Ils souhaitent avant tout un accompagnement avec quelqu'un de confiance. Cette dimension humaine de l'accompagnement s'incarne aussi par la posture adoptée par les travailleurs sociaux et les autres acteurs susceptibles d'interagir avec des personnes en situation de vulnérabilité. L'objectif des accompagnants est de reconstruire l'estime de soi et de créer une relation de confiance avec le jeune.



On allait manger au restaurant ensemble [avec l'éducateur], il me payait le repas et puis je faisais le point sur ma vie avec lui, tu vois ? Mais tu n'allais pas forcément dans un local, tu allais en dehors, à l'extérieur, du coup, ça te permet en même temps de découvrir des choses. Moi, dans une crêperie avant eux, je n'avais jamais été.

Pauline



Maël apprécie cet accompagnement humain, qui ne se limite pas à une aide administrative mais à bien plus.





J'avais besoin d'accompagnement, d'être écouté. [...] Voilà, installation de la confiance et tout, j'ai pu bien parler avec eux, ça m'a bien aidé. Ils m'ont aidé à faire des paperasses parce que qui aime faire la paperasse ? Personne ! Ils m'ont bien aidé parce que je pense que sinon je ne serai pas là non plus. Et puis il y a une permanence H24 et on peut les appeler quand on veut et ça va souvent éviter de faire des grosses conneries. [...] Ouais je les ai appelés, plutôt que d'appeler le 15 et qu'il y ait l'ambulance qui arrive et que ça me mette plus la pression. Ils étaient plus là pour rassurer et tout ça, faire du travail pour essayer de progresser, d'avancer. Je les remercie, ils sont très aidants et sont passionnés par leur travail et ça se voit.

Maël



La disponibilité et la bienveillance des équipes socio-éducatives

Plusieurs dimensions essentielles à l'accompagnement sont soulignées par les jeunes qui partagent pratiquement tous le même point de vue sur cette question :

- L'importance de la confiance :



C'est là que l'équipe a bien fait son rôle. Ils venaient deux fois par semaine et ça, ça m'a vraiment aidé à parler, et puis il y a cette confiance aussi qui s'installe entre les éducateurs. Ils mettent beaucoup plus à l'aise, j'ai beaucoup plus de mal à parler avec des médecins et tout ça que je ne connais pas. Ça a été vraiment super, ça m'a fait vraiment progresser. Moi je ne vois pas mes progrès mais ça m'a beaucoup aidé. [...] Ils essaient de trouver des clés pour que j'aille mieux mais quand je ne vais pas bien, je pense pas forcément à utiliser les clés qu'ils me donnent. Donc ça, c'est compliqué, je pense que c'est un coup à prendre aussi.

Maël



- La disponibilité des éducateurs :



C'est le côté où ils t'accompagnent jusqu'au bout de la chose. Moi, je trouve que c'est hyper important, enfin, quand l'éducatrice est venue avec moi pour signer le bail, j'étais hyper heureuse. Genre, je me suis dit vraiment, elle vient jusqu'au bout du bout.

Pauline



Un accompagnement social dont les « bienfaits » sont soulignés par les personnes rencontrées

Les entretiens font apparaître que si les personnes sollicitent un accompagnement social, c'est avant tout pour obtenir de l'aide face à leurs difficultés : Jordan et Sekou pour leurs dettes, Alexandra et Marine pour les démarches administratives en lien avec le logement. Les parcours de vie présentés dans la première partie de ce document (voir page 31) mettent en lumière l'impact positif de l'accompagnement social dans les trajectoires des personnes.

Grâce à cet accompagnement, Rahim a réalisé une demande de PDALHPD et a été relogé, Zahra a reçu un soutien moral et des informations capitales concernant les démarches qu'elle doit entreprendre, Jordan, Valentin et Pauline ont été aidés dans leurs démarches de recherche d'emploi.



Tout ce que j'ai, je ne pourrai pas l'avoir sans leur accompagnement notamment la maison. Ils m'ont aidé sur tout, administrativement, pour les sorties, les vacances, les loisirs. Ce qu'ils ont fait pour moi, je ne pourrai pas dire ça en un mot. Depuis le début de l'entretien, toute mon histoire, pratiquement c'est eux.

Ibrahim



La grande majorité des jeunes regrette que l'accompagnement s'arrête. Une fois stabilisés sur le plan résidentiel et professionnel, **beaucoup regrettent la dimension sociale de l'accompagnement.**



Je ne dirais pas que je n'ai plus besoin d'accompagnement, en fait, ce n'est pas d'un accompagnement que j'ai besoin, c'est plus de soutien, tu vois ? et je sais que, dans très peu de temps, je vais retourner là-bas, parce que pour moi, c'est vraiment une source. Plus d'une fois, ils m'ont fait remonter des pentes que je n'aurai jamais cru remonter, vraiment. Ils m'ont donné tellement de choses que ça soit dans l'accompagnement parce que moi, tu vois, je n'ai jamais eu ma mère et mon père comme piliers, donc c'est délicat quand tu deviens adulte de te gérer en fait. C'est vraiment dur de partir dans les papiers, mais tu n'as pas le choix. Donc t'essaies de faire, t'essaies de faire du mieux que tu peux mais y a un moment donné humainement parlant, t'as besoin de l'autre, t'as besoin de quelqu'un. Encore aujourd'hui, je leur en serai toujours reconnaissante, mais toujours.

Pauline



Des points de vigilance à souligner concernant l'accompagnement

Certains dispositifs ne proposent pas d'accompagnement social

Néanmoins, certains dispositifs de colocation ne proposent pas d'accompagnement social en tant que tel. Les jeunes sont, dans ces situations, accompagnés par des coordinatrices qui veillent à la bonne entente entre les différents colocataires. Cette cohabitation est accompagnée par une association qui assure la formalisation, le suivi et la médiation si nécessaire du binôme constitué. Si plusieurs formes de colocation existent ; certaines nécessitent un certain degré d'autonomie du jeune pour lequel aucun accompagnement social renforcé dans le logement n'est prévu.



La cohabitation intergénérationnelle avec les mineurs non accompagnés, c'est merveilleux. On a des binômes magnifiques en termes de plus-value et de qualité de vie. Ces jeunes ont vécu la guerre mais ne sont pas abimés dans les relations intrafamiliales. Ils cherchent une famille de substitution, ils vivent la relation à fond avec l'hébergeur, ils ont une certaine attente de famille. Ce n'est pas la même chose avec des jeunes qui sortent de l'ASE qui sont vraiment abimés dans la relation familiale. Ils ont besoin d'être dans un logement accompagné et de ne pas être de nouveau dans le prolongement de changement de famille d'accueil, car cela reproduit un peu ce qu'ils ont vécu. Quand on entre dans le dispositif, il n'y a pas d'accompagnement d'éducateurs. On ne fait pas du social, mais du lien social. Un jeune qui aurait besoin d'un accompagnement social, cela ne lui conviendrait pas. On veut nouer une relation de réciprocité : il ne faut pas que l'un soit la béquille de l'autre.

**Directrice, à propos du dispositif
« Un toit à partager » Générations et cultures**



Un accompagnement social parfois en inadéquation avec les besoins des personnes

À l'inverse, toutes les personnes n'ont pas adhéré directement à l'accompagnement. Certains jeunes ont souligné **l'absence et l'inefficacité de l'accompagnement ou son inadéquation avec leurs projets.**

Robin considère ne pas avoir été accompagné sur sa sortie du dispositif et la question de son relogement. Théo, quant à lui, regrette d'être entré dans le dispositif. Aujourd'hui en situation de rue et encore accompagné par l'équipe du dispositif, il a l'impression d'avoir été abandonné par les éducateurs et est pressé que l'accompagnement s'arrête.

Certaines pratiques considérées comme intrusives et infantilisantes dans le quotidien des personnes

Certains jeunes ont remis en question l'encadrement parfois infantilisant de leur accompagnement dans le logement tremplin. Ces pratiques jugées comme intrusives se manifestent, par exemple, à travers le contrôle de l'espace d'intimité que constitue le logement par les travailleurs sociaux en vue de juger de l'appropriation et de son état d'occupation : droit de visites, regard sur l'ameublement de l'espace, la propreté et le rangement, visites obligatoires. Cet encadrement peut provoquer chez le jeune l'impression de « ne pas être chez soi », ou de ne pas être suffisamment pris au sérieux.

Une attention particulière sur la question des transitions et la prévention des ruptures

Certains actions prêtent une attention, une vigilance particulière, à la question des transitions. Elles proposent un accompagnement sur la durée, qui permet d'anticiper, de prévenir les ruptures et ainsi de sécuriser les parcours. Elles viennent pallier la non-continuité des prises en charge de l'action publique vis-à-vis des jeunes.



Dans les dispositifs précédents, on perdait les jeunes en cours de route. On avait des jeunes qu'on pouvait perdre en ligne, qui arrivaient jusque chez nous ou pas, ou des jeunes pour qui l'accompagnement ne prenait pas, et/ou pour qui cela finissait par un échec. Aujourd'hui, la spécificité est de maintenir et d'entretenir le lien avec le jeune pour pouvoir construire quelque chose avec lui.

Directeur, à propos du dispositif « ARADuL »



C'est notamment le cas des associations qui s'occupent spécifiquement des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance et qui proposent un accompagnement dès les 17 ans du jeune afin de préparer sa sortie et son insertion sociale et professionnelle.



On veut soigner la transition entre la maison d'enfant ASE ou MNA, la transition entre la fin de ces structures-là d'accueil. On veut anticiper la sortie, la date de sortie, mener un travail sur la définition du projet du jeune, du projet logement. Puis le mettre en lien avec un bailleur, et que ce lien puisse se faire avant que le jeune ne sorte de la maison. Et lorsque c'est possible, on propose un accès direct au logement dès la sortie de la MECS, si l'administratif et le financier le permettent. On fait un vrai travail en proximité.

**Coordinatrice, à propos du dispositif
« De la minorité à la majorité »**



Plusieurs actions permettent aux jeunes de pouvoir se faire une idée de ce que c'est « la vie dans un logement », et de tout ce que cela implique en termes de responsabilités. Les associations utilisent plusieurs moyens pour pouvoir leur donner des clés pour les autonomiser avant 18 ans : mise en place d'ateliers dans les MECS, « appart école », etc. Mais ce type d'accompagnement par l'action n'est pas généralisé à l'ensemble des MECS.

Des difficultés exprimées par les professionnels à accompagner les jeunes

Plusieurs difficultés sont soulignées par les professionnels :

- **Un accompagnement long qui nécessite du personnel dédié.** Si la dimension humaine est soulignée par tous comme étant essentielle dans la réussite de l'accompagnement social, la considération de cette dimension et les moyens octroyés aux structures pour la mettre en place sont remis en question par les professionnels.



« Une des caractéristiques des jeunes : l'immédiateté, sinon on peut en perdre. Les jeunes ont du mal à se mobiliser dans la durée. C'est très spécifique à ce public. En moyenne, je vois les jeunes une fois par semaine parce que trente jeunes à suivre + la partie administrative + le travail partenarial, c'est compliqué. J'adapte, s'ils en ont moins besoin, on va espacer les rencontres. On fait au cas par cas. Si le jeune arrive à un moment charnière, je vais le voir plus souvent : notamment concernant le démarrage dans le logement. Je m'adapte aux besoins. »

Travailleuse sociale

- **Un accompagnement immédiat et soutenu, qui doit s'appuyer sur la prévention.**



« L'autonomie promise, pour certains jeunes, se transforme en nouvelle dépendance à une institution. On voit une certaine confrontation : entre un accompagnement qui devrait être sur la prévention et qui finalement est un accompagnement classique CHRS curatif. Ça pose un réel souci sur le besoin que peut exprimer un jeune, et surtout sur la chronologie de l'accompagnement, la réactivité et l'immédiateté sont fondateurs chez le jeune, surtout sur les 18-25 ans. Le manque de réactivité lié à un rythme d'organisation différent, dédié à des publics qui sont plus âgés finalement, vient provoquer parfois une réaction un peu vive de la part du jeune, voire une sortie du dispositif. »

Ils vont aller vers le squat par exemple. Ce temps [18-20 ans], il est ou "fondateur" ou "destructeur", déstructurant en tout cas. C'est un temps qu'on arrive pas à "chopper", sur lequel on n'arrive pas à être bon. Les clubs de prévention sont là à la demande, l'ASE s'arrête. Et nous, on a du mal à être là. Ce n'est pas notre cœur de métier au départ.

Directeur d'association



B. L'offre d'habitat tremplin en sous-location, une logique qui a ses limites

Le logement tremplin, un dispositif qui prédomine

Les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à un logement autonome ont amené les associations à proposer des solutions concrètes à travers la logique de la sous-location. Le logement que l'on désignera comme « logement tremplin » est également appelé logement accompagné, logement temporaire, transitoire, intermédiaire. **Associé à un accompagnement social, il apporte à la fois une solution de logement temporaire pour le jeune, et doit être un tremplin vers l'accès au logement indépendant de droit commun.** Ce type d'hébergement est perçu comme la meilleure solution « faute de mieux », face à la tension du marché de logement de la métropole de Lille.

Le fonctionnement est le suivant : l'association est titulaire du bail du logement, appartenant à des propriétaires privés ou à des bailleurs sociaux. Le jeune est donc titulaire d'un contrat en sous-location, ou d'une convention d'occupation à titre précaire qui limite l'occupation du logement dans la durée et donne un statut qui lui permet de rester considéré comme public prioritaire pour l'attribution d'un logement social dans le cadre du PDALHPD. Dans les deux cas, le jeune paie une redevance fixée par l'association, en fonction de ses ressources. Il peut bénéficier des aides au logement existantes dans les mêmes conditions que s'il était locataire.

75% des dispositifs identifiés reposent sur ce modèle.

Trois phases structurent le parcours du jeune dans un logement-tremplin :

- première phase : **l'accès du jeune au logement.** L'association propose au jeune un logement adapté à ses besoins, que ce soit au niveau de la typologie ou de la localisation. Ce logement peut être individuel ou en collectif (en colocation, en résidence sociale ou en RHJ).
- deuxième phase : **une période transitoire de sous-location et d'accompagnement social.** Un accompagnement socio-professionnel, administratif et financier, d'accès aux soins et d'aide à la sortie est proposé au sein du logement avec notamment la demande de logement social, faite généralement dès l'entrée du jeune dans le logement.



- la troisième phase : **la sortie du jeune du logement**. Trois cas de figure sont alors possibles :
 1. Le jeune est sous-locataire d'un logement qui lui convient et l'association fait glisser le bail.
 2. Le jeune reçoit une proposition à sa demande de logement social, qui lui convient, et il accède à un logement autonome.
 3. Ce qu'on a caractérisé comme échec : le jeune bascule vers un autre dispositif tremplin pour plusieurs raisons :
 - accompagnement défaillant ou inexistant, le logement n'est plus un tremplin ;
 - ou alors le jeune sort du dispositif avant le relogement : il n'adhère pas à l'accompagnement, ce n'est pas le bon moment, il veut retourner vivre chez ses parents ou se met en couple.



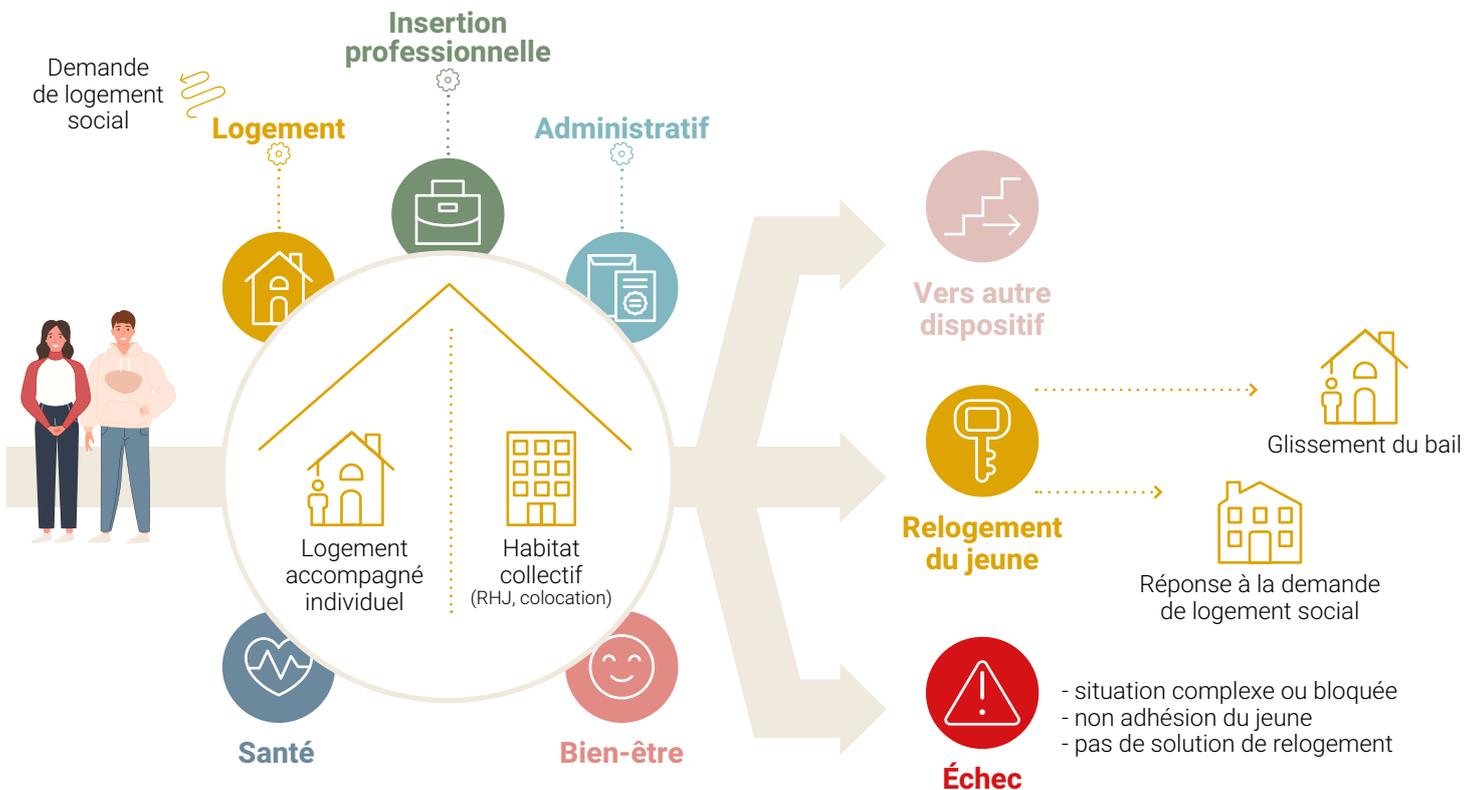
Le logement tremplin : un mode de faire ancien qui s'est diffusé dans les pratiques des professionnels

Ce mécanisme n'est pas nouveau : la mobilisation du parc privé à des fins sociales et le développement de l'intermédiation locative (IML) ont été identifiés comme des leviers d'action majeurs, complémentaires au parc locatif social.

Le club de prévention Formation Culture Prévention (FCP) de Marcq en Baroeul mobilise cet outil depuis le début des années 1990 et la création de son dispositif « Action Logement ».

L'AMI Logement d'abord de 2019 a joué un rôle considérable dans l'avènement de ces pratiques et leur diffusion dans les territoires de la Métropole. Dix initiatives ont vu le jour depuis 2019 en intégrant cette philosophie d'approche dont huit s'appuyant sur le modèle du logement en sous-location et un accompagnement vers et dans le logement des publics jeunes. Si une grande partie de ces actions relèvent d'expérimentations et sont non pérennes, certaines cherchent à s'inscrire dans la durée en multipliant les sources de financement et les conventions avec les autres acteurs tels que les bailleurs sociaux (cf. chronologie, page 80-81).

PARCOURS D'UN JEUNE ACCOMPAGNÉ DANS UN LOGEMENT TREMPLIN



Le logement tremplin, une stratégie mise en place par les acteurs pour favoriser l'accès des jeunes au logement social

Le logement accompagné en sous-location poursuit un double objectif :

- **stabiliser le jeune dans un logement, le « localiser », et pouvoir travailler avec lui tous les freins qui entravent l'accès au logement de droit commun.** Les temps d'attente pour obtenir un logement social sont longs et certains jeunes se retrouvent dans des situations résidentielles qui les précarisent encore plus ;
- **rassurer le bailleur.** Une grande partie des professionnels rencontrés reconnaissent que les relations avec les bailleurs se sont améliorées et que **la promesse d'un accompagnement du jeune dans le logement facilite grandement les conventions de réservation de logements dans le parc HLM entre bailleurs et associations.**



Grâce à ces dispositifs où il y a un suivi et un accompagnement du jeune, les bailleurs sont moins frileux pour accueillir des jeunes, parce qu'ils ont été accompagnés. Ça crée une sorte de confiance. Les bailleurs semblent vraiment contents de ce type de projets, en tout cas ce sont les retours faits dans les comités de suivi.

Cheffe de service



Des difficultés à capter du logement par les associations

La mise en place de ce fonctionnement repose **sur la capacité des associations à capter des logements adaptés aux jeunes et la capacité des bailleurs sociaux à en pourvoir.** Les avis des professionnels sont mitigés.

Si les associations constatent une hausse de l'offre, elle reste faible comparé aux besoins. En réalité, les partenariats bailleurs/associations reposent en grande partie sur les relations interpersonnelles entre les travailleurs des différentes structures.



Aujourd'hui, il n'y a que le réseau qui fonctionne. Il y a un gros manque de coordination entre les acteurs : il y a ce réel besoin de rassurer les bailleurs autant publics que privés. Et si on travaillait plus en synergie, ça marcherait. Parce qu'il existe des jeunes qui peuvent accéder à un logement directement, en y associant un accompagnement éducatif (parfois juste ponctuel). Il faudrait des conventions entre bailleurs et associations, comme avant. Ça les rassure de savoir que derrière, il y a une équipe de pros qui accompagne le jeune. Il y a vraiment des choses à faire avec les partenaires.

Cheffe de service d'un club de prévention



L'accompagnement social proposé au jeune, censé rassurer les bailleurs, est parfois stigmatisé par les bailleurs sociaux, qui s'inquiètent des raisons pour lesquels tel jeune aurait besoin d'un accompagnement renforcé.



Ce qui nous a le plus surpris avec la création du dispositif ARADuL, c'est la lenteur et le peu de réactivité des bailleurs. Toutes les politiques vont dans le sens du Logement d'abord, donc on a vraiment été surpris de cette frilosité de la part des bailleurs. On a des remontées de nos équipes qui sont surprenantes : avant, quand on allait vers un bailleur pour le relogement d'un jeune, son dossier était considéré comme un autre jeune, parmi tant d'autres. Il était étudié au même titre que les autres. Maintenant avec ce dispositif, dès qu'on présente un jeune, on sent de la réticence. C'est l'effet pervers des nouveaux dispositifs qui sont censés permettre d'accéder plus facilement à un logement, et finalement ça fait l'effet inverse. Alors que ce qu'ils doivent regarder ce n'est pas d'où vient le jeune, mais son expérience et la pérennité de ses ressources.

Directeur d'association



Ce manque de coordination oblige les associations à créer et entretenir les relations, à multiplier les portes d'entrée pour pouvoir trouver des solutions concrètes aux jeunes qu'ils accompagnent, « **un travail particulièrement chronophage et énergivore** », selon une travailleuse sociale.

Ces difficultés à capter du logement obligent certaines associations à privilégier le bail transit plutôt que du bail glissant, dans la mesure où si elle fait glisser le bail, elle n'a pas la garantie d'obtenir un autre logement derrière.





Le bail glissant : un outil apprécié des bailleurs

Dans ce type de logement, les associations peuvent proposer deux types de baux :

- le **bail transit** : le jeune est sous-locataire, il est accompagné et logé jusqu'à ce qu'il soit prêt à accéder à un logement de droit commun ;
- le **bail glissant** ou **bail accompagné** selon les terminologies des bailleurs : le jeune est sous-locataire, il est accompagné et s'il se sent bien dans le logement et qu'il a les ressources nécessaires pour le payer seul, le bail glisse et il devient locataire en titre.

Le bail glissant est particulièrement intéressant puisqu'il favorise l'accès et l'insertion durables des ménages précaires à un logement.

D'autres difficultés entrent en jeu concernant ce mode de faire. Plusieurs professionnels alertent sur la stagnation de l'Allocation logement temporaire (ALT) qui ne suit pas l'augmentation des loyers et des charges³⁵.



Le logement tremplin est un outil intéressant mais aujourd'hui on est en déficit structurel sur ces places parce que le loyer et les charges augmentent et on reste sur un ALT qui n'évolue pas. C'est dommage parce que c'est intéressant de passer par ces logements. Quand la compétence FSL est arrivée à la MEL, on s'est demandé : comment ils font du FSL sans l'ALT ? La MEL a compris l'intérêt de ce dispositif. Avant 2020, c'était dérogatoire de pouvoir utiliser l'ALT avec le FSL.

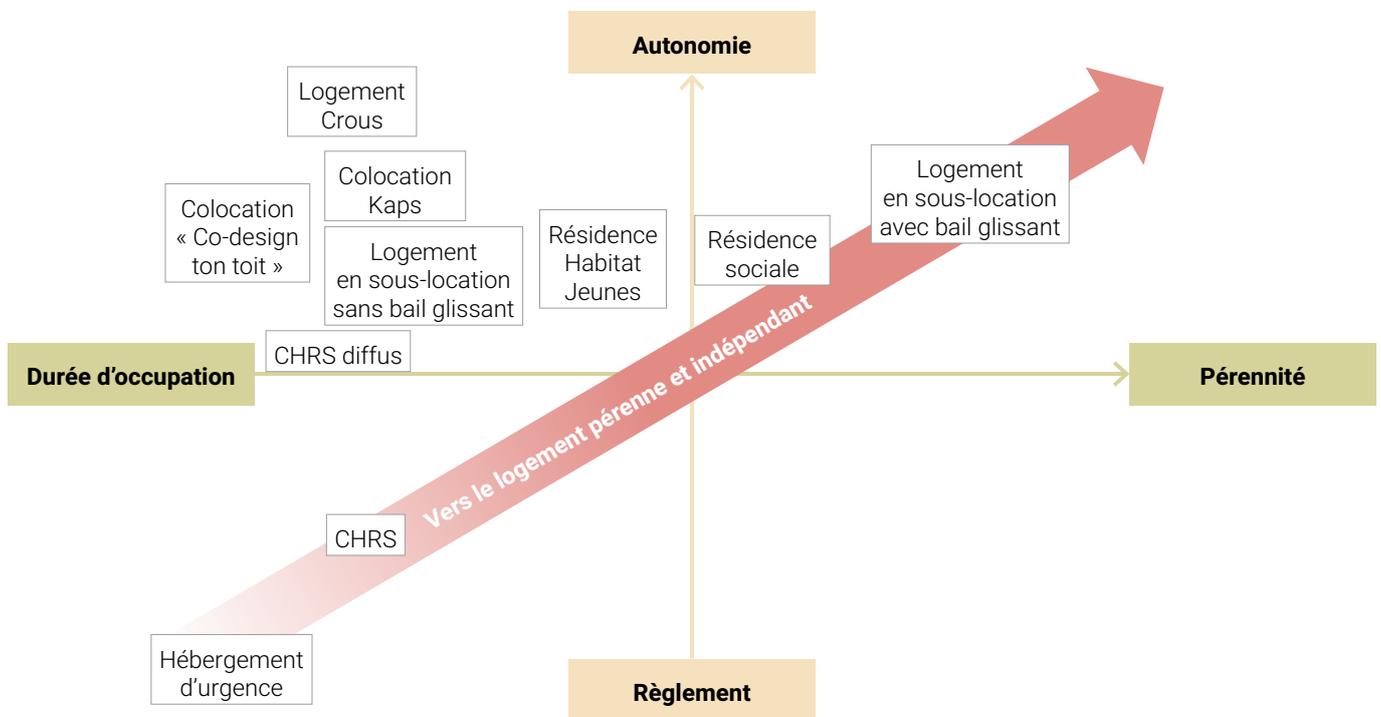
Directeur d'une association



Le logement tremplin, une période probatoire dans un logement transitoire

Si le logement tremplin facilite l'accès des jeunes à un logement, il reste une étape qui s'intercale entre les deux. On reste sur **un parcours ascendant par étapes, où la personne est jugée sur sa capacité à habiter et à être autonome**. L'idée principale est de permettre aux jeunes de se préparer à habiter un logement, grâce à un accompagnement social préliminaire. **Ces habitats tremplins constituent des réponses non durables** : les personnes qui y habitent bénéficient d'un logement, limité dans le temps.

LES OFFRES DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT À DESTINATION DES JEUNES : COMMENT LES CARACTÉRISER ?



³⁵ Ces logements peuvent être financés dans le cadre de l'Allocation logement temporaire (ALT), une allocation versée par l'État à l'organisme gestionnaire, qui permet aux associations ou aux CCAS et CIAS de mettre à disposition des logements pour des personnes défavorisées logées à titre temporaire soit parce qu'elles n'ont pas accès aux aides au logement (allocation logement, allocation personnalisée au logement), soit parce qu'elles ne sont pas hébergées en CHRS.



Le besoin que le jeune « fasse ses preuves » reste ancré dans les pratiques professionnelles

Certains professionnels considèrent que seul le logement tremplin permet réellement de faire gagner en autonomie et de responsabiliser le jeune sur « la vie, seul dans un logement », une coordinatrice **vante les qualités du logement tremplin, un compromis idéal pour certains profils de jeunes, encore trop fragiles pour habiter un logement autonome :**



Le logement direct, c'est possible pour certains profils mais pas pour tous, parfois c'est une mise en danger. Il faut qu'il y ait un étayage, le travail virtuel en amont ça ne fonctionne pas, mais le travail dans un logement tremplin, ça fonctionne. Le Logement d'abord, ça reste compliqué pour certains jeunes. L'échec est vécu encore plus violemment chez les jeunes. Tu passes de la rue, on te met dans un logement, si ça ne fonctionne pas, le bailleur ne cherche pas midi à quatorze heures. L'idée, ce n'est pas qu'il se retrouve avec des relances et qu'il retourne à la rue. C'est très violent pour le jeune.

Coordinatrice



Au quotidien, certains travailleurs sociaux observent des pratiques qu'ils estiment ne pas être adaptées au logement autonome et restent convaincus **de la nécessité pour certains jeunes de passer par le logement intermédiaire.**



Il faut que le jeune accepte qu'il peut et parfois doit intégrer un dispositif tremplin avant d'aller vers une solution pérenne, parce qu'ils ne sont pas prêts dans le cadre de l'autonomie, ou financièrement, ou au niveau du travail. Il faut prendre le parcours du jeune : en partant de l'urgence, en passant par un logement intermédiaire puis par un logement pérenne.

Directrice



Les paroles de cette éducatrice spécialisée sont révélatrices d'une culture professionnelle, encore fondée sur la nécessité pour le jeune d'apprendre à habiter :



On a deux jeunes accompagnés sur ce dispositif, c'est hyper intéressant comme projet. C'est comme exercer le logement. On est sur une mise en pratique, sur l'exercice du logement où les jeunes s'apprennent mutuellement à habiter et à vivre ensemble. Tu apprends des autres jeunes. On a positionné des jeunes très fragiles. Ça se passe bien. On doit des fois intervenir sur certains problèmes : tolérance, vie en communauté, acceptation de l'autre, participation aux tâches, etc.

Travailleuse sociale



Parfois, une succession de mises à l'épreuve pour les jeunes, bien loin du Logement d'abord

Les paroles d'une chargée de mission d'une association spécialisée dans le logement, témoigne de ce mode de penser. Dans le cadre d'une commission logement, le dossier d'un jeune homme hébergé dans un dispositif de logement tremplin, en colocation, est proposé aux bailleurs sociaux. Sa « capacité à être autonome » est remise en question par la personne qui propose de la faire basculer sur un autre habitat tremplin :



Ce jeune a été en colocation, il n'a pas pu expérimenter la véritable autonomie. Pourquoi ne pas mettre le jeune d'abord dans un logement tremplin, pour verrouiller la transition ? En résidence sociale, on les aide à être prêts pour du logement social.

Chargée de mission logement pendant une commission logement



Le logement tremplin, l'inconfort d'un logement temporaire

Pour certaines personnes, le logement tremplin devient une étape parmi d'autres qui n'aboutit pas à l'accès au logement. Cet enchaînement met à mal la linéarité des parcours résidentiels. Robin regrette que le logement dans lequel il a vécu un an ne soit pas pérenne, il aurait souhaité pouvoir y rester plus longtemps. Aujourd'hui, Robin a basculé sur un autre dispositif de colocation accompagnée.





Le truc c'est que c'est un logement d'un an, donc en soit, on ne peut pas trop s'y projeter. C'est pour ça que je trouve que ça ne sert à rien de refaire la déco. Ça, c'est toute la déco qui était de base ici. Je trouve ça court, c'est ce que j'ai dit. Tu n'as pas vraiment le temps de te projeter, de t'installer. [...] ouais, moi je ne vois pas l'intérêt de m'installer dans un logement d'un an, en fait. Parce que je ne vais pas commencer à m'acheter un meuble ou à mettre des posters en me disant que dans un an, je dois tout virer.

Robin



Des jeunes qui parviennent au logement social après

Si le logement tremplin est une solution de transition, « faute de mieux », **il peut impacter positivement les parcours individuels des jeunes en résolvant leurs difficultés liées au logement ou d'autres freins.** L'habitat tremplin a permis aux jeunes ayant une situation précaire (que ce soit au niveau de l'emploi, du budget ou de l'accès au logement) de se voir attribuer un logement qui a su leur permettre de stabiliser leur situation et de pouvoir avancer dans leur projet de vie. Actuellement parmi les 27 jeunes rencontrés, neuf jeunes sont locataires d'un logement individuel dans le parc social. Parmi ces neuf, cinq sont passés par un logement tremplin différent en tant que sous-locataire.

Certaines « marches » du « parcours en escalier » sont plébiscitées par certains jeunes

Certaines personnes soulignent **la nécessité de disposer de solutions intermédiaires, avant l'accès au logement autonome**, comme Marine qui ne se voyait pas accéder directement à un logement autonome, à ses 18 ans, ou à sa sortie de résidence habitat jeune. La colocation accompagnée apparaît comme la transition parfaite entre la résidence habitat jeunes et le logement individuel, comme un temps de construction de son projet d'habiter.



Je ne devais rester que trois ans [en résidence habitat jeunes], c'était mon contrat. Et au final, je suis restée quatre ans et demi. Du coup, ils ont commencé à me booster pour que je trouve un logement sauf que je n'étais vraiment pas prête à aller tout de suite dans l'autonomie. Comme je suis habituée à toujours être en famille d'accueil ou en foyer, c'était compliqué. Et du coup, on m'a proposé avec ce dispositif pour faire un genre de tremplin. J'avais un peu d'appréhension au début, au final, ça se passe bien.

Marine



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette étude, sur la base des éléments d'observation des jeunes rencontrés ainsi que des dires des acteurs associatifs et institutionnels, permet de poser quelques recommandations pour la mise en œuvre du Logement d'abord.

Les réponses mises en place par les professionnels, visant à faciliter l'accès vers le logement des jeunes, permettent de mieux appréhender les spécificités et les besoins de ce public, et de pouvoir optimiser son accompagnement. L'analyse a permis de questionner l'intérêt de ces réponses et leurs limites. Les enseignements à tirer de ces actions menées en faveur du logement des jeunes sont nombreux.

Si la philosophie du Logement d'abord commence à se diffuser dans les pratiques des professionnels, ces dernières restent encore fragiles s'agissant de l'accès direct ou du moins le plus rapide possible des jeunes au logement de droit commun. Cet accès facilité au logement correspond aux attentes des jeunes les plus précaires qui sont nombreux à souhaiter un logement autonome dans un contexte de tension pour l'accès au logement dans la métropole lilloise. L'analyse montre que les actions à mener pour lutter contre la précarisation résidentielle des jeunes doivent agir sur deux fronts :

- celui du marché du logement ;
- celui des moyens alloués à l'accompagnement des personnes.

Repenser durablement la politique du logement des jeunes à travers le développement de l'offre

Développer une offre de logements accessibles aux jeunes, un enjeu du Programme local de l'habitat de la MEL

La tension entre la demande et l'offre de logements sociaux montre la nécessité de produire en grande quantité des logements abordables, de petites tailles pour répondre aux besoins et ressources des jeunes. La lutte contre l'habitat insalubre apparaît également cruciale.

Le développement et la restructuration du parc social doivent permettre à tous les jeunes d'accéder au droit commun, et non à des solutions limitées dans le temps ou dans l'usage, et favoriser l'autonomie dans un logement choisi et non subi. Massifier l'usage du bail glissant et de l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) reste une piste intéressante.

Encourager le recours à la colocation dans le parc HLM

La colocation entre pairs ou la colocation intergénérationnelle apparaissent comme deux solutions pertinentes pour certains publics jeunes ; elles insèrent le jeune dans un cadre de sociabilité et favorise la pair-aidance.

Limiter le recours aux dispositifs spécifiques aux situations d'urgence

L'analyse des dispositifs logement spécifiques aux jeunes a mis en avant des leviers d'actions intéressants qui répondent aux besoins des jeunes qui peinent à se loger décemment face au déficit de logements. Dans la majorité des cas, le logement tremplin représente une solution d'attente avant le relogement du jeune dans un habitat autonome mais il peut également être un moyen pour les professionnels de juger de l'autonomie du jeune.



L'analyse a mis en lumière dans les parcours résidentiels une succession d'habitats temporaires chez des jeunes pour qui le passage par des étapes dans l'hébergement n'était pas nécessaire. En tant qu'outil de l'accompagnement vers le logement, l'habitat tremplin doit s'appuyer sur une logique de sécurisation des jeunes en situation de mal-logement. La logique sur laquelle s'appuie le logement tremplin doit se limiter aux situations d'urgence mais ne doit pas devenir systématique et s'ancrer dans les pratiques s'agissant du logement des jeunes.

Cette logique de recours à des dispositifs spécifiques, non pérennes, qui parfois s'enchaînent ne contribue pas à stabiliser le jeune dans un parcours et peuvent l'installer dans la précarité. Face à la multiplicité des dispositifs (insertion professionnelle, logement) et pour éviter la démotivation ou l'abandon du jeune, il est essentiel de donner du sens au parcours, de mobiliser le jeune, en partant de ses projets et envies. Les associations essaient de prévenir les ruptures et de redonner du pouvoir d'agir aux personnes, afin qu'ils soient les auteurs de leur développement.

Renforcer les moyens pour l'accompagnement des personnes

Prendre en compte la diversité des situations et des parcours pour aborder de manière pluridisciplinaire la situation des jeunes

Face à des précarités persistantes, les acteurs du territoire se mobilisent en direction des jeunes, en proposant des solutions concrètes à leurs difficultés. Ces dispositifs poursuivent un double objectif : loger la personne et rompre son isolement en l'aidant à l'insérer ou à la réinsérer dans la société au travers de différents types d'accompagnement.

Ces différentes actions (colocation, cohabitation intergénérationnelle, baux glissants) constituent des réponses pertinentes mais qui supposent la mise en œuvre de moyens humains et interrogent les moyens alloués à leur réalisation.

Les professionnels tentent souvent, avec peu de moyens humains et financiers, de répondre aux besoins spécifiques d'accompagnement des jeunes, de manière multidisciplinaire. Les freins et obstacles qui marquent les parcours résidentiels des jeunes sont spécifiques et ils doivent trouver des réponses spécifiques et plurielles. Il s'agit d'une spirale descendante souvent avec des causalités qui sont circulaires où la problématique des risques est extrêmement présente : déscolarisation, mises à la rue, maltraitance, poly-consommations de produits psychoactifs, psychotraumatismes liés à l'enfance, prises en charge défailantes.

Développer les liens d'interconnaissance, de partenariats et de coordination entre les acteurs

L'analyse éclaire sur les fragilités qui coexistent chez certains jeunes et entravent leur prise d'autonomie et d'indépendance. Cette pluri-vulnérabilité doit interroger sur la capacité des professionnels à proposer un accompagnement global à la personne. La formation des professionnels et leur coordination à l'échelle des territoires sont essentielles pour proposer des accompagnements adaptés à chaque situation individuelle.

Travailler de manière préventive en mobilisant « l'aller vers » pour repérer les jeunes les plus fragiles

Le passage à l'âge adulte est un moment de transition où les fragilités familiales peuvent amplifier les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et entraîner une difficulté vis-à-vis du logement. Il convient de porter une attention particulière à la situation des jeunes isolés et sans ressources et de travailler avec eux sur les liens qui permettent de rompre cet isolement.

Dans la mise en œuvre de la stratégie du Logement d'abord, les professionnels soulignent l'importance d'aller vers les jeunes, mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent à aller à leur contact. Cet « aller vers »



permettrait de repérer et de toucher les jeunes en errance, les plus marginalisés et désocialisés, en rupture avec toutes les institutions et donc en situation de non recours. Trois raisons expliquent ce déficit : manque de temps, de moyens financiers et humains et manque de compétences adéquates.

Les professionnels sur le terrain « de rue », ont développé un savoir-faire et une expertise pour aller vers les jeunes et les remobiliser. La prévention spécialisée, pratiquée par les clubs de prévention, joue un rôle crucial dans cette approche. L'objectif est de prévenir le plus tôt possible les situations d'urgence.

Sécuriser les parcours

La question de la solvabilité du jeune se pose systématiquement à l'entrée dans le logement. Les jeunes aux trajectoires complexes sont confrontés à des politiques sociales qui ne garantissent pas la continuité des aides financières auxquelles ils ont droit. Cette réglementation reste un obstacle pour de nombreux jeunes.

Une attention particulière est à porter sur les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance. La préparation du passage à l'âge adulte lors du suivi par les services de l'aide sociale à l'enfance revêt donc une importance capitale, avant et après la majorité. L'autonomisation progressive du jeune avant sa majorité est essentielle.

Mieux prendre en compte la question du logement par les professionnels : un pré-requis pour une insertion professionnelle réussie

Les parcours des jeunes rencontrés soulignent la place essentielle que joue la mission locale dans l'orientation et les prescriptions vers les porteurs de dispositifs spécifiques pour le logement des jeunes. Les missions locales sont les structures les plus en proximité des jeunes, elles couvrent l'ensemble du territoire et sont la première porte d'entrée des jeunes sur leur accompagnement, et porte essentiellement sur l'insertion professionnelle. Certaines missions locales de la MEL ne proposent pas d'accompagnement vers et dans le logement bien qu'elles rencontrent et accompagnent des personnes qui connaissent des difficultés dans leur logement. Les professionnels de ces structures se trouvent parfois dépourvus face à ces situations pluri-problématiques. Le logement peut faciliter ou au contraire fermer des opportunités d'emploi. Il serait intéressant que les professionnels soient davantage sensibilisés et informés sur la question de l'accompagnement au logement comme préalable à l'insertion professionnelle.

Accompagner l'autonomie sans l'évaluer : un débat à mener dans le cadre du Logement d'abord

L'accompagnement proposé aux jeunes dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le Logement d'abord est questionné par deux notions :

- celle de l'autonomie : bien que le Logement d'abord suppose que tous puissent accéder au logement, cette notion d'autonomie est mobilisée par l'ensemble des professionnels intervenant dans le processus de relogement des personnes vulnérables ;
- celle du bien être dans le logement, qui doit être l'objectif de tout accompagnement et qui doit être définie de manière subjective, en prenant en compte les aspirations des personnes.

Certaines pratiques et modes de faire restent encore problématiques et en inadéquation avec la philosophie du Logement d'abord. Certaines situations interrogent quant aux raisons qui bloquent certains jeunes à accéder au logement, parfois ce n'est pas « faute de ressources » mais plutôt « faute d'accompagnement » qu'ils ne parviennent pas à se loger décemment. L'évaluation de la capacité à habiter impacte la fluidité des parcours résidentiels des personnes.



LES JEUNES PRÉCAIRES ET LE LOGEMENT - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

MARCHÉ TENDU DU LOGEMENT

Insuffisance de l'offre de logements sociaux, de petite taille et peu chers



Des jeunes ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement

Étudiants/en emploi/isolés/en couple/parents/migrants...



ACCÈS AU LOGEMENT

- discrimination des bailleurs vis-à-vis des jeunes ;
- manque d'information, de connaissance des dispositifs ;
- temporalité non adaptée : temps long administratif face à l'urgence des besoins ;
- difficultés administratives (garant, fiches d'imposition, etc.) ;
- l'emploi ne suffit pas pour accéder au logement ;
- des parcours chaotiques longs.

Besoins

- accompagnement sur un temps long ;
- référent stable (attachement) ;
- création de liens sociaux ;
- rapidité des réponses..



FRAGILITÉS DES JEUNES

Personnelles, familiales, relationnelles

- manque de soutien familial ;
- isolement relationnel ;
- déracinements ;
- traumatismes.

Professionnelles

- études mises en difficulté ;
- précarité de l'emploi ;
- modèle social féminin : réalisation dans la maternité ;
- pression de l'urgence de l'accès à l'emploi.

Impacts considérables sur la santé psychique et physique

Interdépendance et cumul des difficultés



AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES 18-25 ANS

La jeunesse, une catégorie institutionnelle

Dispositifs logement/hébergement

- RHJ et Crous ;
- 15 dispositifs recensés.

Aides financières

CEJ, FAJEM, FSL, Visale, BCS, EVA, etc.

Accompagnement social

Clubs de prévention, missions locales, EVA, etc.

Quelques dispositifs pertinents

CONTEXTE DE PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI



The page features several decorative geometric shapes in teal and light blue. At the top, there are two parallel diagonal bars. On the left side, there are two more parallel diagonal bars. At the bottom left, there is a curved teal shape. On the right side, there is a teal shape that appears to be a partial arc or a thick line segment.

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau caractéristiques dispositifs

Dispositif (association)	Public éligible	Statut du jeune dans le logement	Conditions de ressources	Capacité du dispositif	Durée maximum de l'action (accompagnement)
HÉBERGEMENT					
Programmes jeunes (abej SOLIDARITÉ)	Tout public	Hébergé	Aucune	15 à 18 places	6 mois renouvelables
Maison des Mairaines (Missions locales, AFPA, IMPALA)	Jeunes femmes	Hebergé	Aucune	10 places à Lille, 15 places à Roubaix	6 mois renouvelables
COLOCATIONS TREMPLINS					
Co-design ton toit (Mission locale)	Tout public	Titre d'occupation précaire	Minimum 500€	12 places	6 mois renouvelables une fois
Kaps (AFEV)	Tout public (étudiants pour Lille)	Locataire	Minimum 500€	40 places	Pas de durée fixée
Un toit à partager (Génération culture)	Tout public	Hébergé	Minimum 500€	En fonction du nombre d'hébergeur (62 jeunes concernés en 2022)	Pas de durée fixée
Résidence Evie (Mission locale de Tourcoing, Evie)	Tout public	Titre d'occupation précaire	Minimum 500€	8 places	6 à 18 mois
LOGEMENT TREMPLIN					
SAS Nazareth (Temps de vie)	Jeunes femmes (non étudiantes et sans parcours à l'ASE)	Hébergé	Aucune	8 places	10 mois
PLAJ (MIRIAD)	Jeunes sortants de l'ASE	Titre d'occupation précaire	Minimum 500€	30 à 45 places	3 ans
Action Logement (FCP Marcq-en-Barœul)	Tout public	Titre d'occupation précaire	Minimum 500€	16 à 18 places	Pas de durée fixée
ARADuL (Home des Flandres)	Tout public	Logement tremplin ou accompagnement dans le logement	Aucune	30 à 36 places	18 mois
De la minorité à la majorité (GRAAL)	Jeunes sortants de l'ASE	Titre d'occupation précaire	Minimum 500€	30 places	3 ans
La Clé de l'Avenir (abej SOLIDARITÉ)	Tout public	Logement tremplin ou accompagnement dans le logement	Minimum 500€	25 à 30 places	3 ans
Un Chez Soi D'Abord Jeunes (GCMS)	Jeunes avec troubles psychiques	Titre d'occupation précaire	Aucune	50 places	3 ans
Jeunes décrocheurs (ARELI)	Jeunes sortants de l'ASE	Titre d'occupation précaire	Minimum 500€	10 places	10 mois
ACCOMPAGNEMENT					
Kiala (MAJT)	Tout public	Accompagnement dans le logement	Aucune	80 à 120 places	6 mois renouvelables une fois



	Spécificités du dispositif	Types de financement
HÉBERGEMENT		
	Accompagnement spécifique jeunes en CHRS qui va au-delà de l'aspect professionnel et du logement (loisirs, activités, etc.)	SPIP, dons privés
	Accompagnement social (accès aux droits, administratif) + aide au logement	Non renseigné
COLOCATIONS TREMPLINS		
	Logement en colocation d'un an + accompagnement partenarial (Itinéraires, Alefpa) + pair-aidance + association des jeunes au fonctionnement	Fondation de France, Call & Care
	Logement en colocation dans le parc social + organisation de projets solidaires dans le quartier	MEL, Ville de Lille, Ville de Villeneuve-d'Ascq
	Chambre chez une personne âgée + Accompagnement cohabitation + renforcement liens intergénérationnels	MEL, Région, Département, etc.
	Logement en colocation + accompagnement individuel et collectif + pair-aidance	Non renseigné
LOGEMENT TREMPLIN		
	Logement en résidence habitat jeunes + accompagnement intensif sur le logement et l'insertion professionnelle	État
	Proposition d'un logement individuel ou en colocation en sous-location + accompagnement individuel et collectif	Département
	Proposition d'un logement individuel en sous-location d'une durée d'un an + accompagnement individuel et collectif	Département
	Proposition d'un logement accompagné en fonction des besoins du jeune (CHRS, logement en sous-location) + accompagnement individuel et collectif	Stratégie pauvreté, État, MEL, Département
	Accompagnement individuel dès 17 ans + proposition d'un logement accompagné en sous-location	Stratégie pauvreté, État, MEL, Département
	Proposition d'un logement individuel ou en colocation en sous-location + accompagnement individuel et collectif + parrain/marraine	AMI LDA (État, MEL), Fondation Abbé Pierre
	Proposition d'un logement individuel en sous-location + accompagnement individuel et collectif par équipe médico-sociale	État, ARS
	Logement en résidence sociale + accompagnement court et intensif sur logement et insertion professionnelle	Département, État
ACCOMPAGNEMENT		
	Accompagnement " hors les murs " + association des jeunes aux activités des résidences	Stratégie pauvreté (État, MEL), Département



ANNEXE 2

Les personnes ayant été interrogées en entretien individuel

Prénom anonymisé	Âge	Nationalité	Situation familiale	Diplôme	Activité	Logement		Types de difficultés dans le logement	Ressources (hors APL)
						Parcours résidentiel (après la 1 ^{ère} décohabitation)	Statut actuel dans le logement		
Valentin	20 ans	Française	Seul	Brevet des collèges	En atelier et chantier d'insertion	Plusieurs hospitalisations avant 18 ans, puis maison thérapeutique	Sous-locataire dans le parc privé	Troubles psychiques	AAH
Laure	23 ans	Française	Seule	Bac général + DEES (en cours)	Etudiante salariée	En MECS puis en famille d'accueil	En résidence habitat jeunes	Ressources économiques précaires	Salaire : 1700-2000€
Maël	24 ans	Française	En couple	CAP plomberie	Sans activité	Hébergé chez un tiers	Sous-locataire dans le parc privé	Troubles dépressifs et psychiques, multiples addictions	Pôle Emploi : 900€
Charlène	24 ans	Française	Seule	Master (en cours)	Etudiante + job étudiant	Différentes expériences de logement en colocation	Locataire en colocation dans le social	Ressources économiques précaires	Bourse sur critères sociaux échelon 4 + emploi
Mehdi	20 ans	Française	Seul	Licence (en cours)	Etudiant	En colocation	Locataire en colocation dans le social	Ressources économiques précaires	Bourse sur critères sociaux échelon 7
Nordine	21 ans	Marocaine	Seul	Licence (en cours)	Etudiant	Crous, 2 mois à la rue, Crous, squat, hébergé chez des tiers	Locataire du Crous	Ancien SDF, problèmes psychiques, isolement social, aucune ressource	Sans ressource
Jordan	28 ans	Française	Seul avec un enfant	Bac pro	Sans activité	En MECS, en prison, plusieurs expériences de logement dans le privé	Locataire dans le parc social	Parcours carcéral, difficultés d'insertion professionnelle, logement insalubre	RSA
Victoria	26 ans	Française	Seule avec deux enfants	Bac pro	Sans activité	Hébergée chez des tiers, plusieurs expériences dans le privé	Locataire dans le parc social	Mise à la rue, mère isolée, logement insalubre	MDPH + Caf parent isolé + RSA
Nolwenn	22 ans	Française	En couple	Brevet des collèges	En CDI à temps partiel	Hébergée chez des tiers	Locataire dans le parc social	Ressources économiques précaires, addiction	Salaire : 1060€
Pauline	24 ans	Française	Seule avec un enfant	Brevet des collèges	En CDI	Hébergée chez des tiers, en MECS, et en logements accompagnés	Locataire dans le parc social	Ressources économiques précaires	Salaire : 1200€
Claire	23 ans	Française	Seule	Formation diplômante (en cours)	Etudiante en apprentissage	En MECS	En résidence habitat jeunes	Insertion étudiante et professionnelle difficile	Salaire : 960€
Bastien	20 ans	Française	Seul	Brevet des collèges	Sans activité	En prison	Sous-locataire dans le parc privé	Parcours carcéral, trouble psychiques, difficultés d'insertion professionnelle	AAH
Théo	21 ans	Française	Seul	BEP Vente	Sans activité	Colocation dans le privé, en maison thérapeutique, hébergé chez des tiers	En situation de rue	Troubles psychiques et addiction	Sans ressource
Louise	22 ans	Française	En couple	Brevet des collèges	Sans activité	Hébergée chez des tiers, en CHRS diffus	Hébergée chez son père	Difficultés d'insertion professionnelle	Sans ressource
Ibrahim	20 ans	Guinéenne	Seul	CAP boucherie	En CDI	En famille d'accueil, en structure MNA, En résidence habitat jeunes	Locataire dans le parc social	Titre de séjour précaire	Salaire : Smic
Malia	25 ans	Guinéenne	Seule	Bac général + formation en alternance (en cours)	En CDD à temps partiel	En situation de rue pendant un mois, hospitalisée un mois, hébergée chez une famille d'accueil, Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), logement tremplin	Locataire dans le parc social	Isolement social, problèmes administratifs (impactent sa formation), problèmes de voisinage	Salaire : 700€
Amir	25 ans	Afghane	Seul	CAP	Sans activité	En structure MNA, hébergé chez des tiers, en tente	En CHRS	Difficultés d'insertion professionnelle	Ressources précaires intérim
Robin	25 ans	Française	Seul	Licence	Etudiant	Hébergé chez un tiers, locataire dans le privé	Sous-locataire en colocation	Ressources économiques précaires	Stage
Marine	23 ans	Française	Seule	Titre professionnel en cuisine	Sans activité	En résidence habitat jeunes	Sous-locataire en colocation	Gestion du budget	Salaire : 400-800€
Rahim	23 ans	Bangladaise	Seul	CAP cuisine	En CDI	En structure MNA, locataire dans le parc privé en colocation, hébergé chez des tiers	Locataire dans le parc social	Isolement, solitude	Salaire : 2000€
Harouna	20 ans	Maliennne	Seul	CAP	Etudiant en apprentissage	En structure MNA, en résidence habitat jeunes	Locataire dans le parc privé	Ressources économiques précaires	Salaire : 1200€
Lucile	25 ans	Togolaise	Seule	Master (en cours)	Etudiante	En logement étudiant privé	En résidence habitat jeunes	Ressources économiques précaires	Stage
Sofiane	20 ans	Française	Seul	Bac général	En intérim	En MECS	En résidence habitat jeunes	Insertion professionnelle difficile	Ressources précaires intérim
Assia	18 ans	Française	Seule	Brevet des collèges	Etudiante en apprentissage	Chez assistant familial, en hébergement d'urgence	Sous-locataire dans le parc social	Mise à la rue + ressources économiques précaires	Salaire : non renseigné
Zahra	22 ans	Camerounaise	Seule avec un enfant	Sans diplôme	Sans activité	Hébergée par les paroisses, en CADA, en logement tremplin	Locataire dans le parc social	Isolement social, aucune ressource	RSA parent isolé
Sekou	21 ans	Guinéenne	Seul	CAP boucherie + formation carrosserie	En CDI	En structure MNA, chez famille d'accueil, locataire dans le privé	Locataire dans le parc social	Titre de séjour précaire, ruptures des aides	Salaire : non renseigné
Alexandra	20 ans	Roumaine	En couple	Brevet des collèges	Sans activité	En bidonvilles	Sous-locataire dans le parc social	Insertion professionnelle difficile	Sans ressource



The page features several decorative elements: two parallel diagonal bars in dark teal and light blue at the top; a dark teal trapezoidal shape on the left side; a light blue trapezoidal shape on the left side; a dark teal curved shape at the bottom left; and a dark teal curved shape on the right side.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	4
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	8
MÉTHODOLOGIE	11
1 LES JEUNES, UN PUBLIC SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU LOGEMENT D'ABORD	16
1.1. Des parcours et des profils hétérogènes	17
A. La jeunesse, une catégorie institutionnelle	17
B. La jeunesse : une période de transition	18
C. Illustration des problématiques de cohabitations	20
1.2. Des jeunes avec des difficultés multiples vis-à-vis du logement	21
A. Des choix restreints face au logement	21
B. Des conditions d'habitat dégradées	23
C. Des situations résidentielles particulièrement préoccupantes	25
RÉCITS DE VIE	31
2 LES JEUNES EN DIFFICULTÉ VIS-À-VIS DU LOGEMENT DANS LA MEL : — DES VULNÉRABILITÉS MULTIPLES.....	42
2.1. Des jeunes ayant des difficultés d'insertion économique	43
A. Des jeunes avec peu ou pas de diplômes qui accèdent à des emplois précaires.....	43
B. Des étudiants en grande précarité.....	45
C. Les liens entre insertion économique et logement	47
D. Des prestations limitées dans le temps pour les moins de 25 ans.....	50
2.2. Des fragilités personnelles et familiales très présentes et impactantes	53
A. Les ruptures familiales, à l'origine de difficultés de logement.....	53
B. L'isolement des jeunes handicapé l'accès et le maintien dans le logement	55
2.3. Les problématiques de santé, un frein important pour le logement des jeunes	57
A. Les impacts des psychotraumatismes dans les parcours	57
B. Des problèmes de santé mentale importants.....	58
C. Les effets des problèmes de santé sur l'accès au logement	60
3 LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES JEUNES AU PARC DE LOGEMENTS DANS LA MEL	62
3.1. Une offre insuffisante de logement, en adéquation avec les besoins des jeunes	63
A. Des besoins spécifiques aux jeunes.....	63
B. Un manque de logements abordables	65
3.2. Des conditions d'accès au logement difficiles pour les jeunes les plus précaires	71
A. Un manque de connaissance et d'information	71
B. Des difficultés administratives	73
C. Un public victime de discrimination face au logement	75
4 DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES — QUI INTERROGENT LE LOGEMENT D'ABORD	78
4.1. Une multiplication des réponses	79
A. Le panorama des initiatives mises en place par les acteurs du territoire.....	79
B. Des modes de faire propres à chaque dispositif	79
C. Des modes d'habiter et d'habitat innovants	82
4.2. Des initiatives à interroger à l'aune du logement d'abord	85
A. L'accès au logement et le maintien, moteur de l'accompagnement.....	85
B. L'offre d'habitat tremplin en sous-location, une logique qui a ses limites.....	93
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	99
ANNEXES	103
TABLE DES MATIÈRES.....	107



L'Agence adopte une démarche éco-responsable pour ses publications

L'Agence fait appel à des imprimeurs labellisés **Imprim'vert** ; ce label a pour objectif de favoriser la mise en place, par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.

Dès que faire se peut, les publications de l'Agence sont imprimées sur du **papier certifié PEFC** : la fabrication puis l'impression de papier certifié PEFC participent à la gestion durable des forêts. La certification PEFC du papier atteste du respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts.

L'apposition du **logo Triman** incite nos lecteurs, lorsqu'il souhaite se séparer d'une de nos publications, soit à la donner, soit à la recycler.



L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org
Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

  [adulm59](#)  [adulm](#)
adu-lille-metropole.org

